



**Bulletin spécial de la DOCUMENTATION  
ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE pour  
L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE**

**SPECIAL :  
Chlordécone, les Antilles empoisonnées**

Le Chlordécone est un insecticide organochloré qui fut utilisé trop longtemps dans les Antilles françaises pour lutter surtout contre le charançon du bananier. Ce pesticide a lourdement pollué les terres, la faune et la flore des îles, mais aussi les Antillais.



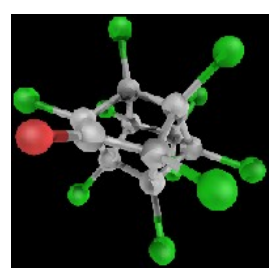
Documentation Ecologique  
Voironnaise

32-34

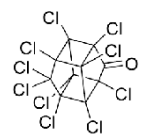
rue Vaucanson Rez-de-chaussée  
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendezvous par  
mail

[gaby.rajon@gmail.com](mailto:gaby.rajon@gmail.com)



CHLORDECONE



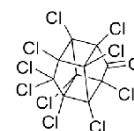
1 – CREATION ET USAGES DU PESTICIDE

**Chlordécone**



- 1951..... Les chimistes Gilbert et Giolito synthétisent l'insecticide **Chordecone**. Deux brevets sont déposés l'année suivante par l'entreprise «Allied Chemical and Dye Corporation ». Le pesticide sera mis sur le marché en 1958 par cette entreprise sous deux noms, Kepone et GC-1189.
- 1963..... Huber démontre la toxicité de l'insecticide Chordécone, chez la souris de laboratoire.
- 1965..... L'insecticide Chordécone est signalé comme reprotoxique chez la souris (qui est considérée comme un «cousin » mammalien de l'humain) et pareil chez la poule.
- 1966..... La production commerciale de l'insecticide Chlordécone progresse aux Etats-Unis par Allied Chemical Company et LifeSciences Product Company (LSPC) à Hopewell, en Virginie.
- 14 juin 1968..... Le Comité d'études des produits antiparasitaires à usage agricole étudie deux demandes déposées par la société SOPHA basée à Fort-de-France (Martinique), concernant d'une part le Mirex (contre la fourmi-manioc) et d'autre part le Képone, alors défini comme «une spécialité à base de «chlordécone » et présenté comme visant à détruire les «insectes du bananier ». Le compte-rendu archivé de cette réunion mentionne pour le Mirex et le Képone qu'«il s'agit d'une substance nouvelle qui doit être, au préalable, examinée par la Commission des toxiques. Au surplus, pour le Mirex des renseignements sur l'intérêt de cette matière active seront demandés au Service de la protection des végétaux de la circonscription Antilles-Guyane. Aucune autorisation de vente n'est alors délivrée, mais ces deux molécules sont mises à l'étude, l'IFAC ayant d'ailleurs dès mai 1968 mis en place un essai en Martinique alors que des études étaient déjà en cours au Cameroun par l'IFAC depuis 4 ans (depuis 1964). Le 27 juin, la Commission des toxiques examinera le «chlordécone » mais sur la base d'un résumé constitué de trois pages non signées, jugé incomplet ce qui justifie un ajournement de l'étude et de l'avis de la commission. Le 4 octobre puis le 6 décembre 1968, une nouvelle demande d'homologation est déposée pour le «Kepone G » et le «Kepone P », cette fois par la Seppic (Société d'exploitation de produits pour les industries chimiques), à nouveau considérées comme «demandes non en règle » par le Comité d'études des produits antiparasitaires à usage agricole qui répète que le chlordécone en tant que substance nouvelle doit d'abord être soumise à l'examen de la Commission des toxiques.
- 1972..... Dans le monde atlantique francophone, on va commencer (jusqu'en 1993) à utiliser comme substitut au lindane contre le charançon du bananier, un insecticide le CHLORDECONE, particulièrement dans les Antilles françaises. Il sera aussi utilisé en France métropolitaine contre d'autres insectes s'attaquant aux bananiers, malgré son interdiction. Le chlordécone sera commercialisé sous les noms de «Kepone » aux Etats-Unis, «Merex » dans les pays anglophones, ou «Kepone et Curlone » en France. C'est un insecticide organochloré, écotoxique et persistant, de formule brute C10Cl10O (dix atome de carbone, dix atomes de chlore, un atome d'oxygène = molécule).
- 18 septembre 1972..... Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et de l'Aménagement rural, délivre une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) provisoire pour l'insecticide Chlordécone sous la dénomination commerciale de Képone.
- 1975..... Scandale aux Etats-Unis : Dans l'entreprise LifeSciences Product Company (LSPC) à Hopewell, en Virginie, un laxisme caractérisé de la direction de l'entreprise a laissé une centaine d'ouvriers se faire intoxiquer gravement par le **Chlordécone**, situation aggravée par le fait que durant les années 1960 et 1970, l'usine a aussi gravement pollué l'eau, les sédiments et la faune de la James River. Dans l'air, le taux de chlordécone y dépassait 3 mg/m<sup>3</sup> dans certaines zones de l'usine chimique (trois mille fois le seuil légal de 1 microgramme/m<sup>3</sup>. Ces faits seront à l'origine de l'interdiction du chlordécone aux Etats-Unis la même année.
- 1981..... En France, la ministre de l'Agriculture Edith Cresson délivre à la société Laurent de Laguarigue une Autorisation de Mise sur le Marché pour le chlordécone sous la dénomination commerciale «Curlone ». La formulation du produit est faite à Béziers, à partir de la molécule synthétisée au Brésil, avec une commercialisation et importation massive aux Antilles françaises, en dépit d'effets pseudo-oestrogéniques déjà scientifiquement démontrés chez les oiseaux et mammifères.
- 1 février 1990..... La France retire l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) du chlordécone pour tout le territoire français. Guy Lordinot (député de Martinique), relayant de gros planteurs de bananes, fera alors une demande de dérogation qui permettrait une prolongation jusqu'en 1995 de l'utilisation du chlordécone, suite à une question écrite le 23 avril 1990 appuyée par une lettre au ministre de l'Agriculture.
- 5 juin 1990..... Chlordécone : A propos de la demande de retrait de dérogation à l'AMM (autorisation de mise sur le marché) posée par le ministère français de l'agriculture et la demande au contraire de prolongation de cet insecticide faite par Guy Lardinot (député de la Martinique), le ministre Henri Nallet procède bien à l'interdiction provisoire du pesticide, mais il précise qu'il y a un délai de deux ans à partir du retrait, ce qui permet d'utiliser le produit jusqu'en 1992.
- Mars 1992..... Chlordécone : Louis Mermaz, nouveau ministre de l'agriculture, proroge d'un an la dérogation pour l'utilisation de l'insecticide Curlone.

CHLORDECONE





Février 1993..... Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, répond favorablement à une demande de la SICABAM (groupement de producteurs de bananes de Martinique) demandant à pouvoir utiliser le reliquat de stock de chlordécone. Les stocks de cet insecticide avaient été largement réapprovisionnés en été 1990 alors que la décision de retrait d'homologation avait été notifié à la société Laguarigue qui commercialisait le chlordécone. Gros lobbying efficace sur JP Soisson de la part de la société Laguarigue et la SICABAM.



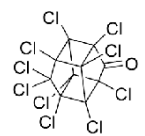
septembre 1993..... Le pesticide Chlordécone est officiellement interdit à la vente aux Antilles françaises.

7 avril 2000..... En Guadeloupe, la production d'eau en bouteille de l'usine de Capès-Dolé, après des tests d'échantillons faits le 28 mars, est stoppée en raison des taux de HCHb trouvés dans l'eau à hauteur de 0,5 microg/l (cinq fois la norme) et de chlordécone (0,7 à 1,1 microg/l, soit de sept à onze fois la norme) en plus de traces de dieldrine (0,1 microg/l dans un cas). La société Capès Dolé s'est rapidement (fin avril) équipée de filtres à charbon actif et d'un système d'ultrafiltration sur membranes (5 microm) destinées à retenir les relargages du charbon actif. Les chaînes de conditionnement sont aussi équipées d'une filtration «stérilisante» (membranes à 0,2 microm), Après réglages du processus de filtration, les analyses effectuées par la DDASS le 22 mai confirment l'absence de pesticides dans l'eau. La commercialisation de l'eau embouteillée reprend le 30 mai avec un contrôle hebdomadaire. La société Capès Dolé utilisait le terme eau de source, mais constat fait que la réglementation en matière d'étiquetage n'était pas

respectée, elle doit dorénavant employer l'expression eau rendue potable par traitement ; la société concurrente Matouba était dans la même situation. Une recherche mensuelle de pesticides organochlorés est imposée à la charge de Capès Dolé sur une durée minimale de six mois.

Mai 2000..... Intensification agricole et conséquences environnementales en Martinique (Antilles) : En raison de son climat tropical humide, de ses sols fertiles et de sa main d'œuvre «servile» (l'esclavage n'a été aboli que le 22 mai 1848), la Martinique fut longtemps considérée comme une île n'ayant qu'une vocation agricole. La monoculture de la canne à sucre y fut donc pratiquée durant plus de trois siècles. Juste après la seconde guerre mondiale, l'effondrement de l'industrie sucrière et la mondialisation progressive de l'économie remirent en question cette vocation. Ainsi, il s'en suivit une diversification des activités (en partie tournées vers le tourisme) et une réduction des surfaces plantées en canne à sucre. De nos jours, bien que la surface agricole utilisée (32 000 hectares) représente encore 31% de la surface totale du département, la **culture de la canne à sucre a progressivement été remplacée par celle de la banane**. Il est vrai que cette dernière est plus rentable car largement subventionnée par les fonds européens. Si cette reconversion agricole fut salutaire pour bon nombre d'agriculteurs, force est de constater qu'il n'en fut pas de même pour l'environnement. En effet, cette culture nécessitant (pour l'obtention d'un produit de qualité) de grandes quantités de produits phytosanitaires, les pollutions furent inévitables. Pour prendre conscience des dommages induits par la monoculture de la banane, prenons l'exemple d'un des planèzes (plateau volcanique) de la Montagne Pelée (volcan). Situé au nord-est de l'île de la Martinique, sur les communes d'Ajoupa-Bouillon, du Morne Rouge et du Lorrain, le planèze de la rivière Capot est essentiellement recouvert de bananeraies (ces dernières s'étendent sur 500 hectares environ). Cette culture étant particulièrement sensible aux maladies fongiques (champignons), aux rongeurs et aux mauvaises herbes, chaque année ce sont environ 800 kilogrammes de fongicides, 8 tonnes d'insecticides et 6500 litres d'herbicides qui y sont pulvérisés. Quand on sait que seuls 25% des produits phytosanitaires pulvérisés atteignent réellement leur cible, se pose la question de savoir ce que deviennent les 75% restant. En réalité, l'essentiel des produits phytosanitaires qui n'ont pu atteindre leur cible sont mobilisés par les eaux de ruissellement. En effet, dans cette région les précipitations (4000 millimètres par an) étant fortes, les pentes marquées (10 à 20°) et les surfaces enherbées susceptibles de ralentir la vitesse de l'eau de ruissellement étant quasiment inexistantes, le ruissellement et le ravinement sont importants. En outre, les produits phytosanitaires étant, pour la plupart, très solubles, tout concourt à leur évacuation par les eaux de ruissellement. Ainsi, après lessivage, ces produits se déversent dans les rivières où ils polluent la flore et la faune avant d'être évacués vers la mer. Dans les communes du Robert et du Lorrain, par exemple, des mesures effectuées en milieu marin après de fortes pluies ont révélé des teneurs en produits toxiques (d'origine phytosanitaire) plus de cinq fois supérieures à la normale. Les produits phytosanitaires qui ne sont ni absorbés par les plantes, ni entraînés par les eaux de ruissellement s'infiltrèrent progressivement dans le sol. Cependant, ils polluent rarement la nappe phréatique car en raison de la température élevée (28 à 35°C) et de la richesse bactérienne des sols, ces produits se dégradent rapidement. Si cette pollution diffuse perturbe durablement l'équilibre des écosystèmes de rivières et plus généralement l'équilibre du monde marin, la négligence de certains ouvriers agricoles (ou l'irresponsabilité d'un individu, par exemple) peut être à l'origine de pollutions beaucoup plus chroniques et dommageables. Par exemple, il est assez fréquent que les emballages d'engrais et de produits phytosanitaires soient abandonnés sur les lieux d'utilisation ou jetés dans les rivières. Quand on connaît la concentration de ces produits, on comprend qu'une faible quantité puisse polluer durablement toute une région. C'est ce qui s'est vraisemblablement produit en février 1994 et en mars 1995 lorsqu'une importante partie de la faune aquatique de la rivière Capot a péri mystérieusement. Ces pollutions sont d'autant plus néfastes que la rivière Capot est une zone de captage d'eau potable: plus de 30 000 m3 par jour. En Martinique, la qualité de l'eau potable étant, depuis de nombreuses années, au

CHLORDECONE

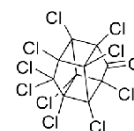


cœur d'une vaste polémique : Les membres de l'association écologique APPEL estiment que les eaux considérées comme potables par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) ne le sont pas, car des mesures réalisées par des laboratoires privés révèlent la présence de polluants (dans les eaux de consommation) à des taux largement supérieurs aux normes autorisées (Rapport Balan). Au lieu d'attendre la mise en place de périmètres de protection (autour des zones de captage), dont les résultats sont incertains, il serait préférable d'opter, avec l'appui des services compétents, pour un dispositif prévoyant des mesures drastiques dont les impacts pourront être mesurés à court terme. Par exemple, on pourrait : - remplacer les épandages aériens à proximité des rivières par le traitement manuel; - maintenir entre des grandes parcelles des surfaces enherbées ou réservées à des cultures ne nécessitant pas l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Cela permettrait de ralentir la vitesse de l'eau de ruissellement et de créer ainsi des aménagements anti-ruissellement et anti-pollution ; - interdire l'exploitation agricole intensive des terrains qui longent les rivières; - enfin, effectuer régulièrement des contrôles sur les exploitations de façon à vérifier que les emballages de produits phytosanitaires ne sont ni dispersés dans la nature, ni jetés dans les rivières. Les contrevenants pourraient alors faire l'objet d'amendes suffisamment élevées pour être dissuasives. La gravité des nuisances causées par la pollution sur la santé publique et l'environnement justifie une sérieuse prise de conscience et la mobilisation de toutes les énergies. L'intensification des cultures ne nuit pas seulement à l'environnement par le biais des pollutions qu'elle engendre, puisqu'elle réduit aussi la fertilité naturelle du sol. Par exemple, l'apport d'engrais, devenu systématique depuis de nombreuses années, a entraîné l'abandon des soins particuliers apportés au sol, qui avaient pour objectif non seulement de l'enrichir en éléments nutritifs, mais également de le protéger physiquement. Parallèlement, il est souvent navrant d'observer les impacts néfastes que peuvent avoir les travaux de débroussaillage, avant la mise en culture. Souvent effectués par des conducteurs d'engins qui ne connaissent pas les caractéristiques des surfaces agricoles, ces travaux aboutissent fréquemment à un raclement de la couche arable, la plus fertile, qui se retrouve alors tassée avec les débris végétaux à la périphérie des parcelles. En l'absence d'une fertilisation minérale importante, dès les premières années de récolte, les rendements chutent rapidement et irrémédiablement. L'intensification des cultures entraîne aussi un accroissement des processus érosifs; l'érosion étant principalement causée par un travail du sol inadapté. Il est vrai qu'en dehors de la grande plaine du centre de l'île (Lamentin, Rivière-Salée), occupée par les cultures «de rente» (canne et banane), et en dehors de la région nord atlantique qui dispose de vastes plateaux, l'essentiel des exploitations est situé sur des pentes assez fortes ; les labours étant fréquemment effectués dans le sens de la pente, cela a pour effet d'accélérer le ruissellement et le transport des particules fines, les plus fertiles, en dehors des exploitations. En outre, les labours profonds sont quasiment systématiques (parfois chaque année sur une même parcelle) alors qu'ils ne sont pas toujours nécessaires. Ces pratiques ont pour effet de désorganiser les horizons du sol : ceux situés normalement en surface (plus fertiles) se retrouvent au fond, surmontés ou brassés par des horizons moins riches en matière organique (naturellement localisés en profondeur). L'année 1999 a enfin permis la mise en place de mesures agri-environnementales (prévues dans le programme 1994-1999 du DOCUP, le Document Unique de Programmation – lié au financement européen). Par exemple, il a été décidé de mettre en jachère, pendant un an, de nombreuses surfaces bananières. Actuellement, seuls les grands producteurs semblent intéressés par ces mesures, car les primes offertes sont proportionnelles à la surface plantée. En dépit du faible engouement des petits producteurs, il s'agit néanmoins d'une avancée significative car les autorités ont, enfin, pris conscience des nuisances (pour l'homme et son environnement) générées par cette culture intensive. En outre, en plus des pollutions liées à l'épandage aérien (pollutions aquatiques et infiltration de produits phytosanitaires dans les sols), il ne faut surtout pas oublier l'influence que peuvent avoir les résidus d'intrants chimiques dans les fruits destinés à la consommation (lire de Risède J-M. et Tézenas du Montcel H., Systèmes monoculturels bananiers et protection de l'environnement - Etat des lieux et perspectives. CIRAD, 1996). D'autres mesures devraient, en principe, être prises rapidement. Même si les mesures agri-environnementales imposent des règles précises en matière de labour (pour réduire la fréquence des labours profonds par exemple et leurs impacts), il s'avère néanmoins indispensable de former les personnes qui utilisent des engins agricoles, car trop souvent elles n'ont pas les connaissances techniques qui pourraient permettre un développement agricole durable. Enfin, il existe de nombreuses techniques qui pourraient permettre de réduire l'érosion des pentes et qui n'ont pourtant jamais encore été utilisées en Martinique : les canaux de contour, la constitution de terrasses, les haies antiérosives (herbacées ou ligneuses), etc. Il est vrai que ces techniques qui s'opposent à la mécanisation, seraient surtout adaptées aux pentes les plus fortes; or, en Martinique, ces dernières sont réservées à l'élevage (zones de pâture). Ainsi, la protection des ressources naturelles est encore «timide » en Martinique. L'épuisement ne se fait pas encore sentir, car l'appartenance à un ensemble de départements constitutifs d'un pays "riche " masque la relation «terre et alimentation ». Il reste que l'avantage d'un tel contexte est de pouvoir prendre le temps d'informer et de former convenablement la population, notamment ceux qui sont amenés à exploiter directement des ressources certes naturelles, mais pas toujours inépuisables.

2002..... Il faut attendre cette année 2002 pour que débute la récupération des stocks » du pesticide Chlordécone dans les Antilles françaises, notamment à la suite de la découverte de plusieurs tonnes du pesticide dans une bananeraie martiniquaise et de la découverte le 23 août 2002 par la douane au port de Dunkerque, d'une tonne et demie de patates douces «chlordéconées » en provenance de Martinique. Celles-ci seront ensuite saisies par la DGCCRF puis détruites.

29 avril 2004..... Entrée en vigueur du règlement POP (Perturbateurs Organiques Persistants) dans l'UE. Le chlordécone y figure sans dérogation aux annexes I et/ou II du protocole : sa production et son utilisation sont à ce titre totalement interdites dans l'Union Européenne.

### CHLORDECONE



Décembre 2006..... Un fonctionnaire chargé de mission interrégionale, Éric Godard, est nommé pour coordonner l'action de l'État dans les îles antillaises sur les problèmes du Clordécone. Il restera en poste au-delà de 2015.

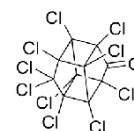
## 2 - L'ALARME DE BEL POMME

17 septembre 2007..... Le cancérologue Dominique Belpomme rend public un rapport annonçant un désastre économique et sanitaire dans les Antilles françaises. Selon lui, qui a enquêté une semaine en Martinique, la pollution liée à l'usage intensif de pesticides sur de petits territoires a empoisonné la Martinique et la Guadeloupe. Le professeur met en cause la contamination des îles par le «chlordécone», un insecticide persistant utilisé entre 1981 et 1993 pour détruire les charançons du bananier. La Martinique rencontre trois types de problèmes : l'augmentation des cancers de la prostate et du sein, une baisse de la fécondité et la possibilité d'une augmentation d'incidence des malformations congénitales et de troubles du développement chez l'enfant. Le ministre de la santé Roselyne Bachelot partage les inquiétudes du professeur Belpomme et demande des études toxicologiques pour confirmer le problème, tandis que le ministre de l'agriculture, Michel Barnier, affirme aussi que la situation est très grave aux Antilles.

18 septembre 2007..... Aux Antilles, un désastre sanitaire, après l'utilisation massive de pesticides, notamment sur les bananes. " Un désastre sanitaire". Tels sont les termes employés hier par le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, pour qualifier la situation actuelle aux Antilles françaises après l'utilisation massive de certains pesticides. Selon le rapport du cancérologue Dominique Belpomme, qui doit être rendu public aujourd'hui, les Antilles traversent en effet "une crise extrêmement grave liée à l'utilisation de pesticides depuis de nombreuses années". Pour le professeur, le taux des cancers de la prostate est "majeur" dans cette zone, même si les scientifiques n'ont "pas encore la preuve épidémiologique" qu'ils sont "liés au chlordécone " (un insecticide interdit en France en 1990). Il a aussi observé des troubles de la fertilité. De son côté, le ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a tenté de relativiser la portée du rapport. Elle a estimé qu'il "pose des questions" et "n'apporte pas de réponse formelle". Et d'ajouter que ces "inquiétudes ont besoin d'être confirmées par des études scientifiques de haute qualité". Elle a de plus annoncé qu'elle se rendrait aux Antilles, sans toutefois donner de date précise, alors que le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, Christian Estrosi, se rendra sur place demain. Michel Barnier a expliqué que la situation était imputable à une gestion passée qui a "des conséquences sanitaires aujourd'hui". Pour lui, après l'ouragan Dean qui a touché les côtes antillaises le 17 août, l'occasion se présente de replanter "avec peu ou pas de pesticide" et "d'aller vers la banane zéro pesticide". À noter que le PS a réitéré sa demande d'une commission d'enquête parlementaire pour faire "la transparence totale" sur l'utilisation des pesticides dans cette région. Le rapport du Pr Belpomme en cinq points : Le cancérologue remet aujourd'hui son rapport à l'Assemblée nationale. Pour "sauver les Antilles du désastre économique et sanitaire", il préconise un plan d'action en 5 points: 1) Obtenir des données précises sur les différents pesticides utilisés dans l'île depuis 25 ans. 2) Étudier la biologie des sols, en vue de développer une agriculture de qualité dans les territoires non pollués et dont la fertilité est préservée. 3) Rechercher les causes à l'origine de l'augmentation d'incidence des cancers de la prostate et du sein. 4) Interdire le paraquat, un herbicide "encore plus toxique que le chlordécone. Cet herbicide a de fait été retiré du marché en juillet, quelque jours après que le Pr Belpomme ait terminé son rapport. 5) Sensibiliser la métropole aux problèmes des Antilles, "reconvertir l'agriculture et la rendre moins polluante ". Quelques chiffres : - 260 000 tonnes de bananes sont produites chaque année aux Antilles. - La filière emploie 15000 personnes. - Son chiffre d'affaires s'élève à 220 millions d'euros, auquel s'ajoutent des aides européennes d'environ 130 millions. - Le passage de l'ouragan Dean, le 17 août, a détruit la totalité de la production en cours de bananes en Martinique et de 50 à 60% en Guadeloupe.

19 septembre 2007..... Aux Antilles, l'usage intensif de pesticides aurait occasionné un «désastre sanitaire» : Le cancérologue Dominique Belpomme, initiateur de l'Appel de Paris sur les dangers de la pollution, a rendu public, mardi 18 septembre, un rapport annonçant un «désastre économique et sanitaire» dans les Antilles françaises. Selon M. Belpomme, qui a enquêté une semaine en Martinique à la demande d'une association locale, la pollution liée à l'usage intensif de pesticides sur de petits territoires a «empoisonné» la Martinique et la Guadeloupe. Le professeur met en cause la contamination des îles par le chlordécone, un insecticide persistant utilisé entre 1981 et 1993 pour détruire les charançons du bananier. Il appelle à «ne pas refaire l'erreur du chlordécone » avec le paraquat, un herbicide très toxique, omettant de signaler que l'usage de cette molécule est interdit dans l'Union européenne depuis juillet. Au total, une centaine de pesticides sont présents dans les sols, l'eau et les produits alimentaires dans les Antilles, affirme le cancérologue. «La poursuite de la pollution de l'île ne peut conduire à terme qu'à l'infertilisation progressive des sols, donc à une baisse des rendements agricoles et finalement au déperissement de la population », prévient-il. A propos des liens entre cette pollution et les problèmes de santé publique rencontrés aux Antilles, le cancérologue pose de nombreuses questions, mais n'apporte pas de réponses. La Martinique rencontre «trois types de problèmes : l'augmentation du nombre des cancers de la prostate et du sein, une baisse de la fécondité et la possibilité d'une augmentation d'incidence des malformations congénitales et de troubles du développement chez les enfants », énumère-t-il. Contestant l'efficacité des études épidémiologiques en cours, il réclame des études toxicologiques qui permettraient selon lui de mettre en évidence le lien avec les pesticides. «Nous ne cessons d'interpeller les autorités, mais nous n'obtenons aucune réponse, affirme la députée Jeanny Marc (divers gauche, Guadeloupe). Le professeur Belpomme ne peut pas apporter de conclusions, car son temps d'étude n'a pas été assez long. Mais nous voulons connaître la vérité. L'inquiétude de la population est à son comble. » « Les inquiétudes du professeur Belpomme, que je

### CHLORDECONE



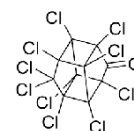
partage, ont besoin d'être confirmées par des études scientifiques de haute qualité », a réagi, lundi 17 septembre, la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, tout en recommandant de ne pas consommer plus de deux fois par semaine les produits du jardin ou l'eau de source. Le ministre de l'agriculture, Michel Barnier, a affirmé de son côté que la situation aux Antilles est «très grave ». Le député (PS, Guadeloupe) Victorin Lurel a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur cette pollution, une demande accueillie favorablement par le secrétaire d'Etat à l'outremer, Christian Estrosi.

22 septembre 2007..... Pesticides: les élus martiniquais craignent pour l'image de leur île. Le rapport du cancérologue Dominique Belpomme sur la nocivité du chlordécone est accusé de «créer la confusion» et d'«enfoncer la Martinique». Chacun aux Antilles connaît le chlordécone, un produit interdit en France en 1990, mais répandu sur les champs de bananes en Martinique et en Guadeloupe jusqu'en 1993. Il est au cœur du rapport du professeur Dominique Belpomme, cancérologue à l'Hôpital européen Georges-Pompidou. Ce document est connu depuis plusieurs mois sur place et vient d'être révélé au niveau national à la veille de sa présentation à l'Assemblée nationale, mardi 18 septembre. Une certitude : le chlordécone pollue les sols et l'eau et sa nocivité persiste plusieurs siècles. L'auteur est alarmiste. Selon lui, les femmes enceintes et les nouveau-nés seraient contaminés et le nombre de cancers de la prostate, anormalement élevé, pourrait trouver là son origine. Il y aurait un danger de «déperissement de la population », d'îles «empoisonnées». Des personnalités se sont mobilisées contre les pesticides. Au premier trimestre 2007, Raphaël Confiant, romancier, a publié Chronique d'un empoisonnement annoncé (Harmattan). Aucune difficulté pour recueillir le témoignage d'un agriculteur touché. Charles Cyrille, 35 ans, produit fruits et légumes au Morne-Rouge et au Prêcheur, sur les pentes de la montagne Pelée. Il est membre du Groupe régional phytosanitaire: «Sur mes 30 hectares, 1,68 hectare est contaminé. En 2003, un arrêté préfectoral a imposé une analyse des sols. On y a trouvé 0,03 mg par kilo de terre de chlordécone, or il n'y a pas eu de bananes dessus. Il a dû être utilisé contre les fourmis autour des avocats, avant que mon père n'achète ce terrain. J'y ai planté des arbres fruitiers qui ne risquent rien. » En revanche, trouver un agriculteur martiniquais dont la santé a été altérée par cette substance relève de la chimère. «La relation de causalité existe, assure Louis Boutrin, coauteur du réquisitoire de M. Confiant, mais le travail épidémiologique n'a pas été fait. » Trois médecins du CHU de Pointe-à-Pitre et un responsable de l'Inserm de Rennes ne sont pas, eux, impressionnés par la charge de M. Belpomme, Dans un courrier envoyé le 16 août au directeur général de la santé à Paris, ils regrettent des «appréciations» faites sur la base de «documents informels sans s'être enquis de leur exactitude ou des objectifs et des caractéristiques des protocoles mis en place». Comment trancher? Au gouvernement, les voix divergent : Michel Barnier, ministre de l'agriculture, parle de situation «très grave» quand Roselyne Bachelot, sa collègue de la santé, tempère en disant que M. Belpomme «pose des questions », mais qu'il «n'apporte pas de réponse formelle ». Son invitation à limiter la consommation des produits du jardin à «deux fois par semaine» n'améliore pas la compréhension du problème. Pragmatique, Ange Mancini, le nouveau préfet de la région Martinique, s'en remet aux acteurs du secteur. Début septembre, il a annoncé la création d'un pôle «pesticides », comme il avait lancé un pôle «mercure» en Guyane - son poste précédent - où ce métal très nocif est utilisé par les chercheurs d'or. Sur place, les élus s'inquiètent. «Il ne faudrait pas que l'on fasse passer la Martinique pour une terre infréquentable », s'insurge Serge Letchimy, député (apparenté socialiste) et maire de Fort-de-France, soulignant que les produits vendus sur les marchés «font l'objet d'analyses ». Sa crainte va au-delà du secteur de la banane qui, à lui seul, fait vivre des milliers de familles aux Antilles. Quant à Louis-Daniel Bertome, le président de la chambre d'agriculture, il ne décolère pas et reproche à M. Belpomme de «créer la confusion» et d'«enfoncer la Martinique».

11 octobre 2007..... Audition gouvernementale au Sénat sur les pesticides : Aux Antilles, les contrôles sanitaires sur les marchés vont être renforcés. L'exercice était difficile, mardi 9 octobre, pour les quatre membres du gouvernement auditionnés au Sénat sur la pollution par les pesticides aux Antilles. Roselyne Bachelot (santé), Michel Barnier (agriculture), Nathalie Kosciusko-Morizet (écologie) et Christian Estrosi (DOM-TOM) ont admis que l'Etat ignorait les conséquences de cette pollution sur la santé, tout en essayant de rassurer la population, qui vit une «véritable psychose», selon Serge Larcher, sénateur (app. PS) de la Martinique. Depuis la publication, le 18 septembre, du rapport du cancérologue Dominique Belpomme, la méfiance envers l'eau et les produits alimentaires locaux est à son comble. Sans établir de lien direct, M. Belpomme soupçonne les pesticides, en particulier le chlordécone, longtemps utilisé dans les bananeraies, d'être responsables d'un taux élevé de cancer de la prostate et du sein, d'une baisse de la fertilité et d'une augmentation des malformations congénitales aux Antilles. Bien qu'interdit depuis 1993, le chlordécone, très persistant, reste présent dans les sols et migre dans les aliments cultivés sur des terres polluées. Pour Mme Bachelot, il faut «poursuivre et intensifier les investigations». «La mortalité par cancer est globalement plus faible dans les DOM qu'en métropole », a-t-elle ajouté, En plus des études déjà en cours, la mise en place d'un registre des cancers permettra d'améliorer les connaissances, selon la ministre de la santé. «Des épidémiologistes travaillent depuis longtemps sur ce sujet. Ils méritent d'être entendus autant que M. Belpomme », a lancé M. Estrosi. Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a toutefois relevé l'insuffisance des contrôles effectués sur les aliments vendus sur les marchés. Leur nombre sera quadruplé à l'avenir, a-t-il annoncé. Au total, 6500 hectares de terres sont pollués en Guadeloupe et 12 000 en Martinique. L'excavation n'est pas envisageable, a affirmé Mme Kosciusko-Morizet, sauf dans les endroits très pollués ou très sensibles, près de sources par exemple. La reconversion de ces terres est une épineuse question. M. Barnier a évoqué le possible développement de cultures ornementales, énergétiques, ou la mise en jachère. Il a également prôné l'utilisation, à l'avenir, de techniques alternatives aux traitements chimiques.

12 octobre 2007..... La commission Attali, qui travaille sur les freins à la croissance économique, demande la suppression du principe de précaution dans la Constitution. La secrétaire d'Etat à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, réagit : «J'y vois

### CHLORDECONE



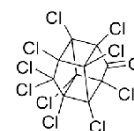


la trace d'un certain conservatisme. (...) La proposition de la commission Attali, qui veut que l'environnement soit contre la croissance, qu'il soit un frein à la croissance, est une vision réactionnaire. Le principe de précaution est un axe, non pas pour casser l'industrie ou interdire la recherche, mais au contraire pour inventer une nouvelle économie, pour trouver des avantages concurrentiels sur de nouveaux secteurs, de l'environnement, des énergies renouvelables, de la chimie verte, pour inventer une nouvelle croissance. C'est aussi un principe de bon sens qui sert à s'écarter de possibles catastrophes ou de grandes pollutions comme celles que nous observons, ces jours-ci, avec les PCB ou le **chlordécone** aux Antilles. L'écologie est le grand enjeu du XXIème siècle. (...) C'est un sujet sur lequel les élites sont plutôt en retard sur les Français. L'écologie est le moteur de la croissance de demain ». Jean-Louis Borloo, le ministre de l'écologie, déclare aussi quelques jours plus tard qu'il veut conserver le principe de précaution qui est inscrit dans la Constitution et qui fait partie des traités internationaux signés par la France.

Novembre 2007..... Chronique d'un empoisonnement annoncé : Sortie du livre «Le scandale de la Chlordécone aux Antilles françaises (1972-2002)» de Louis Boutrin et Raphaël Confiat (Ed. L'Harmattan). Enquête très documentée sur une situation environnementale catastrophique aux Antilles françaises justement nommées par les auteurs de zones DOMinées (jeu de mot avec DOM département d'outre-mer). A travers l'histoire de l'économie bananière, les auteurs nous dévoilent l'utilisation massive de pesticides, dont le Chlordécone substance cancérigène, depuis une trentaine d'années. Les faits sont révoltants : "Sur seulement 4 km2 de bananeraies, c'est près de 174 tonnes de pesticides - dont 54 tonnes de Chlordécone - qui ont été déversées chaque année. Quand on sait que la culture de la banane y a été pratiquée sur plusieurs décennies, on se rend bien compte du cocktail de polluants chimiques dont on a fait usage. Dans l'eau, 100% des prélèvements dépassaient la norme de 0,10 microg/l de Chlordécone avec un pic de 10,30 microg/l (103 fois la norme)". Tout au long de cet ouvrage, nous voyageons dans l'histoire de ces DOM dont la population reste soumise à l'esclavage, situation qui perdure depuis des siècles. Les békés ou créoles blancs, ayant réussi le tour de force de garder la main sur ces colonies françaises dans le seul but de s'enrichir sur le dos de la population. Et aujourd'hui il est également question de pollution à grande échelle les sols sont contaminés, les sources sont polluées... et les cancers se développent. Les quantités employées sont hallucinantes : en 1998, les importations de pesticides en Martinique représentaient 7 kg de produit commercial rapporté à l'habitant et 120 kg rapportés à l'hectare cultivé. Et l'Etat français ferme les yeux face à ce scandale et tout est fait pour noyer le poisson, repousser les échéances, ne pas publier les études scientifiques, masquer les faits et continuer cette exploitation industrielle des Antilles... au plus grand bénéfice des latitudinistes locaux. Cet ouvrage est un signal d'alarme et les auteurs espèrent enfin être entendus par les pouvoirs politiques, mais au vu du pouvoir détenu par les propriétaires terriens, la question d'une réponse et d'une réaction de la métropole reste en suspens. C'est loin les Antilles !

1 novembre 2007..... Pesticides : les Antilles tiraillées entre apaisement et dramatisation. Certains professionnels de la santé prennent le contre-pied du rapport Belpomme sur la pollution au chlordécone. En Martinique, la polémique glisse sur le terrain politique. Ce n'est pas tout à fait une psychose. Plutôt une inquiétude. Le retentissement en métropole du rapport sur la pollution des sols par les pesticides aux Antilles, coordonné par le cancérologue Dominique Belpomme, a fait écho dans les deux départements antillais. «Cela fait trois ans que je parle du chlordécone devant des auditoires clairsemés, témoigne Harry Jawad Durimel, responsable des Verts en Guadeloupe. Depuis qu'un professeur a tiré la sonnette d'alarme à Paris, je suis devenu une star ! Les vendeuses de légumes du marché de Pointe-à-Pitre m'interpellent: "Tu fais baisser les ventes !" » La présentation du rapport Belpomme à Paris, en septembre, a été précédée par la publication, au printemps, d'un livre polémique, signé par le journaliste martiniquais Louis Boutrin et l'écrivain Raphaël Confiat. Intitulé «Chronique d'un empoisonnement annoncé (Ed. L'Harmattan)», l'ouvrage dénonçait les effets du chlordécone, cet insecticide utilisé sur les champs de bananes de 1981 à 1993. Les auteurs allaient jusqu'à évoquer «une nouvelle forme de génocide par stérilisation ». Aujourd'hui, les professionnels de la santé s'efforcent de calmer les esprits. «Les études menées aux Etats-Unis montrent que des troubles sont avérés chez l'homme à partir d'une présence de chlordécone de l'ordre d'un milligramme par litre de sang, explique le docteur Luc Multigner, chercheur à l'Inserm et coordonnateur des études sur le sujet. Or les doses relevées sur les ouvriers agricoles en Guadeloupe sont cent fois inférieures. » Le professeur Pascal Blanchet, chef du service d'urologie au CHU de Pointe-à-Pitre, se veut, lui aussi, rassurant: «D'une manière générale, il y a moins de cancers en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. Trois fois moins de cancers du colon. Un tiers de cancers du sein en moins. La seule exception concerne le cancer de la prostate. Or on soupçonne une prédisposition à ce type de pathologie chez les populations afro-américaines. » Deux études sur les conséquences possibles de l'exposition au chlordécone sur la santé humaine sont en cours. L'une porte justement sur un lien éventuel avec les cancers de la prostate, l'autre concerne les femmes enceintes, leurs résultats seront connus fin 2008. Philippe Quénel, responsable de la cellule interrégionale épidémiologique (CIRE) Antilles-Guyane, estime que 3,3% de la population martiniquaise est concernée, soit 12 000 personnes. «Il s'agit majoritairement d'habitants de niveau social défavorisé, ayant des habitudes alimentaires traditionnelles, consommant leur auto-production, dit-il. Notre priorité est de mettre en place une politique de prévention à leur intention. » M. Quénel estime que l'Etat a fait son travail: «Je connais peu de dossiers pour lesquels autant d'efforts ont été consentis. La pollution au chlordécone aux Antilles est mieux documentée que celle par les pesticides dans le Bordelais ou par les nitrates en Bretagne. » La polémique n'a pas le même relief dans les deux départements antillais. En Martinique, les intellectuels de sensibilité indépendantiste, comme Raphaël Confiat, montrent du doigt «les latifundistes Békés». Ils accusent ces propriétaires terriens, issus des familles blanches créoles, d'avoir fait pression sur l'Etat pour prolonger l'autorisation du chlordécone jusqu'en 1993, alors que les effets du pesticide sur la santé humaine étaient connus dès les

**CHLORDECONE**



années 1980. Eric de Lucy, président de l'Union des groupements de producteurs de bananes, s'insurge contre cette «ostracisation» : «C'est toujours la même chose : les écologistes sont des anges et les producteurs sont des diables ! » Le docteur Multigner estime que «la pollution au chlordécone est instrumentalisée par une minorité associative, les qui en a fait son fond de commerce, et par le mouvement indépendantiste ». Eric Godard, chargé de mission interministériel sur le chlordécone, déplore que «l'idée selon laquelle l'État cache quelque chose s'est répandue dans le public, avec, en toile de fond, une théorie du complot». En Guadeloupe, les responsables associatifs et les élus locaux se montrent plus sereins. «Je ne partage pas la thèse de l'empoisonnement prémédité ou du génocide, assure Harry Jawad Durimel. Je mets plutôt en cause le laxisme des autorités et l'appât du gain des producteurs de bananes. » Albert Dorville, maire (sans étiquette) de Trois-Rivières, une des huit communes guadeloupéennes concernées par la pollution, considère que «Belpomme est allé trop loin». Il souhaite cependant que les autorités indemnisent les planteurs et estime qu'il faut «envisager la dépollution des sols contaminés et une reconversion des cultures ». M. Dorville, qui est médecin, affirme n'avoir jamais vu dans son cabinet de pathologie liée aux pesticides.

9 novembre 2007..... Chlordécone : Le professeur Belpomme admet des «inexactitudes» dans son rapport sur les pesticides aux Antilles. Le cancérologue Dominique Belpomme, auteur d'un rapport sur les pesticides annonçant un «désastre économique et sanitaire» dans les Antilles françaises, admet que celui-ci comporte des «inexactitudes ». «Il y a des inexactitudes dans les détails, Mais le message de fond reste pertinent », a-t-il indiqué lors d'une audition à l'Assemblée nationale, mercredi 7 novembre. L'Inserm, l'InVS et de l'Afssa ont émis des doutes sur des données de M. Belpomme.

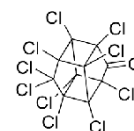
5 décembre 2007..... le pôle santé de Paris va se saisir du dossier sur les pesticides aux Antilles : Le parquet de Fort-de-France, chargé de l'enquête judiciaire sur une pollution supposée des sols antillais aux pesticides, doit prochainement se dessaisir du dossier au profit d'un juge d'instruction du pôle santé de Paris. L'enquête fait suite à un rapport, au mois de septembre, d'un cancérologue français, le professeur Belpomme, qui dénonce les effets du chlordécone, un insecticide utilisé sur les plantations de bananes de 1981 à 1993.

7 décembre 2008..... Antilles : Cinq ans pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le ministre de l'agriculture, Michel Barnier, en visite en Guadeloupe et en Martinique, a signé, vendredi 5 décembre, un plan «banane durable 2008-2013 » à travers lequel les producteurs antillais s'engagent à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce plan de 8 millions d'euros vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à privilégier les techniques alternatives de protection des cultures. Après une période d'usage massif du chlordécone, un polluant organique persistant, l'utilisation de ces produits a été divisée par trois entre 1996 et 2006, soulignent les producteurs. Un nouvel institut technique de la banane sera chargé de diffuser aux planteurs les nouvelles techniques culturales. Ce plan s'inscrit dans un volet du plan Ecophyto 2018 (réduction, «si possible », de moitié en dix ans de l'usage des pesticides et suppression progressive des molécules les plus dangereuses), issu des conclusions du Grenelle de l'environnement.

### 3 – A LA RECHERCHE DU CHLORDECONE PERDU

25 juin 2009..... L'inquiétant parcours du «chlordécone perdu» : Ce pesticide utilisé dans les années 1980 aux Antilles a contaminé les sols de plusieurs pays. Les Antilles ne sont pas les seuls territoires contaminés par le chlordécone, un polluant extrêmement persistant, soupçonné d'être cancérigène, employé comme pesticide dans les plantations de bananiers en Guadeloupe et en Martinique entre 1981 et 1993. Au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), la sénatrice Catherine Procaccia (UMP, Val-de-Marne) et le député Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) présentent mercredi 24 juin un rapport dans lequel ils retracent, pour la première fois, le parcours du «chlordécone perdu». Selon les informations des rapporteurs, quelque 1600 tonnes ont été produites aux Etats-Unis entre 1958 et 1976. La fabrication a ensuite été interdite, les ouvriers et les riverains des sites de production présentant des atteintes neurologiques graves. Environ 200 autres tonnes de chlordécone ont ensuite été produites au Brésil. Or, 300 tonnes seulement ont été utilisées aux Antilles. Le reste a été exporté dans d'autres régions du monde, en particulier dans l'ancienne Allemagne de l'Est (RDA), en Pologne, peut-être en Ukraine. Le pesticide a également été utilisé au Cameroun et en Côte d'Ivoire. «On pourrait potentiellement se trouver en présence d'un problème sanitaire et environnemental de dimension mondiale, qui devrait envoyer à une coopération internationale », écrivent les auteurs. Le chlordécone n'étant plus produite ni utilisée aujourd'hui, ses résidus ne sont plus recherchés. Une enquête sur les zones d'épandage dans le monde est pourtant impérative, selon les rapporteurs. Les effets sanitaires d'une exposition à de faibles doses de produit - par l'alimentation et l'eau potable - ont été dénoncés par le cancérologue Dominique Belpomme, dans un rapport publié en septembre 2007. Il mettait en lien la pollution et l'augmentation des cancers de la prostate aux Antilles. Les auteurs contestent ces résultats, qualifiant de «peu solides » les méthodes de M. Belpomme. Cependant, ils n'écartent pas le risque sanitaire. «L'occurrence du cancer de la prostate est très marquée ethniquement (...), mais cette prévalence chez certaines populations n'exclut pas que l'exposition aux pesticides puisse être un facteur aggravant », écrivent-ils, renvoyant à plusieurs études épidémiologiques dont les résultats seront connus prochainement. La chlordécone pose un problème particulier du fait de sa persistance dans l'environnement. La molécule, très stable, peut rester présente dans les sols entre un et sept siècles, et continuer à transiter vers les produits cultivés. Les sédiments servent aussi de vecteur de contamination des eaux de rivière, puis des milieux marins. Le polluant s'accumule dans les graisses et se concentre dans la chaîne alimentaire, «en particulier les milieux aquatiques ». Or, les auteurs relèvent que la contamination potentielle des poissons et des crustacés a été oubliée

### CHLORDECONE



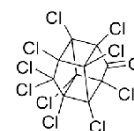


dans le plan élaboré en 2008 pour limiter l'exposition de la population antillaise - un plan jugé efficace, en revanche, concernant les fruits et les légumes. Les rapporteurs jugent «urgent» de localiser la pollution des milieux marins et de multiplier les analyses sur les produits de la mer, très consommés aux Antilles. Ils soulignent aussi l'absence de connaissance sur la contamination des eaux fluviales et souterraines. La cartographie des terres polluées (plus d'un quart des zones agricoles des deux îles) avance en outre trop lentement. Les auteurs recommandent de rechercher des méthodes d'analyse «plus fiables, plus rapides et moins coûteuses ».

26 septembre 2009..... Le chlordécone entraîne une interdiction partielle de la pêche en Martinique : Des concentrations élevées de ce pesticide, toxique pour l'homme et interdit depuis 1993, ont été trouvées chez certains poissons et crustacés. Plus de quinze années après son interdiction sur l'île de la Martinique, le chlordécone continue d'y faire des ravages. Mardi 22 septembre, un arrêté préfectoral a interdit «la pêche sous toutes ses formes» dans les rivières martiniquaises. «La pêche et la commercialisation en vue de la consommation humaine » de certaines espèces sont également interdites - par un autre arrêté - dans plusieurs baies semi-fermées, situées en aval de bassins versants contaminés par le chlordécone. Les autorités préfectorales ont justifié cette mesure par la nécessité de «prévenir les effets sur la santé liés à une exposition aiguë ou chronique résultant d'une consommation de produits de la pêche potentiellement contaminés ». Les dernières analyses effectuées ont abouti à la conclusion que certains poissons et crustacés présentaient une teneur en chlordécone dépassant largement les normes sanitaires fixées. Sur quarante sites examinés, 96% des échantillons prélevés étaient contaminés. Plus de deux tiers présentaient une concentration proche de 50 microgrammes de chlordécone par kilo, alors que l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) recommande que, pour les produits frais, cette concentration ne dépasse pas 20 microg par kilo. Les fonds marins vaseux et sableux constituent un vecteur important de pollution au chlordécone. Les langoustes blanches et brésiliennes, les crevettes, les crabes de mer, le tilapia et le thazard franc, un poisson apparenté au maquereau, sont quelques-unes des espèces concernées par ces mesures. Thierry Touzet, directeur des services vétérinaires de la Martinique, recommande aux consommateurs de ne pas acheter ces produits n'importe où : «Il vaut mieux acheter les poissons dans des points de débarquement parfaitement identifiés par des professionnels de la pêche. Ce qui donne la garantie que les produits mis sur le marché ne proviennent pas des zones interdites.» Les deux arrêtés préfectoraux interdisant la pêche dans les rivières et plusieurs baies de l'île ont été reçus par les marins pêcheurs comme des coups de massue assésés à un secteur déjà en grande difficulté. Les professionnels jugent inadmissible de devoir payer pour les pollueurs. Ils craignent aussi que les consommateurs délaissent les étals. Toutes ces mesures de précaution sont en vigueur jusqu'à ce que l' Afssa se prononce sur la question, probablement fin novembre. Utilisé aux Antilles dans les plantations de bananes jusqu'à son interdiction, en 1993, le chlordécone, un pesticide polluant difficilement dégradable, se retrouve durablement dans les sols ou encore dans les sédiments des rivières. En 2002, malgré les mesures prises, la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes avait encore découvert d'importantes quantités de chlordécone dans une cargaison d'une tonne et demie de patates douces arrivée à Dunkerque (Nord) en provenance de Martinique. Il avait cependant fallu attendre mars 2003 pour que le préfet de région de l'époque prenne un arrêté imposant l'analyse obligatoire des sols avant toute mise en culture de légumes à racines et interdisant la vente de denrées contenant du chlordécone.

25 mai 2010..... La difficile mutation des planteurs de banane antillais. Il n'existe toujours pas de solution pour dépolluer les sols contaminés par le chlordécone. L'avenir des planteurs de banane antillais risque pour longtemps encore d'être marqué par les ravages du chlordécone, ce pesticide utilisé pour éliminer le charançon. A l'initiative de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) une vingtaine d'experts internationaux se sont réunis, du 17 au 22 mai en Martinique, puis en Guadeloupe, pour «tenter de concevoir des solutions réalistes de dépollution des sols». Or, il n'existe aujourd'hui d'autre alternative que de convertir à d'autres usages les sols contaminés par ce produit appliqué aux cultures à partir des années 1970 et jusqu'en 1993. Cette reconversion se fait lentement et le lancement, il y a un peu plus d'un an, d'un plan «banane durable» doté de 8 millions d'euros, pour redorer l'image du secteur et encourager les producteurs à modifier leurs pratiques, n'a pas encore une portée très visible. L'enjeu est vital pour les deux îles : la culture de la banane assure plus de 8000 emplois, soit 75% du secteur agricole. La lutte biologique contre les insectes ravageurs et les champignons est désormais mise en avant. «La banane antillaise utilise 7 kg de produits traitants par an et par hectare contre 60 kg pour nos concurrents sud-américain et africain. Notre objectif est de diviser ce chiffre par deux d'ici à 2013 », affirme Pierre Monteux, directeur général de Banamart, l'un des deux groupements de producteurs de banane en Martinique. Pour cela, les producteurs s'appuient sur l'Institut technique de la banane (Itban) qui valide l'utilisation de substances naturelles pour lutter contre les parasites. L'extrait d'arbre de thé est, par exemple, employé contre la cercosporose, un champignon attaquant les feuilles de bananier, et l'écorce d'orange contre certaines cochenilles. La pollution au chlordécone qui s'est étendue aux autres cultures que la banane avec la diffusion du pesticide dans les sols et les cours d'eau, contraint aujourd'hui nombre d'agriculteurs à composer avec ce fléau. Bien qu'il n'y ait pas de cartographie détaillée des sols pollués, les spécialistes estiment que près de 25% des terres sont touchées. Installé en plein cœur de la campagne de Trinité, à environ 30 km à l'est de Fort-de-France, Serge Burnet est, depuis 2007, à la tête d'une exploitation de 74 hectares dédiée à l'horticulture. Auparavant, une bananeraie recouvrait sa propriété. L'horticulture est une des voies vers lesquelles le ministère de l'agriculture pousse les exploitants à se reconverter. «Depuis 2003, 4500 analyses de sols ont été réalisées sur 4000 hectares, alors que les surfaces agricoles plantées en légumes jugés sensibles à la contamination ne représentent qu'environ 800 hectares », explique Jean Iotti du service de la protection des végétaux, à Fort-de-France. C'est grâce à ces diagnostics et aux recommandations fixées selon

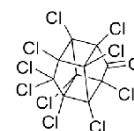
### CHLORDECONE



des seuils de contamination que les agriculteurs basculent vers d'autres cultures. A la Martinique, on assiste ainsi à la relance de la canne à sucre, dont seule la base de la tige est perméable au chlordécone. La production permet aujourd'hui d'alimenter neuf distilleries et une sucrerie. Pour certains agriculteurs, l'effort de reconversion a été possible grâce aux fonds européens ou au Plan de développement rural (PDR) de la Martinique. A plus long terme, il est aussi prévu de reboiser certaines parcelles contaminées et, en même temps, d'empiéter sur la forêt pour permettre aux agriculteurs d'avoir de nouvelles terres saines. Derrière toutes ces initiatives se cache un autre enjeu : protéger les terres agricoles de la convoitise de certains entrepreneurs. «L'objectif aujourd'hui est de faire face à la spéculation immobilière et aux projets non agricoles », indique Gilles Moutoussamy, de la chambre d'agriculture de Martinique. Plusieurs projets de ferme photovoltaïque sont notamment à l'étude, ce qui représente, pour M. Moutoussamy, «une menace supplémentaire, lorsque l'on sait que les promoteurs peuvent proposer aux agriculteurs de 15 000 à 20 000 euros par an et par hectare pour installer leurs fermes ».

25 mai 2010..... Le chlordécone est un dangereux pesticide. C'est l'insecticide qui a été utilisé aux Antilles pour lutter contre le charançon du bananier. Persistant dans l'environnement, il possède des propriétés qui ne permettent pas l'application directe de méthode de dépollution classique. De plus, les conditions tropicales sont très différentes de celles des Etats-Unis, où ont été menés les rares travaux sur l'impact de la molécule. Impact alimentaire : Pour réduire l'exposition de la population, le gouvernement a fixé des seuils maximaux de contamination en fonction de la perméabilité des cultures au chlordécone. Ce seuil doit être inférieur à 20 microgrammes par kg de terre sèche pour les agrumes, les fruits tropicaux, tous les légumes et inférieur à 10 microgrammes pour le riz et certains fruits (pommes, poires, fruits à noyau). Risque de cancers : Des recherches sont menées pour évaluer l'impact potentiel sur les risques de cancer de la prostate, les issues de grossesse et les malformations congénitales.

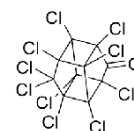
21 juin 2010..... Exposition au chlordécone et risque de survenue du cancer de la prostate, communiqué de l'Inserm. Dans un article à paraître le 21 juin 2010 dans Journal of Clinical Oncology, des chercheurs de l'Inserm (Unité Inserm 625 – Groupe d'Etude de la reproduction chez l'homme et les mammifères, Université Rennes 1), du CHU de Pointe-à-Pitre (Service d'urologie, Université des Antilles et de la Guyane) et du Center for Analytical Research and Technology (Université de Liège, Belgique) montrent que l'exposition au chlordécone, un insecticide perturbateur endocrinien employé aux Antilles françaises jusqu'en 1993, est associée significativement à une augmentation du risque de survenue du cancer de la prostate. Le chlordécone est un insecticide organochloré employé aux Antilles de 1973 jusqu'en 1993 pour lutter contre le charançon du bananier. Sa présence persistante dans les sols, les eaux de rivières et les sédiments est à l'origine de la contamination de certaines denrées alimentaires. La contamination des populations antillaises par ce pesticide a été montrée par des travaux antérieurs. Le chlordécone est considéré comme perturbateur endocrinien et classé cancérogène possible pour l'homme par l'OMS. Les résultats des recherches à paraître dans Journal of Clinical Oncology sont issus d'un programme de recherche intitulé Karuprostate. Une étude «cas-témoin » a comparé les caractéristiques de 709 personnes nouvellement atteintes de cancer de la prostate à 723 sujets indemnes de la maladie (groupe témoin). L'un des objectifs spécifiques du programme de recherche est l'étude de l'influence de l'exposition au chlordécone dans la survenue du cancer de la prostate aux Antilles. L'ensemble des participants sont originaires de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Haïti, Dominique). Leur inclusion dans l'étude a été réalisée de 2004 à 2007. L'exposition au chlordécone a été évaluée par une méthode originale d'analyse de la molécule dans le sang. L'analyse des résultats par les chercheurs montre que l'exposition au chlordécone est associée à un risque augmenté de développer la maladie. Cette augmentation de risque est statistiquement significative lorsque les concentrations sanguines en chlordécone sont supérieures à 1 µg/litre. Ces résultats sont confortés par le fait que les hommes présentant des variations génétiques qui diminuent leur capacité d'élimination de la molécule, ont un risque accru de développer la maladie. Une analyse plus fine des résultats montre que le risque n'est pas distribué de manière homogène parmi les individus. Les antécédents familiaux de cancer de la prostate ainsi que la résidence dans un pays occidental (industrialisé), essentiellement la France métropolitaine, modifient l'effet de l'exposition au chlordécone sur le risque de survenue du cancer de la prostate. Le risque n'apparaît significativement augmenté que parmi les patients ayant déclaré des antécédents familiaux ainsi que parmi ceux ayant résidé dans un pays occidental. Le risque de survenue de cancer de la prostate est multiplié par 5 chez les hommes présentant simultanément des antécédents familiaux de cancer de la prostate et de résidence dans un pays occidental. Pour les chercheurs, plusieurs explications peuvent être avancées: «L'interaction avec les antécédents familiaux de cancer de la prostate pourrait être expliquée par la présence de facteurs de susceptibilité génétique communs à la maladie et à la sensibilité aux effets toxiques du chlordécone, mais aussi par des facteurs de risque environnementaux de la maladie, dont l'exposition au chlordécone, partagés par les membres d'une même famille. L'interaction avec la résidence dans un pays occidental pourrait, quant à elle, être expliquée par des expositions environnementales acquises lors du séjour telles que la co-exposition à d'autres agents chimiques ou à des modifications de comportements alimentaires pouvant perdurer au retour aux Antilles. » Ces résultats scientifiques sont les premiers à suggérer l'existence d'une relation causale entre l'exposition à un perturbateur endocrinien et le risque de survenue du cancer de la prostate. Cette association semble être influencée par le patrimoine génétique individuel ainsi que



par des facteurs environnementaux tels que l'alimentation ou le mode de vie. Le programme de recherche KARUPROSTATE : L'étude cas – témoins «Karuprostate » (de Karukera, nom caribéen de la Guadeloupe) à l'origine des résultats publiés dans Journal of Clinical Oncology est issue d'un programme de recherche visant à identifier et caractériser des déterminants génétiques et environnementaux de survenue et d'évolution du cancer de la prostate aux Antilles. Ce programme de recherche se poursuit en Guadeloupe et en Martinique («Madiprostate », de Madinina, nom caribéen de la Martinique). Il s'inscrit dans le cadre d'un réseau Inserm de recherche clinique et en santé des populations visant à acquérir une meilleure connaissance de la maladie parmi les populations originaires de l'Afrique subsaharienne, reconnues comme étant à risque élevé de la maladie. Le promoteur de l'étude Karuprostate est le CHU de Pointe-à-Pitre /Abymes. La coordination est assurée conjointement par Luc Multigner (Inserm U625, Rennes et Pointe-à-Pitre) et Pascal Blanchet (Service d'Urologie du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes). Ont collaboré les médecins et personnels de santé du Service d'Urologie du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes, les médecins urologues et leur personnel de la Clinique Saint Pierre de Basse Terre, les médecins et pharmaciens biologistes et le personnel des laboratoires d'analyses médicales de la Guadeloupe, les médecins et personnels de santé du CES Sainte Geneviève, l'unité 763 de l'Inserm (Guadeloupe), et le CART (Center for Analytical Research and Technology de l'Université de Liège, Belgique). Cette étude a été financée par l'Inserm, l'Université de Rennes 1, le Programme Hospitalier de Recherches Cliniques (ministère en charge de la Santé), le Programme Pluri-Formations Université des Antilles et de la Guyane (ministère en charge de la Recherche), le Programme de Recherches en Santé, Environnement et Travail de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, l'appel à projets de recherches du ministère en charge de l'Outremer, et des subventions provenant de la Direction Générale de la Santé, la Direction de la Santé et du Développement social de la Guadeloupe, l'Association pour la Recherche contre le Cancer et le Comité Guadeloupe de la Ligue contre le cancer.

23 juin 2010..... Aux Antilles, le scandale sanitaire du chlordécone. Une étude, publiée le 21 juin, démontre le lien entre l'exposition à l'insecticide et le cancer de la prostate. La France n'en a pas fini avec les scandales de sécurité sanitaire. Pendant vingt ans, de 1973 à 1993, un insecticide, le chlordécone, a été utilisé en Martinique et en Guadeloupe pour lutter contre le charançon de la banane, entraînant durablement une pollution des sols et une exposition d'une partie de la population. Une étude, publiée lundi 21 juin en Guadeloupe et dans le Journal of Clinical Oncology, confirme que le chlordécone, un perturbateur endocrinien, est responsable d'un accroissement significatif du risque de cancer de la prostate, lequel représente 50% de l'ensemble des cancers dépistés en Guadeloupe et à la Martinique. L'étude valide donc les signaux d'alerte que les autorités ont longtemps ignorés. «D'énormes erreurs ont été commises, qui rappellent furieusement les grands enjeux de sécurité sanitaires des années 1980 et 1990: hormone de croissance, vache folle, etc. », estime le professeur William Dab, président du Conseil scientifique du Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe. Interdit en métropole en 1990, le pesticide a été utilisé par dérogation en Guadeloupe et en Martinique jusqu'en 1993, alors que les Etats-Unis l'avaient proscrit depuis 1976. «Des rapports parlementaires l'ont déjà pointé: le ministère de l'agriculture n'a pas correctement traité les signaux scientifiques sur les dangers de la pollution et de l'exposition au chlordécone. Il y a eu un retard dans la prise de conscience et l'action », poursuit le professeur Dab. Les premiers plans locaux datent de 1999, et en 2004, le chlordécone a été enfin pris en compte dans le Plan national santé environnement. Finalisé en octobre 2009, le rapport du Conseil scientifique du Plan chlordécone n'a été rendu public par le gouvernement que le 17 juin avec sa mise en ligne sur le site de l'Institut de veille sanitaire (INVS). La Martinique et la Guadeloupe se trouvent confrontées à une contamination massive des sols, des eaux de rivière et des sédiments par un produit toxique possédant une durée de vie très longue. «Quelque 80 000 personnes habitent dans des zones où le sol est contaminé et 13 000 individus absorbent chaque jour, en mangeant des légumes qu'ils cultivent, une quantité de chlordécone dépassant la valeur toxicologique de référence, 0,5 microg/kg/j. 11 faut aider la population à se préparer à vivre avec un problème qui n'est pas près de disparaître : la demi-vie du chlordécone dans le sol [le délai au bout duquel la moitié de la quantité présente aura disparu] est de six siècles ! » insiste M. Dab. Dans ce contexte, l'étude Karu-prostate a été lancée. Conduite par Luc Multigner et l'équipe de l'Inserm U625 et du service d'urologie du CHU de Pointe-à-Pitre, elle vise à «identifier et à caractériser les facteurs de risque environnementaux, génétiques et hormonaux de survenue du cancer de la prostate aux Antilles». Au cours de la période 2004-2007, l'exposition au chlordécone a été évaluée chez plus de 600 hommes atteints d'un cancer de la prostate et chez plus de 600 hommes non malades. Selon les résultats, le risque de survenue du cancer de la prostate augmente avec les niveaux croissants de chlordécone dans le sang. L'exposition au pesticide est associée à un risque augmenté de la maladie (la probabilité de Cancer de la prostate est multipliée par 1,8) chez les sujets ayant des concentrations sanguines supérieures à 1 microg/l. Le risque devient supérieur parmi ceux ayant déclaré des antécédents familiaux de cancer de la prostate, ainsi que parmi ceux ayant résidé dans un pays occidental. Un diagnostic qui, dans le premier cas, pourrait résulter de facteurs de susceptibilité génétiques communs à la maladie et à la sensibilité à l'exposition au chlordécone. La résidence dans un pays occidental pourrait, elle, jouer par le biais d'expositions environnementales à d'autres facteurs cancérigènes lors du séjour, ou de modifications de comportements alimentaires. La combinaison antécédents familiaux et résidence dans un pays occidental est associée à une augmentation du risque : la probabilité de développer la maladie est ainsi multipliée par 4,2. Un chiffre qui monte à 5,2 chez les sujets ayant pour des raisons génétiques une faible activité de l'enzyme hépatique intervenant dans l'élimination du chlordécone. L'étude du docteur Multigner et de ses collègues montre donc de manière nette une augmentation du risque de cancer de la prostate chez les hommes exposés au chlordécone. Ce résultat tient beaucoup plus à la consommation de produits alimentaires contaminés qu'à la manipulation de la molécule par les ouvriers

#### CHLORDECONE



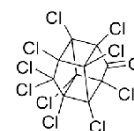


agricoles. «De la présomption d'innocence, on est passé à la présomption de culpabilité », affirme le professeur Pascal Blanchet, chef du service d'urologie au CHU de Pointe-à-Pitre et coauteur de l'étude.

23 juin 2010..... Une étude atteste du caractère cancérigène du chlordécone : Une étude épidémiologique sur le chlordécone, un insecticide puissant utilisé couramment dans les plantations de bananes en Guadeloupe, et en Martinique, a été rendue publique, lundi 21 juin, par le CHU de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et l'Inserm. Il établit que chez les hommes exposés à cette substance, les risques de développer un cancer de la prostate augmentent de 80%. Ce dernier représente la moitié des cas de cancers - homme et femmes confondus -, dépistés en Guadeloupe et en Martinique. Proscrit aux Etats-Unis depuis 1976, interdit en métropole en 1990, ce pesticide a été utilisé par dérogation dans ces deux départements jusqu'en 1993. L'étude valide les signaux d'alerte que les autorités ont longtemps ignorés. Alors, le débat s'engage sur le principe de précaution. Le principe de précaution est-il en danger ? Depuis son inscription, en 2005, dans la Constitution française, il est la cible d'attaques répétées, auxquelles les crises récentes - la gabegie dans l'achat de vaccins contre la grippe A (H1N1) ou la paralysie du transport aérien par le nuage volcanique - donnent un regain de virulence. Cette contestation n'est pas étrangère au débat que lui a consacré, mardi 22 juin, l'Assemblée nationale. «C'est un principe sur lequel on ne reviendra pas », assure Chantal Jouanno, qui présentait, un avis du Comité de la prévention et de la précaution (CPP) sur «la décision publique face à l'incertitude ». La secrétaire d'Etat à l'écologie en veut pour gage les propos de Nicolas Sarkozy qui, en octobre 2007, lors des conclusions du Grenelle de l'environnement, affirmait: «Proposer sa suppression au motif qu'il briderait l'action repose, à mes yeux, sur une grande incompréhension. Le principe de précaution n'est pas un principe d'inaction, c'est un principe d'action.» C'est aussi, ajoutait-il, un principe d' «expertise », de «vigilance», de «transparence» et de «responsabilité ». Les exemples de la taxe carbone et de l'âge légal de la retraite ont montré que certaines promesses présidentielles pouvaient être abandonnées. Mais, insiste Mme Jouanno, «il n'y aura pas de remise en question du principe de précaution. Ce serait la pire chose à faire à nos enfants ». Pour autant, elle juge nécessaire de «clarifier il les modalités de sa mise en œuvre. Faute de procédures bien définies pour encadrer la décision, observe-t-elle, «on se retrouve à chaque fois dans le flou ». Le CPP, composé de scientifiques chargés d'éclairer le ministre, préconise de désigner des «instances» responsables des différentes étapes : analyse de l'incertitude, évaluation du risque, choix des mesures appropriées... Un «pilote », qui pourrait être choisi au sein de la Commission nationale du débat public, ou de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, assurerait la coordination. Le principe de précaution, estime le professeur Alain Grimfeld, président du CPP, doit reposer sur un trépied formé de l'enjeu écologique, mais aussi des aspects social et économique. Autrement dit, prendre en compte le rapport «coûts-bénéfices », absent de sa formulation actuelle. Il doit aussi s'appuyer sur «une expertise scientifique plurielle », et «associer la population à la décision». Pour Mme Jouanno, l'adoption de ces nouvelles règles, à laquelle le gouvernement souhaite parvenir «d'ici à la fin de l'année », n'exige pas de légiférer. La voie réglementaire y suffit. Il n'est pas sûr, toutefois, que certains élus ne soient pas tentés d'aller plus loin et de vider le principe de précaution contesté d'une partie de sa substance. Un rapport d'étape sur «l'évaluation de la mise en œuvre du principe de précaution» a été présenté par les députés Alain Gest (Somme, UMP) et Philippe Tourtelier (Ille-et-Vilaine, socialiste, radical, citoyen et divers gauche). Tout en notant que «beaucoup d'éléments militent pour ne pas modifier ou abroger» l'article de la Constitution concerné, ils posent - «par principe» mais explicitement - la question de «l'opportunité» de son abrogation.

24 juin 2010..... Chlordécone : questions sur un scandale sanitaire. Après ceux du sang contaminé, de l'hormone de croissance, de l'amiante ou de la vache folle, le dossier du chlordécone – un insecticide longtemps utilisé pour lutter contre le charançon de la banane - va-t-il, à son tour, déboucher sur un scandale sanitaire majeur ? C'est à craindre. Depuis plusieurs années, en Guadeloupe et en Martinique, beaucoup le redoutaient. Le stade du soupçon est désormais dépassé. Une étude scientifique vient de démontrer que l'exposition au chlordécone présent dans les sols et les cours d'eau augmente significativement le risque de cancers de la prostate, qui représentent la moitié des cancers dépistés dans les deux départements d'outre-mer. Et un rapport sur l'impact de cet insecticide a finalement été mis en ligne sur le site de l'Institut de veille sanitaire huit mois après sa finalisation. Ce long silence des autorités dit assez leur embarras. Et pour cause. Les Etats-Unis avaient retiré le chlordécone du marché dès 1976. La France l'a autorisé en métropole jusqu'en 1990 et a prolongé son utilisation jusqu'en 1993 en Guadeloupe et en Martinique. L'importance de la culture de la banane pour ces départements justifiait-elle, pour autant, de continuer à utiliser cet insecticide ? Et de le faire sans précaution aucune pour empêcher la pollution des sols (et des légumes qui y sont cultivés) et, par conséquent, l'exposition d'une partie de la population ? Des générations d'Antillais devront vivre avec ce perturbateur endocrinien, facteur de risque cancérigène désormais avéré, car il faudra plusieurs siècles pour que s'élimine spontanément la moitié du chlordécone présent dans le sol. L'inquiétude locale est d'autant plus forte que le risque sanitaire est socialement injuste. Les personnes les plus exposées sont aussi les plus pauvres, celles qui cultivent leurs propres légumes pour se nourrir et continuent à absorber du chlordécone à des doses dangereuses. En outre, cette affaire renvoie à un héritage colonial dont la crise qui a paralysé les Antilles françaises en 2009 n'est que le dernier symptôme. Constaté que les planteurs sont des «békés» et que les ouvriers agricoles, ceux-là mêmes qui ont subi une exposition professionnelle pendant vingt ans, sont noirs n'est pas une caricature. Reste, désormais, à établir les responsabilités et à réparer les dégâts. Sur le second point, des efforts ont déjà été engagés depuis 1999, et surtout depuis 2004. avec la prise en compte du chlordécone dans le Plan national santé environnement. Le Plan chlordécone 2008-2010 mobilise dès à présent 33 millions d'euros sur trois ans. Mais les carences de la réponse à la pandémie grippale l'ont bien montré: la solution ne saurait être seulement technique, sous peine de connaître les mêmes

CHLORDECONE



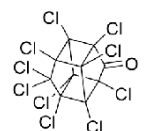


Institut de recherche sur la santé, l'environnement et le travail) et les médecins du CHU de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) suivent, dans le cadre de la cohorte «Timoun» («enfant» en créole), 1042 femmes et leurs enfants depuis leur grossesse. Pour cette étude, ils ont collaboré avec des chercheurs québécois, belges et américains pour évaluer le développement cognitif, visuel et moteur chez des nourrissons, garçons et filles, nés à terme et en bonne santé, âgés de 7 mois. Une estimation de l'exposition prénatale, dans le ventre de la mère, avait été réalisée en dosant le chlordécone présent dans le sang du cordon ombilical. L'exposition postnatale, elle, a été appréciée à la fois par le dosage du chlordécone dans le lait maternel et par la fréquence de consommation par les nourrissons d'aliments susceptibles d'être contaminés par le pesticide. A 7 mois, la mémoire visuelle, l'acuité visuelle et le développement moteur ont été testés. Les chercheurs ont trouvé une association significative entre l'exposition prénatale au chlordécone et un score abaissé à deux tests : l'un explorant la mémoire visuelle, dit «test de préférence pour la nouveauté» (est-ce que l'enfant regarde plus longtemps un objet nouveau qu'un objet déjà vu et devenu familier), et l'autre le développement de la motricité fine (préhension des objets entre les doigts et la paume de la main). L'exposition postnatale par le biais des aliments susceptibles d'être contaminés est associée - mais aux limites de la signification sur le plan statistique - à une réduction de la vitesse d'acquisition de la mémoire visuelle et de la préférence pour la nouveauté. Les scientifiques n'ont toutefois pas observé de lien entre l'exposition postnatale par le biais de l'allaitement maternel et une anomalie du développement psychomoteur. «Basées sur de petits effectifs, ces observations ne traduisent pas de troubles graves, mais elles sont à rapprocher de particularités décrites auparavant chez des adultes américains ayant été fortement exposés au chlordécone dans le cadre professionnel », souligne Luc Multignier. Le chercheur et son équipe se demandent si les anomalies constatées pourraient constituer «un signal d'alerte et annoncer des troubles permanents à un âge plus avancé». Cette étude fait d'ores et déjà parler d'elle dans le milieu de la recherche, où il se raconte que toute communication autour de cet article a été différée, à la demande des autorités, afin de ne pas être sous les feux de la rampe lors de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre.

14 décembre 2012..... L'épandage aérien de pesticides n'aura plus lieu à la Guadeloupe. La justice a annulé les dérogations bénéficiant aux planteurs de bananes. A la Guadeloupe, l'épandage aérien de pesticides au-dessus des bananeraies est une pratique bien ancrée ; Mais ce moyen de lutter contre les cercosporioses jaune et noire - deux champignons destructeurs - vient de connaître un sérieux revers : lundi 10 décembre, le tribunal administratif de Basse-Terre a décidé d'annuler les arrêtés d'autorisation du préfet de région, suivant ainsi la requête d'un collectif de défenseurs de l'environnement. Le sujet est particulièrement sensible aux Antilles françaises, depuis l'affaire du chlordécone, Utilisé contre le charançon du bananier, cet insecticide classé cancérigène a continué d'empoisonner les sols jusqu'en 1990 alors qu'il fut interdit aux Etats-Unis dès 1976. L'épandage aérien est prohibé dans l'Union européenne par une directive de 2009. Sa transposition en droit français, plutôt que d'interdire, encadre, dans un arrêté du 31 mai 2011, les conditions du recours aux avions déverseurs. Celui-ci est licite par dérogation lorsqu'une pulvérisation terrestre n'est pas possible. Ce n'est pas le cas à Basse-Terre, mais cette façon de faire serait «particulièrement éprouvante », fait valoir la Société des producteurs de bananes de Guadeloupe. Dans une région qui produit 61 000 tonnes de bananes par an, nombre de planteurs veulent continuer à épandre toute l'année, sans restriction, dans 18 des 26 communes de cette partie de l'île, sans avoir à s'écarter d'au moins 100 mètres des limites du parc national de Guadeloupe comme ce dernier le leur a demandé. La préfecture de région avait accédé à toutes ces exigences une première fois, délivrant une autorisation valable six mois en janvier. Puis en juillet, l'arrêté avait été reconduit sur les mêmes bases. Cette fois, les associations ont déposé un recours et obtenu gain de cause en octobre en s'appuyant sur le fait que la toxicité de l'adjuvant utilisé en même temps que les fongicides n'avait pas été analysée. Une nouvelle autorisation fut néanmoins accordée aux planteurs à condition de remplacer ce produit par de l'eau. Une autorisation pire que la précédente, selon Béatrice Ibéné, présidente de l'Association pour la sauvegarde et la réhabilitation de la faune des Antilles: «L'eau a toutes les chances de ruisseler davantage dans les rivières. Avec cet arrêté, qui ne différencie pas les parcelles, qui ne tient compte ni du climat ni de la géographie, l'Etat s'est ridiculisé. » Dès la décision du tribunal connue, certains planteurs ont assuré qu'ils épandraient, par voie terrestre, encore plus de pesticides.

29 mars 2013..... Pesticides : la note salée du poison des Antilles. Comment s'alimenter quand tout ce qu'il y a sur l'étal du marché est contaminé, du poisson aux crustacés, en passant par la langouste, la patate douce ou l'igname ? Comment cuisiner quand les légumes du jardin sont pollués ? Et comment un pêcheur et un agriculteur peuvent-ils encore gagner leur vie et nourrir leur famille si tout ce qu'ils pêchent, cultivent ou élèvent est impropre à la consommation ? C'est le cauchemar dans lequel se débattent les Guadeloupéens et les Martiniquais que retrace la journaliste Laetitia Fouque dans le documentaire les Antilles empoisonnées, diffusé demain à la télé sur France 5. Depuis 2002, on a réalisé peu à peu qu'une grande partie des terres, mais aussi des rivières et du littoral antillais, avaient été profondément contaminées pour des décennies par un pesticide: le chlordécone. Massivement utilisé dans les bananeraies pour lutter contre le charançon, cet organochloré, interdit dès 1976 par les Etats-Unis et classé cancérigène depuis 1979, a pourtant été ré-autorisé en France en 1981, et épandu en Guadeloupe et en Martinique jusqu'en 1993. Après que des cyclones ont ravagé leurs bananeraies, les planteurs béké ont même obtenu du ministère de l'Agriculture une prolongation de son usage alors que la nocivité de la molécule était déjà établie. Très rémanent dans l'environnement, le chlordécone a empoisonné les écosystèmes et est à l'origine de l'explosion du nombre de cancers de la prostate aux Antilles. Laetitia Fouque a choisi d'enchaîner les témoignages. de pêcheurs, de cultivateurs et de médecins des deux îles... Tous montrent la détresse des Antillais, de ces parents démunis qui ne savent pas comment protéger leurs enfants et leur amer sentiment d'abandon et d'injustice. Le documentaire n'apporte aucun élément nouveau sur l'enchaînement des faits et des responsabilités qui ont abouti à ce scandale sanitaire et environnemental, mais il a le

### CHLORDECONE





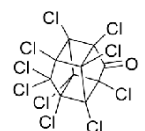
mérite de synthétiser très clairement ce drame dont la métropole ne s'est jamais beaucoup souciée. "Les Antilles empoisonnées», de Laetitia Fouque sur France 5, demain à 13h30.

Octobre 2014..... Un livre sur le chlordécone et ses effets : Le titre complet de ce livre de Philippe Verdol est «Du chlordécone comme arme chimique française en Guadeloupe et en Martinique et de ses effets en Europe et dans le monde ». Son auteur est en colère contre la politique française "coloniale" qui ne prend pas en compte les effets dévastateurs de ce dangereux pesticide agricole, aujourd'hui interdit, mais très présent dans l'environnement de ces îles, et qui continue à engendrer cancers de la prostate (taux le plus élevé au monde), infertilité, malformations, maladies neuro-dégénératives... Il dénonce les sous-évaluations, les autorisations de cultures en terres polluées mortelles pour les populations locales et les consommateurs extérieurs. Les labels bio locaux ne prennent pas en compte l'intensité de la contamination. Un scandale sanitaire qui mérite d'être dénoncé, mais un livre extrêmement technique et "brouillon". Ed. L'Harmattan.

8 novembre 2014..... En Guadeloupe, des bananes sans pesticides : L'île a été empoisonnée par le chlordécone, un produit interdit aux Etats-Unis depuis 1976. Pisang raja, Calcutta-4, les noms des bananiers de la station agronomique expérimentale de Neufchâteau, sur les hauteurs de Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe), rappellent que leurs origines se situent en Inde ou en Asie du Sud-Est. Dans cette belle plantation sont entretenues quatre cents variétés de bananes, c'est l'une des cinq plus riches collections du monde. Mais toute cette diversité présente sur la plate-forme du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, le Cirad, est au service d'une seule: la banane d'exportation produite sur l'île, l'omniprésente Cavendish qui règne sur la quasi-totalité des marchés mondiaux. L'objectif numéro un est de trouver le moyen de rendre ce fruit plus résistant aux attaques de ravageurs qui prospèrent dans la chaleur humide tropicale... mais sans recourir aux pesticides. Grâce à l'aide des scientifiques en partie soutenus par des fonds européens, avec aussi une forte pression de la société, les planteurs assurent avoir réduit de 75% l'usage des produits phytosanitaires en dix ans. Ils traitent en moyenne dix fois moins que leurs concurrents dans le monde. Une performance méconnue des consommateurs, se plaignent-ils. Il faut dire qu'une autre image colle à la peau de leurs bananes. Jusqu'en 1993, les professionnels ont utilisé le chlordécone pour lutter contre le charançon qui fait mûrir les fruits trop vite, alors que cet organochloré très persistant était interdit depuis 1976 aux Etats-Unis, puis dans l'Union européenne à partir de 1990. Les sols, l'eau douce, puis la mer ont été contaminés pour plusieurs siècles, avec des conséquences graves sur la santé publique et sur l'économie. Dans les années 2000, l'épandage d'autres pesticides par voie aérienne afin de combattre cette fois des maladies, la cercosporiose noire et la cercosporiose jaune, n'a rien arrangé. Après des années de bataille des défenseurs de l'environnement, le gouvernement vient de signer l'arrêt a priori définitif de cette méthode. Les petits avions ont été revendus à la République dominicaine. «Avec cette méthode, on faisait moins attention à l'état des bananiers. Maintenant, j'ai quelqu'un qui effeuille tous les jours, témoigne Miguel Héry, un jeune planteur de Capesterre. On revient à la raison en laissant travailler les ingénieurs du sol : les fourmis qui sont des prédateurs des charançons, les vers de terre, les scolopendres...» Un pot en plastique jaune posé à l'entrée de la parcelle contient une phéromone (substance permettant aux animaux de communiquer par l'odeur) qui attire les charançons : une alternative simple aux insecticides. «Dans les pays comme le Costa Rica, les grandes compagnies américaines en sont à un traitement tous les cinq jours », précise David Oural, directeur de l'Institut technique tropical, qui sert d'interface entre les chercheurs du Cirad et les planteurs. «J'en suis au cinquième passage herbicide en seize mois, » assure Miguel Héry. Sur la plate-forme de Neufchâteau, si l'on ne parle pas d'agriculture bio, c'est bien dans cette direction que tendent les agronomes. «Il faut remettre le moteur naturel en marche pour qu'il soit plus résistant, assure Hoa Tran Quoc, l'un d'entre eux. Nous préconisons des jachères suffisantes pour remettre de la vie dans les parcelles qui ont été matraquées pendant des années et qui sont pleines de nématodes [vers microscopiques]. Nous travaillons sur l'association des bananiers avec des plantes répulsives qui éloignent certains ravageurs, sur d'autres à fleurs qui favorisent la pollinisation, sur les légumineuses qui permettent une bonne couverture végétale du sol. Dans ce domaine, on est jeunes, dynamiques et ignorants. En fait, le modèle idéal, c'est... la forêt. » Avec ces progrès agronomiques, les Antilles ne sont pas représentatives du secteur mondial des exportateurs de bananes. «Ce sont les grandes compagnies qui donnent le la », résume Kodjo Tomekpe, botaniste généticien. Depuis une quinzaine d'années, le Cirad tâche de mettre au point une nouvelle variété à la fois résistante aux maladies, productive, avec des fruits



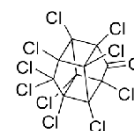
**CHLORDECONE**



bien remplis et non fragiles, qui ne réclame ni herbicide, ni fongicide, ni insecticide. «Nous créons environ 1000 variétés par an et nous en jetons 99,9%, » rapporte Jean-Michel Risède, directeur de l'unité de recherche concernée au Cirad. Il est cependant fier d'annoncer qu'une super-banane baptisée Cirad 925, sur laquelle l'équipe travaille depuis une quinzaine d'années, est actuellement testée sur 6 hectares de parcelles, chez des planteurs de Martinique et de Guadeloupe. «Ce n'est pas une bête de cirque, la 925 ne résiste pas à tout ! », tempère toutefois M. Risède.

16 mai 2017..... Aux Antilles françaises, un drame sanitaire se déroule depuis le milieu du XXème siècle: le chlordécone. Un pesticide toxique pour l'humain et l'environnement, responsable de dégâts colossaux. Un problème que les autorités françaises n'ont jusqu'alors pas résolu, laissant ainsi le mal se propager dans les îles. Une pollution néfaste qui ne devrait disparaître que d'ici 700 ans. Tchernobyl reste la plus grande catastrophe nucléaire du XXème siècle. La libération d'éléments radioactifs dans l'air et les eaux suite à l'explosion d'une centrale, a entraîné la mort de centaines de milliers de personnes en ex République socialiste soviétique d'Ukraine. Décès immédiats ou à plus long terme suite à des maladies contractées par irradiation, on dénote en tout cas dans la catastrophe de Tchernobyl, entre autres facteurs, la responsabilité des autorités. Peu ou pas de contrôle; une mauvaise prise en charge de la population après l'accident; une contamination de masse. Pour le chlordécone, aux Antilles françaises, on retrouve cette même donnée d'irresponsabilité de l'Etat, dramatisée par la conscience et la connaissance précoce de l'impact sur l'environnement et les êtres vivants de ces zones. Le chlordécone est un polluant organique persistant, non biodégradable, appartenant à la famille des pesticides organochlorés (contenant du chlore). En tant que tel, le chlordécone est un produit toxique qui détruit la santé des humains et la nature environnante. Sa demie-vie (DT50) dépasse les 40 ans, dans ce cas précis, cela signifie qu'il mettra plus de 46 ans pour perdre la moitié de sa toxicité dans les sols. Il se propage aisément parmi la population car il s'ingère par inhalation et/ou ingestion pour s'accrocher sur les tissus vivants du corps humain. Les dégâts inhérents à ce produit (grave détérioration des nappes souterraines, de certains aliments pour animaux et végétaux entre autres) sont amplifiés par l'hérédité, car le chlordécone est notamment transmissible par le lait et les oeufs. Il résiste à de très longues distances et peut donc transiter d'un milieu vers un autre. Les risques encourus étant connus et archivés dans les hautes sphères de l'Etat, il est curieux de savoir ce pesticide toujours actif dans cette partie de la France, 24 ans après son interdiction. Une mort lente, à petit feu, infligée à la population à travers maladies neurologiques, infertilité masculine et cancers de la prostate. Une histoire de bananes : Le secteur de la banane fut pendant longtemps l'un des plus importants dans l'activité agricole des Antilles françaises. En Martinique, elle demeure l'activité agricole la plus importante, bien qu'elle ne pèse que 1,6% dans le PIB de l'île, selon l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, contre 6% en 2012. En 1997, l'exportation de la banane représentait 40% des recettes. En Guadeloupe, on retrouve à peu près le même schéma avec une économie principalement basée sur l'agriculture, jusqu'à la crise du secteur. Bien que remplacée aujourd'hui par le domaine tertiaire développé par le gouvernement, la banane antillaise représente environ 4% du PIB des deux îles. 300 000 tonnes de bananes sont exportées chaque année de la Martinique et de la Guadeloupe. Dans les années 1960, après le quasi effondrement de la culture du sucre, elle devient la principale activité. Dans les années 1970, les autorités décident de prendre des mesures pour lutter contre la détérioration des bananeraies. En effet, elles sont attaquées par un insecte ravageur: le charançon. Ce coléoptère, nuisible, dépose ses oeufs dans les troncs de bananiers. Pour tuer ce mal naturel, on autorise à partir de 1972 l'utilisation du chlordécone, dont la toxicité n'affecte pas les fruits. Quelques années plus tard, des ouvriers vont faire l'expérience de cette nocivité sur leur système nerveux. Le scandale chlordécone aux Etats-Unis : L'usine américaine Hopewell, en Virginie, fabrique le képone, autre appellation du chlordécone. En 1975, des employés surexposés au produit et des riverains, contaminés par les eaux, sont victimes d'une intoxication. Des troubles neurologiques sont alors constatés sur les cobayes ainsi qu'une détérioration de leurs foies, et une dégradation de la spermatogénèse directement liés au produit. Les chercheurs savaient déjà le chlordécone cancérigène chez l'animal et ultra-polluant pour les eaux, notamment parce qu'il amplifie 67 fois le tétrachlorure de carbone et le chloroforme. Il est interdit dès 1976. L'année précédente, en 1975, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), commande une série de rapports sur l'impact du chlordécone sur les eaux. En 1977, le rapport Snégaroff démontre la contamination des eaux et des sols de bananeraies à Grande-Terre (Guadeloupe) et ses environs. Bien que l'alerte soit très sérieuse, Paris décide de minimiser ces conclusions. Le rapport Kermarrec (1979-1980), rappelle l'importance de légiférer sur la préservation de l'eau, surtout en raison d'une utilisation accrue des pesticides depuis de nombreuses années. D'autres rapports suivront, pointant notamment un lien de causalité entre le risque de cancer de la prostate, parfois précoce, chez les hommes antillais de la Guadeloupe, de la Martinique de la Dominique et d'Haïti exposés à la substance. Pourtant, le képone ne sera interdit en France hexagonale que le 1er février 1990 et bien plus tard aux Antilles, grâce à de nombreuses dérogations. Le lobby bananier et le maintien du chaos : La banane donc, représente une un secteur capitale dans l'emploi et la rentabilité des Antilles. Surtout en Martinique. La configuration historique de ces îles place comme seuls prospères les "békés", les blancs antillais descendants des colons. Ils détiennent les entreprises et surtout les terres, étant ainsi de fait les garants de l'activité agricole. Assis sur cette manne financière, ce groupement de patrons, véritable lobby, défend coûte que coûte son marché, à l'aide de dérogations et autres autorisations officielles. Le fief Hayot : la famille Hayot figure parmi les plus célèbres des Antilles. Depuis la Martinique, elle gère un véritable empire agricole. Déjà sur le créneau de la canne à sucre et du rhum, la société Lareinty s'ouvre au marché de la banane dans la fin des années 1970. Effectivement, la filière connaît une grave crise durant cette dizaine et pour maintenir le cap: "Yves Hayot plante aussitôt 90 hectares de bananes, devenant ainsi l'un des plus importants producteurs martiniquais." Afin de protéger leurs intérêts, les exploitants de bananes s'étaient

**CHLORDECONE**

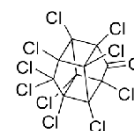


organisés en coopérative pour créer la Bananière de la Martinique ou SICABAM (radiée depuis le 14 septembre 2006) dont Yves Hayot avait pris la tête après cette brillante opération. Commence alors une politique de protection, soutenue par les plus hautes institutions. Le Général de Gaulle avait instauré un partage des quotas entre les colonies africaines et les Antilles. Ces dernières étaient favorisées avec 2/3 de l'exportation contre 1/3 pour l'Afrique. Pourtant, la production africaine dépassait toujours et à la même période, plusieurs événements naturels, de type météorologique tels que des tempêtes, détruisirent des plans entiers de bananes. S'ensuivit une crise du secteur contre laquelle les ouvriers martiniquais se mobilisèrent quasi unanimement. Hayot tira profit de la situation en interpellant l'Etat sur les difficultés rencontrées par son entreprise. En novembre 1992, il obtint une subvention. Une avance qui lui permit de se positionner comme le facilitateur de la nouvelle politique de quotas bananiers de l'Union Européenne, avantageant les désormais anciennes colonies. L'OCM-bananes est créée en 1993. Un autre groupement de planteurs déterminés à défendre leur gagne-pain face aux vellétés de la mondialisation. Car, l'Amérique du sud regorge également de bananeraies et exporte tous azimuts. Elle est le premier fournisseur de bananes des Etats-Unis, qui eux en revendent également une partie. Les Etats-Unis sont contre le protectionnisme des marchés agricoles et imposent de lourdes charges douanières aux bananes venues d'Europe. Plusieurs états portent plainte dès le départ contre le favoritisme européen: la Colombie, le Costa Rica, le Nicaragua, le Venezuela et la Guatemala. L'OCMB fait plier les cinq et après négociations, ils n'obtiennent qu'une augmentation de leurs quotas d'exportation (de 2 millions à 2.2 millions) et une baisse des frais des droits de douane (25%). En échange, ils acceptent de ne pas porter plainte contre l'organisation pendant les neuf années suivantes (jusqu'en 2003). La banane sud américaine est numéro 1, avec 60% d'exportation. Le conflit entre les Etats-Unis, les états sud-américains et l'Union européenne s'enlise. A coup de propositions interposées, constamment rejetées et contestée, l'entente ne surviendra qu'en 2001, après la signature d'un accord. Dans un tel contexte, il était absolument hors de question de perdre des plans de bananes et le remède le plus efficace reste le chlordécone. Il ne sera officiellement interdit dans les Antilles françaises en 1993. Un mal qui se continue de se propager : Dès 1999, les services de santé martiniquais détectent du chlordécone dans l'eau destinée à la consommation. Une information que confirmera le rapport Balland-Mestres-Faget diligenté un an auparavant par les ministères de l'agriculture et de l'environnement. Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement de 1997 à 2001, se voit remettre en main-propre un bilan de la situation, détaillé ensuite dans le rapport Bonan-Prime IGAS-IGE le 5 juillet 2001. La multiplicité des rapports publiés sur les dégâts liés au chlordécone prouve que les autorités étaient au courant depuis le départ. La même année, des mesures sont prises pour traiter le mal localement. Toutefois, après des années d'utilisation massive de ce pesticide, il est urgent d'endiguer ces conséquences désastreuses. Le mal étant fait, les végétaux, la faune et la flore de la Guadeloupe et de la Martinique sont gravement affectées: en octobre 2002, sur le port de Dunkerque (France), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) saisit 1,5 tonnes de patates douces importées de la Martinique. Gorgées de Chlordécone, elles sont estimées impropres à la consommation. Un scandale qui fait revenir le poison sur le devant de la scène, obligeant alors l'Etat à investir sérieusement. 33 millions d'euros sont injectés pour appliquer un plan d'action national. A l'initiative notamment de Philippe Edmond Mariette, député martiniquais entre 2003 et 2007. Le deuxième principe de la déclaration de Stockholm, entérinée lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement, en juin 1972, stipule que : "Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin." Le quatrième principe insiste : "L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la faune et la flore sauvage et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables (...)." La convention de Stockholm, signée dans la capitale suédoise le 22 mai 2001, est un accord international qui régule et éradique si nécessaire, l'utilisation de certains de ces produits chimiques. Entrée en vigueur le 17 mai 2004, elle contraint tous les pays signataires (dont la France), à travailler avec des matières plus propres, en vue de préserver la nature. L'Etude Karuprostata (2010), menée par Pascal Blanchet et Luc Multigner du centre universitaire de Point-à-Pitre démontre la causalité entre le nombre de cas de cancers de la prostate, favorisés par l'intoxication au chlordécone. Le rapport Timoun, lui, archive des échantillons de lait maternel, prélevés sur des femmes exposées au pesticide, et révèle que 40% d'entre eux (également examinés par l'Organisation mondiale de la santé) contiennent une quantité de chlordécone "a la limite tolérable d'exposition pour le nourrisson". En 2006, L'union régionale des consommateurs de la Guadeloupe (URC), l'Union des producteurs de la Guadeloupe (UPG), soutenues par des confédérations paysannes et des associations martiniquaises, déposent une plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui et administration de substances nuisibles." L'affaire est délocalisée au pôle Santé du tribunal de Grande instance de Paris en 2009.

#### 4 – RECHERCHES SUR LES SOLS CONTAMINES

2018..... Des recherches scientifiques publiées cette année sont menées sur des sols contaminés au chlordécone : Une expérience a consisté à élever 44 porcelets mâles castrés (âgés de quarante jours) durant dix jours sur des sols artificiels modifiés selon leur groupe. Le sol était contaminé à hauteur de 50 microg de chlordécone par gramme de sol sec et enrichi (ou non) en charbon de bois ou en biochar (c'est un amendement du sol issu de la pyrolyse de biomasse). Ce biochar était issu selon les cas de pyrolyse à 500°C ou 700°C de quatre types de bois distinct et il était utilisé comme

#### CHLORDECONE





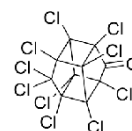
amendement du sol à raison de 5%. Résultats: le biochar n'a pas été significativement efficace ; par rapport à un groupe témoin, seuls les porcelets élevés en présence de charbon actif présentaient significativement moins de chlordécone dans leurs tissus gras et le foie. Le biochar n'a permis qu'une légère diminution, non statistiquement significative. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec un charbon actif fabriqué à partir de coquille de noix de coco (biodisponibilité relative inférieure à 3,2% pour le foie et les graisses)

10 mars 2018..... Pesticides : Nouvelle étude sur la pollution de la Guadeloupe. Une étude sur «la contamination par les pesticides» en Guadeloupe, et plus particulièrement par la chlordécone, insecticide cancérigène et perturbateur endocrinien longtemps utilisé dans les bananeraies, a permis de repérer sa présence en Basse-Terre «dans 36% des analyses effectuées », parfois à fortes doses. L'étude ChlEauTerre a été rendue publique mercredi 7mars. Concernant les autres pesticides, 37 molécules différentes, dont plus de la moitié sont issues des résidus de produits désormais interdits, ont été retrouvées sur 79% des bassins-versants analysés en Grande-Terre et 84% sur la Basse-Terre.

27 avril 2018..... Chlordécone : Une carte recense les sols contaminés de Martinique. En Martinique vient d'être publiée, mercredi 25 avril, une carte des territoires de l'île contaminés par le chlordécone, un insecticide organochloré perturbateur endocrinien, cancérigène, épandu sur les plantations de bananes au moins jusqu'en 1993. Cette carte couvre 37% de la surface agricole utile, et 11 000 échantillons ont été analysés pour la réaliser. Elle peut être consultée sur le site de la préfecture, répond «à un objectif de transparence» et «constitue un outil d'aide à la décision, notamment pour le choix des agricultures, des cultures qui peuvent être réalisées sur des sols contaminés ». Le chlordécone impose des restrictions d'activités non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux pêcheurs. Persistante, cette substance est présente dans les sols et l'eau pour plusieurs siècles.

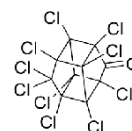
7 juin 2018..... Les Antilles, empoisonnées pour des siècles : La quasi-totalité des Guadeloupéens et des Martiniquais sont contaminés par le chlordécone, un pesticide ultratoxique, utilisé de 1972 à 1993 dans les bananeraies. Un scandale sanitaire unique au monde. Il a vu ses collègues tomber malades et mourir tour à tour sans comprendre. «Cancer, cancer, cancer... C'est devenu notre quotidien. A l'époque, on ne savait pas d'où ça venait», se souvient Firmin (les prénoms ont été modifiés) en remontant l'allée d'une bananeraie de Basse-Terre, dans le sud de la Guadeloupe. L'ouvrier agricole s'immobilise sur un flanc de la colline. Voilà trente ans qu'il travaille ici, dans ces plantations verdoyantes qui s'étendent jusqu'à la mer. La menace est invisible, mais omniprésente : les sols sont contaminés pour des siècles par un pesticide ultratoxique, le chlordécone, un perturbateur endocrinien reconnu comme neurotoxique, reprotoxique (pouvant altérer la fertilité) et classé cancérigène possible dès 1979 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce produit, Firmin l'a toujours manipulé à mains nues, et sans protection. «Quand on ouvrait le sac, ça dégagait de la chaleur et de la poussière, se rappelle-t-il. On respirait ça. On ne savait pas que c'était dangereux. » Il enrage contre les «patrons békés », du nom des Blancs créoles qui descendent des colons et détiennent toujours la majorité des plantations. «Ils sont tout-puissants. Les assassins, ce sont eux, avec la complicité du gouvernement ». La France n'en a pas fini avec le scandale du chlordécone aux Antilles, un dossier tentaculaire dont les répercussions à la fois sanitaires, environnementales, économiques et sociales sont une bombe à retardement. Cette histoire, entachée de zones d'ombre, est méconnue en métropole. Elle fait pourtant l'objet d'une immense inquiétude aux Antilles, et d'un débat de plus en plus vif, sur fond d'accusations de néocolonialisme. Tout commence en 1972. Cette année-là, la commission des toxiques, qui dépend du ministère de l'agriculture, accepte la demande d'homologation du chlordécone. Elle l'avait pourtant rejetée trois ans plus tôt à cause de la toxicité de la molécule, constatée sur des rats, et de sa persistance dans l'environnement. Mais le produit est considéré comme le remède miracle contre le charançon du bananier, un insecte qui détruisait les cultures. Les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique en seront aspergées massivement pendant plus de vingt ans pour préserver la filière, pilier de l'économie antillaise, avec 270 000 tonnes produites chaque année, dont 70% partent pour la métropole. La France finit par interdire le produit en 1990, treize ans après les Etats-Unis. Il est toutefois autorisé aux Antilles jusqu'en septembre 1993 par deux dérogations successives, signées sous François Mitterrand par les ministres de l'agriculture de l'époque, Louis Mermaz et Jean-Pierre Soisson. Des années après, on découvre que le produit s'est répandu bien au-delà des bananeraies. Aujourd'hui encore, le chlordécone, qui passe dans la chaîne alimentaire, distille son poison un peu partout. Pas seulement dans les sols, mais aussi dans les rivières, une partie du littoral marin, le bétail, les volailles, les poissons, les crustacés, les légumes-

CHLORDECONE



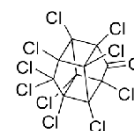
racines... et la population elle-même. Une étude de Santé publique France, lancée pour la première fois à grande échelle en 2013 et dont les résultats, très attendus, seront présentés aux Antillais en octobre, fait un constat alarmant : la quasi-totalité des Guadeloupéens (95%) et des Martiniquais (92%) sont contaminés au chlordécone. Leur niveau d'imprégnation est comparable: en moyenne 0,13 et 0,14 microgrammes par litre (microg/l) de sang, avec des taux grimpaient jusqu'à 18,53 microg/l. Or, le chlordécone étant un perturbateur endocrinien, «même à très faible dose, il peut y avoir des effets sanitaires », précise Sébastien Denys, directeur santé et environnement de l'agence. Des générations d'Antillais vont devoir vivre avec cette pollution, dont l'ampleur et la persistance - jusqu'à sept cents ans selon les sols - en font un cas unique au monde, et un véritable laboratoire à ciel ouvert. En Guadeloupe, à cause des aliments contaminés, 18,7% des enfants de 3 à 15 ans vivant dans les zones touchées sont exposés à des niveaux supérieurs à la valeur toxicologique de référence (0,5 microg/kg de poids corporel et par jour), selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un taux qui s'élève à 6,7% en Martinique. Cette situation est là encore «unique » s'inquiète un spécialiste de la santé publique, qui préfère garder l'anonymat: «On voit parfois cela dans des situations professionnelles, mais jamais dans la population générale ». La toxicité de cette molécule chez l'homme est connue depuis longtemps. En 1975, des ouvriers de l'usine Hopewell (Virginie), qui fabriquait le pesticide, avaient développé de sévères troubles neurologiques et testiculaires après avoir été exposés à forte dose : troubles de la motricité, de l'humeur, de l'élocution et de la mémoire immédiate, mouvements anarchiques des globes oculaires... Ces effets ont disparu par la suite, car le corps élimine la moitié du chlordécone au bout de 165 jours, à condition de ne pas en réabsorber. Mais l'accident fut si grave que les Etats-Unis ont fermé l'usine et banni le produit, dès 1977. Et en France, quels risques les quelque 800 000 habitants de Martinique et de Guadeloupe courent-ils exactement ? Les études menées jusqu'ici sont édifiantes - d'autres sont en cours. L'une d'elles, publiée en 2012 par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), montre que le chlordécone augmente non seulement le risque de prématurité, mais qu'il a aussi des effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons. Le pesticide est aussi fortement soupçonné d'augmenter le risque de cancer de la prostate, dont le nombre en Martinique lui vaut le record du monde - et de loin -, avec 227,2 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. C'est justement la fréquence de cette maladie en Guadeloupe qui avait alerté le professeur Pascal Blanchet, chef du service d'urologie au centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre, à son arrivée, il y a dix-huit ans. Le cancer de la prostate est deux fois plus fréquent et deux fois plus grave en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole, avec plus de 500 nouveaux cas par an sur chaque île. Intrigué, le professeur s'associe avec un chercheur de l'Inserm à Paris, Luc Multigner, pour mener la première étude explorant le lien entre le chlordécone et le cancer de la prostate. Leurs conclusions, publiées en 2010 dans le Journal of Clinical Oncology, la meilleure revue internationale de cancérologie, révèlent qu'à partir de 1 microgramme par litre de sang, le risque de développer cette maladie est deux fois plus élevé. Entre deux consultations, Pascal Blanchet explique, graphique à l'appui : «Comme les Antillais sont d'origine africaine, c'est déjà une population à risque [du fait de prédispositions génétiques]. Mais là, la pollution environnementale engendre un risque supplémentaire et explique une partie des cas de cancers de la prostate. » Urbain fait partie des volontaires que le professeur avait suivis pour son étude. Cet agent administratif de 70 ans, au tee-shirt Bob Marley rehaussé d'un collier de perles, reçoit chez lui, près de Pointe-à-Pitre. Son regard s'attarde sur ses dossiers médicaux empilés sur la table du jardin, tandis que quelques poules déambulent entre le manguier et sa vieille Alfa Roméo. Quand il a appris qu'il était atteint d'un cancer de la prostate, Urbain s'est d'abord enfermé dans le déni. «C'est violent. On se dit qu'on est foutu », se souvient-il. Un frisson parcourt ses bras nus. «J'ai été rejeté. Les gens n'aiment pas parler du cancer de la prostate ici». La maladie fait l'objet d'un double tabou: la peur de la mort et l'atteinte à la virilité dans une société qu'il décrit comme «hypermachiste ». «Mais les langues se délient enfin», se réjouit-il. L'idée de se faire opérer n'a pas été facile à accepter. «Et puis je me suis dit : merde, la vie est belle, mieux vaut

#### CHLORDECONE



vivre sans bander que mourir en bandant ! » Il rit, mais la colère affleure aussitôt : «J'ai été intoxiqué par ceux qui ont permis d'utiliser ce poison, le chlordécone. Aujourd'hui je suis diminué.» Selon lui, «beaucoup de gens meurent, mais le gouvernement ne veut pas le prendre en compte. Si c'était arrivé à des Blancs, en métropole, ce serait différent. Et puis, c'est aussi une affaire de gros sous ». Ce qui se joue derrière l'affaire du chlordécone, c'est bien la crainte de l'Etat d'avoir un jour à indemniser les victimes - même si prouver le lien, au niveau individuel, entre les pathologies et la substance sera sans doute très difficile. Mais l'histoire n'en est pas encore là. Pour l'heure, les autorités ne reconnaissent pas de lien «formel » entre le cancer de la prostate et l'exposition au chlordécone. Une étude lancée en 2013 en Martinique devait permettre de confirmer - ou non - les observations faites en Guadeloupe. Mais elle a été arrêtée au bout d'un an. L'Institut national du cancer (INCa), qui l'avait financée, lui a coupé les fonds, mettant en cause sa faisabilité. La nouvelle est tombée sous la forme d'un courrier signé par la présidente de l'INCa à l'époque, Agnès Buzyn, devenue depuis ministre de la santé. Quatre ans après, Luc Multigner, qui pilotait l'étude à l'Inserm, reste «estomaqué» par les arguments «dénusés de tout fondement scientifique» avancés par le comité d'experts pour justifier cette interruption. «Je les réfute catégoriquement, affirme le chercheur. Si on avait voulu empêcher la confirmation de nos travaux antérieurs en Guadeloupe, on ne s'y serait pas pris autrement », souligne-t-il. Cette histoire a rattrapé Agnès Buzyn depuis son arrivée au gouvernement. Interrogée en février à l'Assemblée nationale, elle a soutenu que l'étude pâtissait d'un «biais méthodologique» qui l'aurait empêchée d'être concluante. «Je me suis appuyée sur le comité d'experts pour l'arrêter», insiste auprès du Monde la ministre de la santé dans son bureau parisien. Elle assure toutefois que le gouvernement est «prêt à remettre de l'argent pour tout scientifique souhaitant monter une étude robuste» et qu'un appel à projets va être lancé. Luc Multigner s'en désole : «Cela renvoie tout aux calendes grecques. C'est comme si tout le travail, l'énergie et les moyens financiers mis en œuvre ces quinze dernières années n'avaient servi à rien !» Selon lui, «l'Etat n'est pas à la hauteur de la gravité du dossier ». Un sentiment largement partagé, tant le problème est géré au coup par coup et sans véritable stratégie depuis son irruption. L'affaire du chlordécone surgit au tout début des années 2000 grâce à la mobilisation d'un ingénieur sanitaire, Eric Godard, de l'Agence régionale de santé (ARS) de Martinique. C'est lui qui, le premier, donne un aperçu de l'ampleur des dégâts en révélant la contamination des eaux de consommation, des sols, du bétail et des végétaux. Il est mis à l'écart pendant plus d'un an après sa découverte, mais des mesures sont prises : des sources d'eau sont fermées, d'autres traitées, et des zones entières sont interdites à la culture - étendues par la suite à la pêche. Après cela, l'affaire semble tomber dans l'oubli. Il faut attendre qu'un oncologue, Dominique Belpomme, dénonce un «empoisonnement» dans la presse nationale en 2007, provoquant une crise médiatique, pour que les pouvoirs publics s'emparent vraiment du sujet. Un premier plan national d'action est mis sur pied, puis un deuxième. Leur bilan est «globalement mitigé», constate un rapport d'évaluation, qui critique la «juxtaposition d'initiatives ministérielles distinctes », l'absence de coordination et le manque de transparence auprès de la population. Un troisième plan court actuellement jusqu'en 2020. Il encadre notamment les recherches pour mieux connaître les effets sanitaires du chlordécone. «L'Etat a mis un certain temps à prendre la dimension du problème et à considérer l'angoisse que ça pouvait générer aux Antilles », admet Agnès Buzyn. Mais la ministre de la santé l'assure : «Avec moi, il n'y aura pas d'omerta. J'ai donné l'ordre aux Agences régionales de santé [ARS] de Martinique et de Guadeloupe d'être transparentes envers les citoyens.» La consigne semble être mal passée. Dans une lettre adressée à la ministre le 23 janvier, un syndicat de l'ARS de Martinique dénonce les «pressions que subissent les agents pour limiter l'information du public au strict minimum », mais aussi les «manœuvres visant à la mise à l'écart du personnel chargé de ce dossier», dont l'expertise est pourtant «unaniment reconnue ». Et pour cause: l'un des agents ostracisés n'est autre qu'Eric Godard encore lui -, qui doit son surnom, «M. Chlordécone », à sa connaissance du dossier. Contacté, le directeur général de l'agence, Patrick Houssel, dément : «Il ne s'agissait pas de faire pression, mais de mettre en place une communication plurielle, pour qu'elle ne soit plus seulement faite par M. Godard». De son côté, le

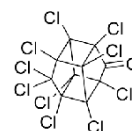
#### CHLORDECONE





ministère de la santé voit là un simple «problème interne de ressources humaines », et non une alerte. En dire aussi peu que possible, de peur de créer la panique et d'attiser la colère. Pendant des années, les autorités ont appliqué cette stratégie au gré des nouvelles découvertes sur l'ampleur du désastre. Mais le manque de transparence a produit l'effet inverse. La suspicion est désormais partout, quand elle ne vire pas à la psychose : certains refusent de boire l'eau du robinet, la croyant, à tort, toujours contaminée. D'autres s'inquiètent pour les fruits, alors qu'il n'y a rien à craindre s'ils poussent loin du sol - le chlordécone disparaît à mesure qu'il monte dans la sève, ce qui explique que la banane elle-même ne soit pas contaminée. L'inquiétude et la défiance envers les autorités se sont encore aggravées après la publication, en décembre 2017, d'un rapport controversé de l'Anses. L'agence publique avait été saisie pour savoir si les limites maximales de résidus de chlordécone autorisées dans les aliments étaient suffisamment protectrices pour la population. La question est brûlante, car un changement dans la réglementation européenne en 2013 a conduit - comme le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, l'a reconnu en janvier - à une hausse mécanique spectaculaire des limites autorisées en chlordécone pour les volailles (multipliées par dix) et pour les viandes (multipliées par cinq). Or, dans ses conclusions, l'Anses estime que ces nouveaux seuils sont suffisamment protecteurs. Selon l'agence, les abaisser serait inutile, et il est «plus pertinent d'agir par les recommandations de consommation pour les populations surexposées» au pesticide. Elle le justifie par le fait que le problème ne vient pas des circuits réglementés (supermarchés), mais des circuits informels (autoproduction, don, vente en bord de route), très prisés par les habitants, en particulier les plus pauvres, mais où les aliments sont souvent fortement contaminés. La population n'est pas la seule à avoir été choquée. Des scientifiques, des médecins, des élus et des fonctionnaires nous ont fait part de leur indignation face à ce qu'ils perçoivent comme un «tournant», «en contradiction totale» avec la politique de prévention affichée par les pouvoirs publics, visant au contraire à réduire au maximum l'exposition de la population au chlordécone. Plusieurs d'entre eux soupçonnent le gouvernement de vouloir privilégier l'économie sur la santé, en permettant aux éleveurs de bœufs et de volailles de vendre leurs produits avec des taux de chlordécone plus élevés. De son côté, Agnès Buzyn reconnaît qu'«on a tous intérêt à ce que les seuils soient les plus bas possible», mais se dit «très embarrassée» pour en parler puisque «l'alimentation est de la responsabilité du ministère de l'agriculture». Celui-ci n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien. La polémique a en tout cas obligé l'Etat à revoir sa stratégie. Son nouveau maître-mot : la communication. «Pour restaurer la confiance, il faut être transparent, affirme Franck Robine, préfet de la Martinique et coordinateur du troisième plan national sur le chlordécone. On n'a pas de baguette magique, mais on montre aux gens qu'on s'occupe du problème et qu'on partage avec eux les connaissances.» La cartographie des zones polluées, restée confidentielle depuis sa réalisation en 2010, a enfin été rendue publique fin avril pour les deux îles. Un colloque public sur le chlordécone se tiendra également du 16 au 19 octobre en Guadeloupe et en Martinique. Une première. Il en faudra toutefois davantage pour rassurer la population. Depuis le rapport controversé de l'Anses, la colère prend peu à peu le pas sur le fatalisme et la résignation. La mobilisation s'organise. Des syndicats d'ouvriers agricoles de Guadeloupe et de Martinique se sont associés pour la première fois, en mai, pour déposer une pétition commune auprès des préfetures. Ils réclament une prise en charge médicale et un fonds d'indemnisation pour les victimes. Une étude cherchant à établir les causes de mortalité de ces travailleurs, qui ont été les plus exposés au chlordécone, est en cours. Des habitants font aussi du porte-à-porte depuis trois mois. «Même ceux qui n'ont pas travaillé dans la banane consomment des aliments contaminés, donc il faut qu'ils sachent ! », lance l'une des bénévoles. Les personnes âgées sont les plus surprises. Certains ignorent encore le danger auquel la population est exposée. D'autres sont incroyables. Harry Durimel, avocat et militant écologiste, raconte : «Quand je distribuais des tracts sur les marchés, les vieux me disaient : "Tu crois vraiment que la France nous ferait ça ?" Ils ont une telle confiance dans la République ! Mais ça bouge enfin, les gens se réveillent et prennent la mesure de la gravité de la situation.» D'autant qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune solution pour décontaminer les sols. Qui est

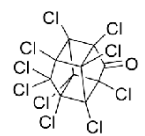
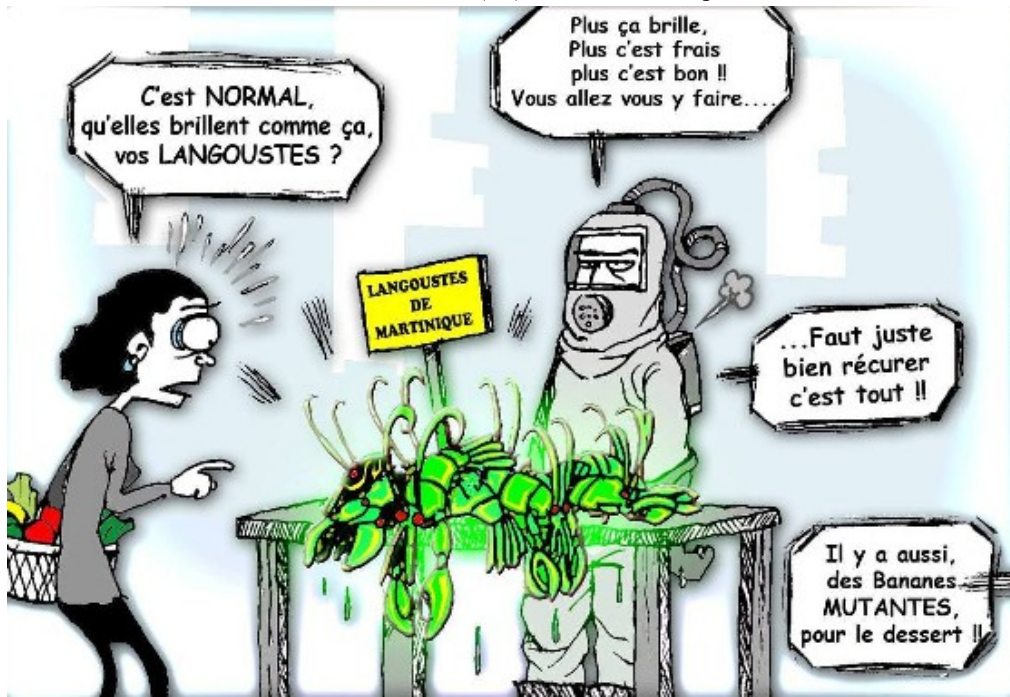
#### CHLORDECONE



responsable de cette situation ? La question est devenue lancinante aux Antilles. Des associations et la Confédération paysanne ont déposé plainte une contre X en 2006 pour «mise en danger d'autrui et administration de substances nuisibles ». «On a dû mener six ans de guérilla judiciaire pour que la plainte soit enfin instruite, s'indigne Harry Durimel, qui défend l'une des parties civiles. Le ministère public a tout fait pour entraver l'affaire.» Trois juges d'instruction se sont déjà succédé sur ce dossier, dépaycé au pôle santé du tribunal de grande instance de Paris, et actuellement au point mort. Le Monde a pu consulter le procès-verbal de synthèse que les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) ont rendu, le 27 octobre 2016. Un nom très célèbre aux Antilles, Yves Hayot, revient régulièrement. Il était à l'époque directeur général de Laguarigue, la société qui commercialisait le chlordécone, et président du groupement de producteurs de bananes de Martinique. Entrepreneur martiniquais, il est l'aîné d'une puissante famille béké, à la tête d'un véritable empire aux Antilles - son frère, Bernard Hayot, l'une des plus grosses fortunes de France, est le patron du Groupe Bernard Hayot, spécialisé dans la grande distribution. Devant les gendarmes, Yves Hayot a reconnu qu'il avait «pratiqué personnellement un lobbying auprès de Jean-Pierre Soisson, qu'il connaissait, pour que des dérogations d'emploi soient accordées ». Surtout, l'enquête judiciaire révèle que son entreprise, Laguarigue, a reconstitué un stock gigantesque de chlordécone alors que le produit n'était déjà plus homologué. Elle a en effet signé un contrat le 27 août 1990 avec le fabricant, l'entreprise Calliope, à Béziers (Hérault), «pour la fourniture de 1560 tonnes de Curlone (le nom commercial du chlordécone) alors que la décision de retrait d'homologation [le 1er février 1990] lui a été notifiée », écrivent les enquêteurs. Ils remarquent que cette quantité n'est pas normale, puisqu'elle est estimée à «un tiers du tonnage acheté sur dix ans». De plus, «au moins un service de l'Etat a été informé de cette "importation"», puisque ces 1560 tonnes «ont bien été dédouanées à leur arrivée aux Antilles» en 1990 et 1991. Comment les douanes ont-elles pu les laisser entrer ? D'autant que, «s'il n'y avait pas eu de réapprovisionnement, il n'y aurait pas eu de nécessité de délivrer de dérogations» pour utiliser le produit jusqu'en 1993, relève l'Oclaesp. Les deux dérogations accordées par les ministres de l'agriculture visaient en effet à écouler les stocks restants en Guadeloupe et en Martinique. Or ces stocks «provenaient de ces réapprovisionnements », notent les gendarmes. La société Laguarigue a justifié cette «importation» par une «divergence dans l'interprétation de la réglementation ». Yves Hayot ne sera pas inquiété par la justice : il est mort en mars 2017, à l'âge de 90 ans. Contacté par Le Monde, l'actuel directeur général de l'entreprise, Lionel de Laguarigue de Surveilliers, affirme qu'il n'a «jamais entendu parler de cela ». Il précise qu'il n'était pas dans le groupe à l'époque - il est arrivé en 1996 - et assure que Laguarigue a «scrupuleusement respecté les trois phases d'arrêt du chlordécone » concernant sa fabrication, sa distribution et son utilisation. Les conclusions des enquêteurs sont quant à elles sans ambiguïté: «Les décisions prises à l'époque ont privilégié l'aspect économique et social à l'aspect environnemental et à la santé publique», dans un contexte concurrentiel avec l'ouverture des marchés de l'Union européenne. La pollution des Antilles au chlordécone est ainsi «principalement la conséquence d'un usage autorisé pendant plus de vingt ans. Reste à savoir si, au vu des connaissances de l'époque, l'importance et la durée de la pollution étaient prévisibles ». Un rapport de l'Institut national de la recherche agronomique, publié en 2010 et retraçant l'historique du chlordécone aux Antilles, s'étonne du fait que la France a de nouveau autorisé le pesticide en décembre 1981. «Comment la commission des toxiques a-telle pu ignorer les signaux d'alerte : les données sur les risques publiées dans de nombreux rapports aux Etats-Unis, le classement du chlordécone dans le groupe des cancérigènes potentiels, les données sur l'accumulation de cette molécule dans l'environnement aux Antilles françaises ?, s'interroge-t-il. Ce point est assez énigmatique car le procès-verbal de la commission des toxiques est introuvable. » Le rapport cite toutefois l'une des membres de cette commission en 1981, Isabelle Plaisant. «Quand nous avons voté, le nombre de voix "contre" était inférieur au nombre de voix "pour" le maintien de l'autorisation pour les bananiers, dit-elle. Il faut dire que nous étions peu de toxicologues et de défenseurs de la santé publique dans la commission. En nombre insuffisant contre le lobbying agricole.» Longtemps resté discret sur le sujet, Victorin Lurel, sénateur (PS) de la Guadeloupe, ancien directeur de la chambre d'agriculture du département et ancien

ministre des outremer, dénonce un «scandale d'Etat ». «Les lobbys des planteurs entraînent sans passeport à l'Elysée, se souvient-il. Aujourd'hui, l'empoisonnement est là. Nous sommes tous d'une négligence coupable dans cette affaire. »

10 juin 2018..... Guadeloupe : eau du robinet polluée, le procureur saisi - Le procureur de Basse-Terre s'est saisi de l'affaire de pollution à la chlordécone, insecticide cancérigène et perturbateur endocrinien, dans

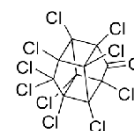


l'eau du robinet des habitants de la commune de Gourbeyre, en Guadeloupe. Cette contamination pourrait venir de filtres à charbons trop vieux sur le réseau de la distribution dont le changement relevait de la compétence de la communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes. Cette dernière n'aurait d'ailleurs averti la population que, début mai, alors que, selon les médias locaux, elle aurait été informée dès le 16 avril.

10 juin 2018..... Chlordécone: une honte d'État. S'agit-il d'un scandale d'État ? Ces mots sont si galvaudés qu'il faudrait sans doute plutôt parler de crime, ou de honte d'Etat. L'affaire du chlordécone revient à intervalles réguliers dans l'actualité nationale, suscitant de brèves bouffées d'indignation, avant de retourner invariablement à l'oubli. Cette semaine, l'enquête publiée par Le Monde, a remis l'affaire en lumière, mais, dans quelques jours, le flot des événements l'ensevelira de nouveau. Aux Antilles, au contraire, elle ne disparaît jamais des esprits. L'inquiétude et la colère sont là pour durer. A juste raison. Le chlordécone est ce pesticide très persistant, utilisé massivement dans les bananeraies ultramarines entre 1972 et 1993 - il était alors interdit à peu près partout ailleurs. Il imprègne aujourd'hui, sur de vastes territoires de Guadeloupe et de Martinique, les sols, les eaux de surface et souterraines, la faune domestique et sauvage, les écosystèmes marins côtiers. Les humains ne font pas exception, Plus de 90% des Antillais présentent des traces de ce perturbateur endocrinien, parfois à des niveaux tels que des conséquences sanitaires graves sont une quasi-certitude. Des travaux suggèrent un doublement du risque de cancer de la prostate pour une grande part de la population masculine, un effet négatif sur la cognition et la motricité fine des enfants exposés in utero... L'essentiel du désastre n'est pas documenté; une part immense de ses dégâts est - et demeurera - littéralement incalculable. Un chiffre donne en tout cas toute la mesure du problème : la contamination des Antilles durera quatre à sept siècles - le temps que la molécule se dégrade. Saisir la situation dans toute son ampleur et son étrangeté produit un sentiment de sidération. Et ce d'autant plus que cet empoisonnement a été décidé en connaissance de cause. Dans une analyse des archives du ministère de l'agriculture publiée en 2009, Matthieu Fintz, alors sociologue à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a montré que, dès la fin des années 1960, la persistance des substances organochlorées dans l'environnement et la chaîne alimentaire était non seulement bien connue des experts de la défunte «commission des toxiques» (ou «ComTox»), mais qu'elle était aussi une source d'inquiétude. Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 1969 de la ComTox est clair : «On pose ici le problème de l'introduction d'un nouveau composé organochloré toxique et persistant. Bien qu'il n'y ait pratiquement pas de résidus dans les bananes, il y a quand même les risques de contamination du milieu environnant ». La demande d'autorisation du chlordécone est alors rejetée. En 1972, elle est cette fois accordée à titre provisoire, puis réitérée. Cinq ans plus tard, le même produit est interdit aux Etats-Unis, et tous les composés de la même famille - les fameux DDT et PCB, le lindane et les autres sortent peu à peu du marché. Le chlordécone, lui, reste en usage aux Antilles. Et ce jusqu'en 1993. Qui sont les experts et les représentants de l'industrie qui, Rue de Varenne, ont permis cette catastrophe ? On ne le saura sans doute jamais, car les procès-verbaux des réunions de la ComTox et des autres cénacles impliqués ont, paraît-il, été perdus. Nul ne sera jamais tenu pour responsable. Tout ce temps, on a feint d'agir en produisant des rapports. 1977 : rapport Snégaroff. 1979 : rapport Kermarrec. 1998 : rapport BallandMestres-Pago. 2001 : rapport Bonan-Prime. Etc. Comment l'Etat gère-t-il, aujourd'hui, les conséquences de ses fautes inexcusables du passé ? Il barguigne sur le financement des études à conduire pour cerner, autant que possible, les effets sanitaires actuels et prévisibles de la catastrophe. En 2013, l'Institut national du cancer (INCa), alors dirigé par l'actuelle ministre de la santé, Agnès Buzyn, bloque une étude tout juste lancée pour étudier les liens entre cancer de la prostate et chlordécone. Mme Buzyn assure que la raison de cette interruption était scientifique, mais les chercheurs entravés en sont, aujourd'hui encore, scandalisés. Rarement, en tout cas, l'acquisition de connaissances aura eu un impact potentiel aussi considérable. Car plus les populations seront informées de ce qui leur arrive, plus elles seront portées - à juste titre - à la revendication. Ce n'est pas tout. Ces derniers mois, les limites légales de chlordécone dans la viande ont été subrepticement relevées d'un facteur 5 à un facteur 10 par le ministère de l'agriculture, permettant mécaniquement, et de manière légale, d'introduire plus de chlordécone dans la chaîne alimentaire. Et d'exposer potentiellement plus encore la population. Indignation aux Antilles. Courriers et contre-courriers entre administrations. Protestations d'élus. Dans un avis du 31 mai, l'Anses assure pourtant que rien n'a en réalité changé et que les seuils n'ont pas été relevés. Le fin mot de cette histoire n'est toujours pas connu et la plus grande confusion règne sur son issue... Pour parfaire ce tableau, l'Etat ostracise ses agents qui, sur place, font passer la santé des populations avant les autres considérations. En définitive, et quoi qu'il arrive, environ 800 000 personnes vivent désormais dans un monde dystopique, où chaque tranche de gigot, chaque poisson, chaque œuf, chaque crustacé devient suspect, où il ne reste parfois plus aucune rivière propre - c'est le cas en Martinique et à Basse-Terre, où la pêche est interdite dans presque tous les cours d'eau. Le plus surprenant est peut-être que, pour ces torts irréparables, nul n'ait jusqu'à présent eu l'idée de présenter aux Antillais des excuses au nom de l'Etat français.

20 juin 2018..... En déplacement en Bretagne, le chef de l'État Macron conforte Nicolas Hulot sur le glyphosate et sur plusieurs dossiers miniers et énergétiques. Sur les falaises du Cap Fréhel (Côtes-d'Armor), ils sont venus tous les deux annoncer tous les deux le maintien des six premiers projets de parcs éoliens offshore français, menacés d'annulation par le gouvernement en raison de leur coût trop élevé. L'humeur de Nicolas Hulot semble bonne, et sa mésentente avec le ministre de l'agriculture et de l'alimentation semble s'éloigner, et les deux hommes réuniront ensemble tous les acteurs de la filière agricole pour bâtir des plans d'action pour sortir du glyphosate. Macron profite de son séjour breton pour annoncer la fin du projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion, car les conditions d'exploitation ne sont pas satisfaisantes. Autre concession environnementale, le président déclare mettre un terme aux projets d'exploration minières en Centre-Bretagne,

CHLORDECONE



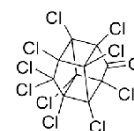


qui devait permettre à terme d'extraire du zinc, du cuivre, du plomb ou des métaux précieux comme de l'or ou de l'argent, mais qui est contesté par des associations et des élus locaux. C'est un signal fort, car c'est Macron lui-même qui avait accordé ces permis en 2014 et 2015 alors qu'il était ministre de l'économie. Le lendemain, lors d'un discours à Quimper, le chef de l'État tentera de mettre un terme au débat qui agite encore une partie des professionnels de l'agriculture sur le glyphosate, en établissant un parallèle entre le pesticide de Monsanto et le **chlordécone**, un autre produit phytosanitaire utilisé dans les Antilles françaises durant des années, alors que sa toxicité était avérée. Il s'agit de ne pas répliquer cela avec le glyphosate. Seul bémol pour Nicolas Hulot, Macron réitère sa volonté de réaménager la loi littorale, une bonne loi mais qui a des aberrations, selon lui. Il cite en exemple la difficulté de certaines communes côtières à réhabiliter un centre nautique ou des équipements sanitaires.

20 juin 2018..... Tchernobyl aux Antilles : La contamination des Antilles françaises pour sept cents ans par le chlordécone n'est pas une « crise » sanitaire de plus après le sang contaminé, la « vache folle » ou même l'amiante. C'est la conséquence presque logique de l'économie de plantation. La banane est le produit agro-industriel parfait : les plantations sont composées de clones à l'infini. Les bananes que l'on mange sont toutes génétiquement identiques, et c'est d'ailleurs pour cela qu'elles ont toujours le même goût. S'il existe près d'un millier d'espèces de bananes, une espèce particulière, la cavendish, parce qu'elle se conserve bien au transport, a été choisie dans les années 1950 par les grandes firmes comme United Fruit. Elle représente actuellement 97% des exportations de bananes. L'homogénéité génétique des plantations fournit un terrain d'expérimentation extraordinaire pour l'évolution... et un festin formidable pour les maladies des plantes et leurs vecteurs, les pathogènes. L'historien américain John Soluri (Banana Cultures, University of Texas Press, 2005) décrit très bien la course sans fin, et perdue d'avance, entre les traitements chimiques et les pathogènes qu'ils sont censés éliminer (charançon du bananier, nématodes). Avant les années 1940, les planteurs utilisaient la bouillie bordelaise - coûteuse car intensive en main-d'œuvre - ou abandonnaient les terres infectées. Le passage dans les années 1950 de l'espèce gros michel à la cavendish ne règle aucun problème. Ce qui change la donne, ce sont les gaz de combat. La première guerre mondiale met en évidence les propriétés insecticides et fongicides des composés organochlorés. Dès 1916, le chimiste Fritz Haber, l'inventeur des gaz de combat allemands, collabore avec les agronomes pour tester différentes molécules dans les champs. Symbole de l'alliance entre guerre et agriculture, dès les années 1920, les biplans de la Grande Guerre répandent des pesticides sur les bananeraies de United Fruit. En apprenant à tuer les humains de manière efficace, les militaires ont appris à tuer le vivant en général. Mais c'est surtout avec la découverte du DDT, un autre composé organochloré, que semble pouvoir se réaliser le rêve d'une nature purifiée, entièrement soumise aux besoins agricoles. A partir de 1945, des millions de tonnes de produits chimiques (DDT, aldrine, kepone, dieldrine, chlordane, lindane, etc.) sont répandus dans les plantations du monde tropical, tuant les travailleurs et contaminant durablement les sols et les eaux. Comme le montre John Soluri, tout le travail dans la plantation bananière est alors organisé autour de la manipulation de substances chimiques : désinfecter les rhizomes avant de les planter, désinfecter les outils, appliquer fongicides, herbicides et insecticides. Un travail de Sisyphe chimique : les pathogènes reviennent malgré tout. En un sens, c'est plutôt rassurant : l'évolution naturelle finit toujours par triompher de l'innovation mortifère des firmes agrochimiques. L'autre leçon du livre de John Soluri est que le chlordécone n'est pas un effet inattendu, un simple accident de parcours de l'économie de plantation. Elle lui est intrinsèquement liée. S'étonner rétrospectivement des conséquences sanitaires d'une molécule bloquant les influx nerveux et issue de la recherche militaire paraît quelque peu hypocrite. Enfin, contrairement à l'idée de « crise » qui renvoie à un phénomène temporaire, à un mauvais moment à passer, le chlordécone signale un point de non-retour: utilisée pendant trente ans, cette molécule a contaminé les Antilles françaises à l'échelle du demi-millénaire. Il définit un nouvel état, une seconde nature toxique dans laquelle il faut apprendre à vivre malgré tout. En cela, les Antilles françaises sont dans une situation semblable à celle de l'Ukraine et de la Biélorussie d'après Tchernobyl, où les experts internationaux de la radioactivité ont appris à la population à vivre la catastrophe sur le mode de la normalité.

30 juin 2018..... Des marcheurs pour la santé et l'environnement : De Fos-sur-Mer à Paris, le groupe des « cobayes » alerte sur les risques sanitaires. Partie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) le 1er mai, la petite troupe de la Marche des cobayes arrive à Paris le 30 juin. Durant les deux mois de leur périple, qu'ils aient arpenté des terres agricoles polluées ou discuté dans un local associatif, les marcheurs ont paru à l'écoute des problèmes sanitaires et environnementaux locaux et toujours prompts à dénoncer les risques encourus par les populations. Chaussures de randonnée grises et mauves bien entamées par 1100 kilomètres de marche, Marie Ebermeyer, présente depuis le début de l'action, est une victime des effets secondaires de la nouvelle formule du Levothyrox, un médicament destiné à réguler la thyroïde. « J'ai pris du poids, j'étais épuisée et les autorités, la ministre de la santé en tête, nous disaient que c'était un effet psychologique, un effet « nocebo », témoigne cette jeune retraitée, qui a travaillé quarante ans comme infirmière à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Le ministère, comme les agences régionales de santé [ARS] ne jouent pas le rôle d'alerte, c'est scandaleux. » Pour elle, il faut faire du préventif, pas seulement du curatif, et créer des pôles de santé environnementale dans les ARS. Chaque étape de leur longue marche fut l'occasion pour les « cobayes » de dénoncer divers scandales sanitaires : terres agricoles polluées par les pesticides dont le glyphosate, écoles mises en danger par une industrie voisine, diesel, amiante, rejets des incinérateurs, champs électromagnétiques, **chlordécone**, aluminium dans les vaccins... « Sept millions de personnes meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution. 2,5 millions de salariés français sont exposés à des produits cancérigènes, sans compter la malbouffe, le tabac... Nous avons tous les éléments pour vivre dans un environnement sain, nous avons les moyens d'évaluation, de contrôle, des outils réglementaires, mais tout est gangrené par les conflits d'intérêts, les lobbies et le mépris

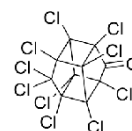
**CHLORDECONE**



des institutions», dénonce Michèle Rivasi, députée européenne écologiste en grande partie à l'origine de la marche. Mercredi 27, la députée accompagnait une petite délégation des marcheurs devant le ministère de la santé, à Paris, pour y déposer des dizaines de croix portant les noms de ces scandales sanitaires. Naggia (le nom a été modifié) a vu passer la marche à Fos-sur-Mer, et a décidé de la rejoindre. Adepte du shiatsu, elle veut que le bien-être et la santé deviennent des priorités pour les autorités. Comme elle. Patrick Bourque, membre de Stop nucléaire Besançon, marche pour dire son refus d'être un «cobaye des multinationales » et de «mourir empoisonné ». «Nous voulons un inversement de la charge de la preuve, insiste Michèle Rivasi. Les victimes sont non seulement malades, mais elles font aussi face au déni des autorités. C'est aux industriels, aux laboratoires de démontrer que leurs produits ne causent pas d'effets secondaires, qu'ils ne sont pas dangereux pour la santé ». Après Paris, la troupe se rendra, mardi 3 et mercredi 4 juillet, à la rencontre des institutions et des députés européens à Bruxelles, puis à Strasbourg.

30 juin 2018..... Le chlordécone dans les aliments devant la justice. L'arrêté fixant les seuils de ce pesticide qui contamine viande et tubercules aux Antilles fait l'objet d'un recours. Nous sommes considérés comme des sous-hommes, comme une sous-population, donc on peut nous faire subir n'importe quoi.» Philippe Verdol, le président de l'association guadeloupéenne EnVie-Santé, a encore en travers de la gorge le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur le chlordécone. En décembre 2017, l'Anses publie un avis très attendu sur les risques liés à l'exposition des Antillais à ce pesticide ultratoxique et ultrapersistant, utilisé pendant plus de vingt ans dans les bananeraies et qui contamine aujourd'hui la quasi-totalité des Guadeloupéens et Martiniquais. Il provoque l'incompréhension en concluant que les limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone autorisées dans les aliments d'origine animale sont «suffisamment protectrices» pour la population et ne nécessitent donc pas d'être abaissées. «Notre dernier espoir, c'est la justice», affirme Philippe Verdol, maître de conférence en sciences économiques à l'université des Antilles et de la Guyane et dont le titre du dernier ouvrage résume l'engagement : «Du chlordécone comme arme chimique française en Guadeloupe et en Martinique (L'Harmattan, 2014) ». Selon nos informations, EnVie-Santé doit déposer un recours, vendredi 29 juin, devant le tribunal administratif de Paris pour demander l'abrogation de l'arrêté de 2008 sur les LMR de chlordécone dans les aliments d'origine animale et végétale. «Face à la situation particulièrement dramatique des Antilles, la réglementation est inadaptée pour protéger les populations », estime l'avocat de l'association, Me François Lafforgue, habitué des dossiers de santé-environnement. Le texte du recours, auquel Le Monde a pu avoir accès, comporte plusieurs angles d'attaque. Premier point de contestation: les valeurs toxicologiques de référence (VTR). Elles sont déterminantes puisqu'elles constituent la base de calcul des LMR. Pour le requérant, les VTR sont «inabouties et obsolètes». Les VTR permettent de quantifier un risque pour la santé d'une exposition à une substance toxique. Celles du chlordécone ont été fixées en 2005. L'Anses en a retenu deux : 0,5 microgramme par kilo de poids corporel par jour (microg/kg pc/j) pour l'exposition chronique et 10 microg/kg pc/j pour l'exposition aiguë. La première se base sur les effets rénaux, la seconde sur les effets neurotoxiques observés chez les rats. L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), qui a interdit le chlordécone dès 1977, soit treize ans avant la France, en a proposé trois autres, en 2008, pour les effets reprotoxiques (0,5 microg/kg), hépatiques (0,5 microg/kg) et testiculaires (0,04 microg/kg). Et pour les effets rénaux, elle a retenu une VTR réduite à 0,3 microg/kg. Malgré les recommandations de l'ex-Institut de veille sanitaire (InVS), aujourd'hui Santé publique France, l'Anses n'a pas suivi la position de l'EPA. Depuis, des études ont montré que le chlordécone, classé cancérigène possible dès 1979, était associé à d'autres risques. Celui du cancer de la prostate double à partir d'une concentration de 1 microg par litre de sang. Or, la Martinique présente le plus fort taux au monde avec plus de 227 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. Un lien a aussi été établi entre l'exposition des femmes enceintes et des naissances prématurées, des retards de la croissance du fœtus et des nourrissons avec des pertes de QI de l'ordre de 10 à 20 points. «D'une terre de champions, nous sommes en train de devenir une terre d'abrutis », s'alarme Philippe Verdol. Dans une lettre ouverte adressée fin janvier à la ministre de la santé, Agnès Buzyn, des agents de l'agence régionale de santé de Martinique considéraient «indispensable d'œuvrer dans le sens d'une révision des VTR dans les meilleurs délais, en tenant compte des études épidémiologiques récentes et à venir». Le recours conteste un deuxième point du rapport de décembre 2017. L'Anses conclut que, pour limiter l'exposition au chlordécone, il est vain d'abaisser les LMR et qu'il suffit d'éviter de consommer les denrées animales provenant des circuits informels et susceptibles d'être fortement contaminées. Ventes au bord de la route, autoconsommation ou dons... ces réseaux de distribution sont très développés aux Antilles. Pour le président d'Envie-Santé, cette recommandation revient à demander aux habitants de renoncer à la consommation de produits locaux pour privilégier la grande distribution. Pour Me Lafforgue, outre qu'elle ignore les produits d'origine végétale, cette préconisation fait abstraction de ces circuits, alors même que les aliments qui y sont vendus ou offerts sont censés, eux aussi, respecter ces limites. Dans son avis de décembre, l'Anses explique qu'un changement de réglementation au niveau européen, en 2013, a provoqué une hausse des seuils pour la volaille (multipliés par 10) et la viande rouge (multipliés par 5). A la suite d'un échange avec la Commission européenne, l'Anses a publié, en toute discrétion, un nouvel avis, le 31 mai. Le paragraphe mentionnant «d'importantes modifications des LMR de chlordécone dans les denrées carnées» a disparu. L'agence se contente de préciser que les contrôles doivent continuer à être réalisés sur la graisse, pour laquelle la LMR reste inchangée. Mais quid des viandes maigres ? «La population antillaise a potentiellement été exposée à une viande qui ne respectait pas les véritables LMR », relève EnVie-Santé. Le recours soulève enfin une «rupture d'égalité» entre les Antilles et la métropole. Les LMR sont de 20 microg/kg pour les denrées cultivables sous climat tropical (fruits, agrumes, légumes ou canne à sucre) contre 10 microg/kg pour les pommes, les poires, la betterave sucrière, le blé ou le riz, cultivés en

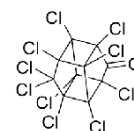
## CHLORDECONE



métropole. «Nous sommes victimes de discrimination, dénonce M. Verdol. Elle est le résultat du lobby de la banane et d'une forme de néocolonialisme.»

11 juillet 2018..... Michèle Rivasi a proposé des pollutions : «Plus jamais cobaye ! » Partie de Fos-sur-Mer le 1er mai, la «marche des cobayes» vient d'arriver à Paris. L'initiative, destinée à alerter les pouvoirs publics, a permis de dresser un constat, certes ancien, mais néanmoins alarmant: l'environnement des Français est toxique. Après plus de 1100 kilomètres, la marche des cobayes est enfin arrivée à Paris. Partie le 1er mai de Fos-sur-Mer, ville reconnue comme l'un des sites les plus pollués d'Europe, cette initiative portée par plus de cent associations et des dizaines de personnalités scientifiques, politiques et issues de la société civile a dénoncé toutes les formes de pollution. Que ce soit la malbouffe, la pollution de l'air, de l'eau, le nucléaire, les pesticides, les perturbateurs endocriniens, l'intoxication des salariés au travail, les effets secondaires des médicaments, des nanoparticules, des centaines de «cobayes» ont marché pour dénoncer un environnement de plus en plus pollué. Aujourd'hui, dans le monde, un humain sur six meurt prématurément en raison des pollutions selon l'OMS. Cette marche a été un formidable cri d'alerte destiné aux pouvoirs publics, qu'ils se situent au niveau national ou européen - la marche s'est d'ailleurs rendue à Bruxelles et à Strasbourg pour deux étapes supplémentaires destinées à sensibiliser les instances européennes. Car aujourd'hui, les politiques menées en matière de santé environnementale ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux. Nos gouvernants rechignent à s'attaquer aux lobbys tout-puissants des industriels, quitte à mettre en danger la santé de nos concitoyens. Quelle n'a pas été notre surprise de voir, dernièrement, la ministre de la santé Agnès Buzyn refuser de créer un fonds d'indemnisation pour les victimes des pesticides, ou les parlementaires LREM ne pas inscrire dans la loi l'interdiction du glyphosate sous trois ans. L'urgence est là, pourtant: 400 000 nouveaux cas de cancer se déclarent chaque année, dont 5 à 10% minimum sont liés à des facteurs environnementaux. D'ici 2025, 100 000 personnes seront décédées des suites du scandale de l'amiante. Tous les ans, 48 000 meurent prématurément en raison de la mauvaise qualité de l'air, qui raccourcit l'espérance de vie de six mois. 10 000 à 20 000 succombent à cause des effets secondaires des médicaments, beaucoup plus que les accidentés de la route. Tout au long de notre marche et de ses soixante étapes thématiques, nous avons pu constater que les Français vivent dans un environnement que nous qualifierons sans hésitation de toxique. Outre toutes les victimes, les lanceurs d'alerte qu'il nous a été donné de rencontrer, la pollution industrielle à Fos-sur-Mer (qui provoque deux fois plus de cancers que la moyenne nationale), le rejet des boues rouges à Gardanne par l'usine Alteo, l'air presque vicié de la vallée de l'Arve, les réacteurs nucléaires du Bugey, de Belleville-sur-Loire, les fumées de l'incinérateur d'Ivry, aux portes de la capitale, se sont dressés sur notre route comme autant d'oiseaux de mauvais augure. Notre France tousse, suffoque, est malade de ses pollutions, des agissements coupables des industriels et de l'indifférence complice du gouvernement. Heureusement, tout espoir n'est pas perdu et nous avons pu constater que notre pays est riche de citoyens décidés à ne pas se laisser empoisonner et intoxiquer. Ces citoyens-marcheurs nous ont fait part de leurs revendications. Fort de leur soutien, nous réclamons avec eux aujourd'hui plusieurs mesures de salut public: • La reconnaissance par l'Etat du crime industriel. Il est impératif d'inscrire dans le Code pénal cette disposition pour qu'une personne morale ou physique puisse être condamnée si elle porte atteinte à la santé de nos concitoyens ou à notre environnement. Aujourd'hui par exemple, plus de 90% des habitants de Guadeloupe et de Martinique sont intoxiqués par le chlordécone, cet insecticide ultra-toxique qui a été déclaré cancérigène par l'OMS dès 1979 mais qui n'a été interdit dans les Antilles qu'à partir de 1993. Il serait impensable que les industriels ayant commercialisé le **chlordécone** ne soient pas condamnés, et l'Etat jugé pour cette négligence teintée de néocolonialisme. • L'inversion de la charge de la-preuve. Nous militons pour que désormais, ce ne soit plus aux consommateurs de démontrer qu'un produit est dangereux pour la santé mais aux industriels de prouver que les produits qu'ils mettent sur le marché sont sans risques pour nos concitoyens. • Une justice indépendante en matière de santé environnementale. Trop souvent, les responsables des scandales sanitaires sont condamnés à des peines vénielles au regard de l'ampleur de la faute qu'ils ont commise. C'est le cas dans l'affaire de l'amiante, où un procès pénal pourrait ne pas avoir lieu, si la Cour de cassation confirme à l'automne l'annulation de toutes les mises en examen. • Une recherche qui va de pair. La recherche actuelle en matière de santé environnementale demeure très largement sous la coupe des lobbies, industriels ou pharmaceutiques. L'affaire des «Monsanto papers» a récemment montré comment les grands industriels pouvaient organiser la désinformation autour d'un produit qu'ils savent pourtant toxique, en l'occurrence le glyphosate. Nous demandons la création de trois centres de recherche en santé environnementale (Paris, Marseille, Bordeaux), qui permettraient de faire la lumière de manière indépendante sur les causes des différentes pollutions, tout en étant une structure d'accueil pour les victimes de la dégradation de notre environnement. Plus généralement, il convient de rendre au citoyen la place qui lui est due dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. C'était le but premier de cette marche, «être la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche» comme l'écrivait Aimé Césaire, redonner une voix aux sans-voix, à des femmes et des hommes affectés parfois de manière effrayante par les pollutions, dans leur lieu de vie, de travail, dans leur alimentation ou leurs soins, et qui se sentent abandonnés par nos gouvernants. Nous avons d'ailleurs demandé au gouvernement l'organisation d'Etats généraux de la santé environnementale cet automne à l'heure où l'Assemblée générale des Nations unies débattrait des préconisations de l'OMS de réduire de 30% les maladies chroniques. Nous ne voulons plus être des cobayes et mourir empoisonnés et intoxiqués par le jeu d'industries à qui les pouvoirs publics délivrent des permis de tuer. Basta ! Signé par Michèle Rivasi, députée européenne EELV.

### CHLORDECONE





28 juillet 2018..... Pétition chlordécone lancée par des étudiants en BTS Agricole en Martinique et adressée à E Macron, Agnès Buzyn, Stéphane Travert, Nicolas Hulot et Annick Girardin. «Stop à l’empoisonnement des habitants de Martinique et de Guadeloupe».



La Martinique, tout comme la Guadeloupe, connaît une pollution unique au monde de ses terres agricoles, de ses eaux de rivières et de son littoral. La responsable : la molécule de chlordécone utilisée comme insecticide dans les bananeraies, maintenant interdite. Les conséquences sanitaires sont alarmantes. Contamination de la viande, des poissons et de nombreux légumes par cette molécule. Ces aliments contaminés sont pourtant ensuite autorisés à la vente. Les impacts sur la santé des habitants sont sans appel: • Cancers • Retards cognitifs • Accouchements précoces. Les pouvoirs publics nous protègent ? Pas du tout. Pire encore, depuis 2013, la réglementation européenne autorise de vendre de la viande de boeuf, de porc, d'ovins et de caprins avec 5 fois plus de chlordécone que la limite précédente. La viande de volaille et de canard est elle autorisée à la consommation avec 10 fois plus de chlordécone. Décembre 2017, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) publie ses résultats de l'étude "Kannari" portant sur l'exposition des

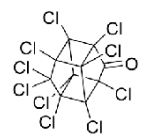
consommateurs des Antilles au chlordécone. Sa conclusion est effrayante: elle déconseille de manger local mais en aucun cas ne remet en cause la décision de 2013 ! Quel est l'objectif ? L'empoisonnement de toute une population ? Nous, résidents de Martinique et de Guadeloupe, demandons: • Le droit fondamental d'un accès à une nourriture produite localement et exempte de poison ; • Un étiquetage des produits indiquant la présence ou non de chlordécone et sa quantité ; • Une politique publique permettant la production agricole locale d'une nourriture non contaminée. Maintenant nous agissons, maintenant nous signons pour faire entendre nos voix! 29 juillet 2018..... La France veut réviser les limites autorisées de résidus de chlordécone dans les aliments. Ce pesticide ultratoxique a contaminé durablement les Antilles et leurs habitants. C'est un simple courrier. Mais il pourrait marquer un tournant dans le scandale sanitaire du



chlordécone, ce pesticide ultratoxique et très persistant utilisé pendant plus de vingt ans dans les bananeraies, et qui contamine aujourd'hui les Antilles. Dans une lettre datée du 16 juillet que Le Monde s'est procurée, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation annonce que «l'arrêté du 30 juin 2008 sera abrogé dans les meilleurs délais ». Ledit arrêté fixe depuis dix ans les limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone autorisés dans les aliments d'origine animale et végétale. En décembre 2017, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait suscité un tollé en concluant dans un rapport que les LMR de chlordécone dans les denrées animales étaient «suffisamment protectrices» pour la population et ne nécessitaient donc pas d'être abaissées, alors que le pesticide est classé cancérogène possible depuis 1979 et que la Martinique présente aujourd'hui le plus fort taux de cancers de la prostate au monde, avec plus de 227 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. Cette décision est une victoire pour l'association guadeloupéenne EnVie-Santé. Elle avait déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris le 29 juin pour demander l'abrogation dudit arrêté, le jugeant «inadapté pour protéger les populations ». Le président d'EnVie-Santé, Philippe Verdol, se réjouit de «l'attitude a priori favorable du gouvernement français qui semble vouloir éviter un affrontement en justice ». «Cependant, ajoute-t-il, nous devons rester vigilants jusqu'à la concrétisation de ces différentes annonces.» Signé par le directeur général de l'alimentation, Patrick Dehaumont, et adressé à l'avocat de l'association, François Lafforgue, le courrier précise que les autorités françaises ont sollicité la Commission européenne afin qu'elle se prononce sur la nécessité d'une révision des LMR et du dispositif de contrôle des résidus de chlordécone dans les produits carnés, ainsi que d'une réévaluation par l'Agence européenne de sécurité sanitaire (EFSA). Cette demande vise à déterminer si un

changement de réglementation au niveau européen en 2013 a bien provoqué une hausse spectaculaire des seuils tolérés pour la volaille (multipliés par dix) et la viande rouge (multipliés par cinq). Dans sa missive, le ministère de l'agriculture indique aussi que l'Anses a été saisie afin de mener une expertise pour définir une «valeur critique d'imprégnation» de la population au chlordécone. A cette occasion, elle doit «réexaminer les valeurs toxiques de références (VTR) en prenant en compte les dernières études épidémiologiques ». Les VTR permettent de quantifier un risque pour la santé d'une exposition à une substance toxique. Elles sont déterminantes, car elles constituent la base de calcul des LMR. Dans son recours devant le tribunal administratif, EnVie-Santé et son avocat détaillent en quoi les VTR actuelles sont «inabouties et obsolètes», L'argumentaire semble avoir fait mouche. Outre le cancer de la prostate pour les hommes, plusieurs études ont établi un lien

CHLORDECONE



entre l'exposition des femmes enceintes au chlordécone et des risques de naissances prématurées ou d'effets néfastes sur la croissance du fœtus et des nourrissons, avec des pertes de QI de l'ordre de dix à vingt points. «Si de nouvelles données montrent qu'il faut changer les VTR, nous le ferons, commente-t-on à l'Anses. Mais ça ne se fera pas en six mois. Il faudra dix-huit mois à deux ans.» Les Antillais devront donc encore s'armer de patience avant d'être rassurés. Maître de conférences en sciences économiques à l'université des Antilles et de la Guyane et auteur de plusieurs ouvrages sur les ravages du chlordécone, Philippe Verdol estime néanmoins que si le gouvernement tient les engagements du ministère de l'agriculture, «les économies antillaises seraient à la veille d'une véritable révolution ». Une mutation induite, selon le président d'EnVie-Santé, par la nécessité de «mettre les modes de production de l'agriculture et de la pêche (pour laquelle un nouvel arrêté est également prévu) en conformité avec des LMR et des VTR qui exprimeraient un principe de précaution le plus fort possible pour tous les consommateurs européens et antillais ».

4 août 2018..... La pétition du BTS Agricole de la Martinique concernant l'empoisonnement des habitants de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone atteint ce jour 92 000 signataires.

27 septembre 2018..... Communiqué de presse de Michèle Rivasi, députée européenne EELV, biologiste, co-initiatrice de la Marche des cobayes pour la santé environnementale : Scandale sanitaire du chlordécone : Exigeons vérité et justice ! Le chef d'Etat E Macron est aux Antilles. Il doit évoquer le scandale d'Etat du chlordécone, insecticide cancérigène, perturbateur endocrinien, neurotoxique et spermatotoxique utilisé pour lutter contre le charançon du bananier. Interdit en France dès 1990, il a continué à être utilisé jusqu'en 1993 par dérogation aux Antilles françaises. Un scandale sanitaire qui ne peut pas rester impuni. Réclamons ensemble Vérité et Justice ! Exigeons une commission d'enquête parlementaire sur ce scandale. Exigeons du Chef de l'Etat qu'il reconnaisse comme il l'a fait pour Maurice Audin, la responsabilité de la France en demandant pardon. La France s'honore à reconnaître ses erreurs. J'étais ce matin sur France Info pour en parler. J'avais organisé fin juin une conférence de presse au Bureau du Parlement européen à Paris pour lancer un collectif national pluraliste. Etaient présents à mes côtés: Younous OMARJEE, député européen La France Insoumise, Philippe VERDOL, association EnVie-Santé, Guadeloupe, Jean-François DELEUME, Eau et rivière de Bretagne, Dr Josiane PELAGE de l'AMSES (association médicale santé environnement) de Martinique, François LAFFORGUE, avocat, Harry DURIMEL, avocat à Pointe à Pitre, qui porte les plaintes contre le Chlordécone. J'ai également interpellé les autorités européennes car d'autres pays sont concernés.

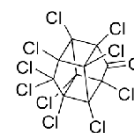
#### 5 – DEBUT DE RECONNAISSANCE DU PROBLEME ?

28 septembre 2018..... Antilles : «L'État doit prendre sa part de responsabilité », selon Macron. «L'État doit prendre sa part de responsabilité» dans la pollution au chlordécone aux Antilles et «avancer sur le chemin de la réparation », a affirmé hier en Martinique le président Emmanuel Macron. Le chef de l'Etat s'exprimait depuis une exploitation agricole de Morne rouge (nord), à la rencontre d'un agriculteur concerné par la pollution de ses terres par cet insecticide cancérigène et perturbateur endocrinien.

29 septembre 2018..... Chlordécone aux Antilles: un début de reconnaissance. En déplacement pour quatre jours aux Antilles, Emmanuel Macron a profité d'une visite dans une exploitation maraîchère de Martinique, jeudi 27 septembre, pour évoquer la pollution des sols par le chlordécone, un pesticide toxique utilisé durant plus de vingt ans dans les bananeraies de Martinique et de Guadeloupe. «La pollution au chlordécone est un scandale environnemental, a reconnu le chef de l'Etat entre deux averses provoquées par la tempête tropicale Kirk, qui passait au large. C'est le fruit d'une époque désormais révolue (...), d'un aveuglement collectif» «L'Etat doit prendre sa part de responsabilité dans cette pollution et doit avancer dans le chemin de la réparation», a-t-il ajouté. M.Macron a annoncé l'ouverture en octobre d'une procédure destinée à reconnaître l'exposition au chlordécone comme maladie professionnelle. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail devront rendre d'ici mars 2019 un rapport permettant de dire à partir de quel niveau d'exposition les ouvriers agricoles employés dans les bananeraies pourront être pris en charge et indemnisés. Ensuite, les partenaires sociaux devront s'accorder sur les modalités et notamment sur le niveau de cette prise en charge. «On ouvre un processus de reconnaissance », a plaidé M. Macron. Par ailleurs, le chef de l'Etat a annoncé une augmentation du budget dédié aux contrôles des aliments produits sur des terrains contaminés au chlordécone. Celui-ci sera porté à 3 millions d'euros d'ici à 2020, contre 2,1 millions d'euros actuellement. En revanche, Emmanuel Macron a fermé la porte à l'hypothèse d'une indemnisation générale de la population antillaise, très largement imprégnée par la molécule. «Si je disais qu'on va indemniser tout le monde, c'est impossible même budgétairement et ce serait irresponsable », a déclaré le président. De la même façon, il s'est refusé à reconnaître un lien de cause à effet entre l'exposition au chlordécone et le nombre record de cancers de la prostate en Guadeloupe et en Martinique. «Il n'y a pas aujourd'hui de preuve scientifique établie», a-t-il affirmé, tout en ajoutant dans un «en même temps » acrobatique: «Ce qui est établi, c'est que [le chlordécone] n'est pas bon. »

30 septembre 2018..... Chlordécone, un scandale sanitaire. La pollution au chlordécone est un scandale environnemental », a reconnu Emmanuel Macron, jeudi 27 septembre, lors du premier jour de son voyage aux Antilles. Il est le premier chef d'Etat français à mettre des mots sur une menace invisible qui plane sur la Martinique et la Guadeloupe. Pendant plus de vingt ans, ce pesticide ultratoxique a été utilisé dans les bananeraies afin de lutter contre le charançon. Entre 1972 et 1993, le chlordécone a été répandu massivement, alors même qu'il avait été classé «cancérigène possible» dès 1979 par

**CHLORDECONE**



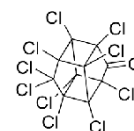
l'Organisation mondiale de la santé. Aussi résistant que toxique, il contamine aujourd'hui les sols pour des siècles. «L'Etat a sa part de responsabilité », a également admis M. Macron, mettant un terme à des décennies de déni. Pour le chef de l'Etat, cela passe par l'ouverture d'un processus de reconnaissance de l'exposition au chlordécone comme une maladie professionnelle. C'est un premier pas. Mais ce progrès a toutes les chances d'être jugé insuffisant, le président ayant, dans le «même temps», fermé la porte à une indemnisation élargie à l'ensemble de la population antillaise. «Si je disais qu'on va indemniser tout le monde, c'est impossible même budgétairement, et ce serait irresponsable », a martelé M. Macron. Pourtant, le chlordécone ne représente pas un danger pour les seuls travailleurs agricoles. Des taux plus ou moins importants ont été détectés chez la quasi-totalité des Guadeloupéens (95%) et des Martiniquais (92%). Sur un sujet aussi sensible, tous les mots ont leur importance. Or, le chef de l'Etat s'est bien garde d'accoler le terme «sanitaire» à celui de «scandale». A l'instar des dossiers du sang contaminé et de l'amiante, celui du chlordécone est pourtant bel et bien un scandale sanitaire et pas seulement environnemental. Les études scientifiques sont légion, qui démontrent les risques associés à l'exposition à ce perturbateur endocrinien. Il en est ainsi du cancer de la prostate, pour lequel la Martinique détient le triste record du monde, avec plus de 227 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. Sur ce point, Emmanuel Macron a choisi de rester dans le flou, estimant qu'«il n'y a pas aujourd'hui de preuve scientifique établie ». Pas de quoi calmer la colère et les craintes des Antillais, dont la défiance envers les autorités et le sentiment d'abandon sont montés d'un cran après la publication, en décembre 2017, d'un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), contesté par d'autres experts, concluant que les limites maximales de résidus de chlordécone autorisés dans les aliments étaient suffisamment protectrices. Le président de la République ne s'est pas davantage aventuré à évoquer un «scandale d'Etat». Pourtant, là aussi, la question se pose. Pourquoi la France a-t-elle en effet attendu 1990 pour interdire un pesticide qui avait été classé «cancérogène possible» en 1979 et banni aux Etats-Unis dès 1976 ? Pourquoi le chlordécone a-t-il bénéficié de dérogations - signées par deux ministres de l'agriculture de François Mitterrand - pendant trois ans aux Antilles après son interdiction ? Une plainte contre X pour mise en danger d'autrui, déposée en 2006, vise à répondre à ces interrogations. Elle devrait permettre d'établir la «part de responsabilité» de l'Etat. Douze ans et trois juges d'instruction plus tard, l'enquête a été dépaycée au tribunal de grande instance de Paris. Elle est toujours au point mort.

20 octobre 2018..... Chlordécone : Programme de suivi des femmes enceintes. A l'issue d'un colloque scientifique de deux jours sur le chlordécone, pesticide cancérogène et perturbateur endocrinien longtemps utilisé aux Antilles, le préfet de Martinique Franck Robine a annoncé le lancement d'ici à la fin de l'année d'un «programme spécifique de suivi des femmes enceintes» en Martinique. La cartographie de la teneur en chlordécone des sols sera complétée dans les deux à trois ans grâce à une rallonge budgétaire, promettent les autorités. Pour l'heure, seuls 37% des terres martiniquaises ont été analysées.

23 octobre 2019..... Un quatrième plan Chlordécone est à l'étude aux Antilles. Ce pesticide, très probablement cancérigène, massivement utilisé dans l'agriculture dans les années 80, n'en finit pas d'empoisonner - à tous les sens du mot - la vie locale. Un espoir, quand même, signalé par « Le Figaro » (du 22/10) : « [transformer] les algues sargasses, un autre fléau antillais, en charbon actif, capable de filtrer et de fixer le chlordécone, ce qui offrirait une solution à deux calamités locales». C'est une idée astucieuse, à moins qu'elle ne soit décon(n)ante affirme le «Canard Enchaîné ».

26 novembre 2019..... Chlordécone : l'État désigné «premier responsable ». La commission d'enquête parlementaire rend son rapport sur la contamination aux Antilles due au pesticide. L'Etat est le «premier responsable» du scandale du chlordécone aux Antilles. Telle est la conclusion sans appel de la commission d'enquête parlementaire mise en place pour faire la lumière sur ce «désastre sanitaire et environnemental» qui frappe la Guadeloupe et la Martinique. Après six mois d'auditions et plus de 150 personnalités interrogées, le rapport, auquel Le Monde a eu accès, doit être adopté mardi 26 novembre, à l'Assemblée nationale, avant d'être rendu public le 2 décembre. Pesticide ultratoxique et ultrapersistant, le chlordécone a été utilisé massivement pendant plus de vingt ans dans les plantations de bananes afin de lutter contre le charançon. Banni aux Etats-Unis dès 1975, classé cancérogène possible par l'Organisation mondiale de la santé en 1979, la France a attendu 1990 pour décider de son interdiction et 1993 pour l'étendre aux Antilles après trois ans de dérogations. Et ce n'est qu'en 2008 que le premier «plan chlordécone » a été activé pour tenter de réduire l'exposition de la population à l'insecticide. Une décennie plus tard, les sols, les rivières et toute la chaîne alimentaire sont toujours contaminés. Si bien que la quasi-totalité des Antillais (95% des Guadeloupéens et 92% des Martiniquais, selon Santé publique France) sont imprégnés. L'exposition au chlordécone, également reconnu comme un perturbateur endocrinien, augmente les risques de prématurité, de troubles du développement cognitif et moteur des nourrissons ou encore de cancers de la prostate. Avec 227 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année, la Martinique est la région du monde la plus touchée. «L'Etat a fait subir des risques inconsidérés, au vu des connaissances scientifiques de l'époque, aux populations et aux territoires de Guadeloupe et de Martinique », pointe le rapport, qui souligne que «le maintien de la production bananière a trop souvent pris le pas sur la sauvegarde de la santé publique et de l'environnement». Selon les éléments rassemblés par la commission d'enquête, l'Etat connaissait la dangerosité de la molécule et son caractère persistant dans l'environnement... dès 1969. La première demande d'homologation du chlordécone (sous la dénomination commerciale Kepone) remonte au 8 mai 1968. Le 26 novembre 1969, le comité d'étude des produits antiparasitaires à usage agricole, instance rattachée au ministère de l'agriculture, s'y oppose, en raison de son caractère «toxique et persistant». En 1971, le même comité révisé sa classification des composés organochlorés : le Kepone rétrograde de la catégorie «toxique» à «dangereux ». L'année suivante, il l'autorise de manière dérogatoire («relevant les hésitations, voire les réticences qu'avaient les services de l'Etat à l'époque », note le rapport), avant d'être officiellement homologué en 1981 sous une nouvelle dénomination, Curlone.

## CHLORDECONE

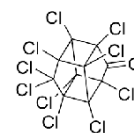




L'autorisation sera prolongée jusqu'en 1993. «Entre 1975 et 1992, de multiples alertes auraient dû conduire les autorités réglementaires à réexaminer l'autorisation donnée pour l'utilisation du chlordécone. Dans les faits, elles ont été largement ignorées », relève la commission, présidée par le député de la Martinique Serge Letchimy (Socialistes). Ces «alertes» émanent de scientifiques (l'Institut national de la recherche agronomique mène une mission d'enquête dès 1975), mais aussi du terrain. En 1974, des travailleurs martiniquais entrent en grève contre le chlordécone. La répression du mouvement fait deux morts. «Deux ans après l'autorisation du chlordécone, les ouvriers agricoles de la banane entament l'une des plus importantes grèves de l'histoire sociale de la Martinique et demandent explicitement l'arrêt de l'utilisation de cette molécule parce qu'ils ont fait l'expérience de sa toxicité dans leur chair », rappelle Malcom Ferdinand, chercheur au CNRS, lors de son audition devant les députés. Ce n'est que sous la pression de l'Europe et l'arrivée de la directive de 1991 sur la mise sur le marché des pesticides que la France retire l'homologation du chlordécone, en février 1990. Mais, là encore, son usage va être prolongé aux Antilles jusqu'en septembre 1993 par deux dérogations successives signées par des ministres de l'agriculture de François Mitterrand : Louis Mermaz et Jean-Pierre Soisson. La prolongation de l'utilisation du Curlone jusqu'en 1993 témoigne d'«une gestion défailante par le ministère de l'agriculture », selon les députés. Curieusement, la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture (DGAL) n'a pas été en mesure de produire les comptes rendus de réunion de la commission de toxicité - qui a autorisé le chlordécone pendant vingt ans - entre février 1972 et juin 1989 : ils auraient disparu des archives. Les archives que la DGAL a retrouvées permettent toutefois de reconstituer l'intense lobbying des groupements de planteurs et des industriels, les interventions de certains élus et le soutien explicite des services locaux du ministère de l'agriculture en faveur d'une «molécule miracle» jugée indispensable pour l'équilibre de l'économie antillaise. «Cette prolongation a donc fait l'objet d'une attention politique soutenue, avec des interventions à tous les niveaux de l'Etat », conclut la commission d'enquête, qui critique également une «gestion défailante des stocks après 1993 ». Aucun dispositif n'avait été prévu pour retirer de la circulation et détruire les stocks non utilisés de chlordécone. Aussi, le Curlone a continué d'être utilisé et même vendu après son interdiction. «L'Etat fermait les yeux sur l'utilisation de cette molécule dans les bananeraies bien après l'interdiction», a témoigné devant la commission l'ancien député de la Martinique Guy Lordinot, soutien indéfectible de la «molécule miracle ». Il faudra attendre 2002 pour qu'une campagne de récupération des stocks soit organisée par les préfetures. Quelque 9,5 tonnes de chlordécone seront récupérées auprès des planteurs de Martinique et 12 tonnes en Guadeloupe. Trois ans plus tôt, la présence du pesticide avait été mise en évidence dans des eaux de captage et en bouteille. Entre cette détection du chlordécone dans l'eau en 1999 et la mise en œuvre du premier plan chlordécone, il s'écoulera encore neuf ans. Soit quinze ans après son interdiction. «Une prise de conscience beaucoup trop tardive par l'Etat», dénonce le rapport, qui déplore le «manque d'ambition» des plans qui se sont depuis succédé et leur «financement insuffisant ». Devant la commission, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, a promis un quatrième plan «plus ambitieux» en 2020, avec un objectif prioritaire : «le zéro chlordécone dans l'alimentation ». La commission propose d'aller plus loin à travers une loi d'orientation et de programmation pour «sortir du chlordécone» et la nomination d'un délégué interministériel dédié au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. «Seule une loi permettra de graver dans le marbre le principe d'actions pour réparer les préjudices subis par des populations en grande souffrance et de restaurer la confiance envers l'Etat», indique au Monde la rapporteuse, Justine Benin, députée de la Guadeloupe (Mouvement démocrate). Elle préconise d'ériger la recherche sur le chlordécone comme une priorité stratégique de la recherche nationale, avec des financements fléchés. En matière de santé, d'abord : selon nos informations, l'Institut national du cancer doit annoncer avant la fin de l'année un fonds de recherche sanctuarisé. En matière de dépollution, ensuite : il n'existe toujours pas de technique permettant d'éliminer le chlordécone des sols. La commission demande en outre à l'Etat de mettre en place un suivi sanitaire systématique pour les publics les plus exposés, de constituer un réseau d'éducation sanitaire et de prévention, ou encore d'accompagner les pêcheurs et les agriculteurs dans une démarche «zéro chlordécone », en favorisant les cultures hors sol et agrobiologiques. Le rapport ne chiffre pas le financement de l'ensemble de ces mesures. «Ce serait de l'hypocrisie, nous ne savons pas le faire », répond Justine Benin. Pour la rapporteuse, la somme pour couvrir l'ensemble de ces «réparations» est «forcément astronomique». Mais, comme elle le rappelle, Emmanuel Macron est le premier président à avoir reconnu, lors d'un déplacement en Martinique, en septembre 2018, que «l'Etat doit prendre sa part de responsabilité dans cette pollution. » Et selon le rapport de la commission, celle-ci est également «astronomique».

30 novembre 2019..... La première fois que le journal Le Monde a écrit le mot «Chlordécone », c'était le 30 novembre 1999. «L'Etat doit prendre sa part de responsabilité», avait affirmé Emmanuel Macron en Martinique en septembre 2018. Il évoquait le scandale du chlordécone, ce pesticide ultratoxique et ultrapersistant utilisé dans les bananeraies des Antilles jusqu'à son interdiction, en 1993, et à l'origine de plusieurs pathologies. Une commission d'enquête parlementaire présentée ce mardi 26 novembre va bien plus loin: elle juge l'Etat « premier responsable» de ce «désastre sanitaire et environnemental ». Si l'usage du chlordécone aux Antilles remonte aux années 1970, il ne sera mentionné dans Le Monde que deux décennies plus tard. Le journal rend certes compte, en 1974, de la grève des ouvriers agricoles de la banane, mais sans évoquer l'une de leurs revendications : l'arrêt de l'usage du chlordécone, dont ils avaient déjà éprouvé la toxicité. Lorsque Le Monde évoque enfin la molécule, en mars 1999, il n'est pas question de la santé des hommes mais de celle des coraux, «menacés par les pollutions agricoles liées à la spéculation bananière». Citant le Comité de bassin de la Guadeloupe, le correspondant local explique que des «analyses de sédiments effectuées dans une rivière jouxtant une importante zone de production bananière » ont montré des teneurs en chlordécone, un insecticide organo-chloré interdit à

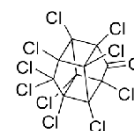
## CHLORDECONE



la vente et à l'usage, dix fois supérieures à la norme admise. Malgré ce constat préoccupant, il faudra des années avant que les inquiétudes sanitaires transparaissent dans le journal. Le cancérologue Dominique Belpomme joue les lanceurs d'alerte en septembre 2007. Dans un rapport, il révèle que «la pollution liée à l'usage intensif de pesticides sur de petits territoires a "empoisonné" la Martinique et la Guadeloupe», écrit Gaëlle Dupont le 19 septembre 2007. Le médecin constate que la Martinique rencontre «trois types de problèmes: l'augmentation du nombre des cancers de la prostate et du sein, une baisse de la fécondité, et la possibilité d'une augmentation d'incidence des malformations congénitales et de troubles du développement chez les enfants. » Ces pathologies sont-elles liées au chlordécone ? On le sait aujourd'hui, mais à l'époque les études manquent. «Au gouvernement, les voix divergent, relève, le 22 septembre 2007, Patrice Louis, correspondant aux Antilles. Michel Barnier, ministre de l'agriculture, parle de situation "très grave" quand Roselyne Bachelot, sa collègue de la santé, tempère en disant que M. Belpomme "pose des questions", mais qu'il "n'apporte pas de réponse formelle". » «Ce n'est pas tout à fait une psychose. Plutôt une inquiétude », constate Xavier Ternisien, envoyé spécial aux Antilles le 1er novembre 2007 suite au rapport Belpomme. Il y rencontre des professionnels de santé qui «s'efforcent de calmer les esprits ». «Les études menées aux États-Unis montrent que des troubles sont avérés chez l'homme à partir d'une présence de chlordécone de l'ordre d'un milligramme par litre de sang, explique le docteur Luc Multigner, chercheur à l'Inserm et coordonnateur des études sur le sujet. Or, les doses relevées sur les ouvriers agricoles en Guadeloupe sont cent fois inférieures. » Autre témoignage rassurant cité par le journaliste, celui du professeur Pascal Blanchet, chef du service d'urologie au CHU de Pointe-à-Pitre: «D'une manière générale, il y a moins de cancers en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. (...) La seule exception concerne le cancer de la prostate. Or, on soupçonne une prédisposition à ce type de pathologie chez les populations afro-américaines.» Ironie de l'histoire, ces deux scientifiques œuvreront quelques années plus tard à mettre en évidence des liens entre cancer de la prostate et exposition au chlordécone. Preuve que la science a besoin de temps. Ou qu'elle n'est pas imperméable au discours des autorités. Cité, lui aussi, par Xavier Ternisien en 2007, Philippe Quénel, qui était à l'époque responsable de la cellule interrégionale épidémiologique Antilles-Guyane, «estime que l'État a fait son travail» : «Je connais peu de dossiers pour lesquels autant d'efforts ont été consentis. La pollution au chlordécone aux Antilles est mieux documentée que celle par les pesticides dans le Bordelais ou par les nitrates en Bretagne ». Une documentation qui arrive tard : toute la chaîne alimentaire est aujourd'hui contaminée et la quasi-totalité des Antillais ont été exposés. Dans son éditorial du 23 juin 2011, Le Monde voit une forme de colonialisme dans la crise du chlordécone : « L'inquiétude locale est d'autant plus forte que le risque sanitaire est socialement injuste. (...) Constater que les planteurs sont des "békés" et que les ouvriers agricoles, ceux-là même qui ont subi une exposition professionnelle pendant vingt ans, sont noirs n'est pas une caricature.» De fait, Paul Benkimoun, l'un des spécialistes santé du Monde, rappelle le 25 août 2010 : «Les alertes sur les dangers pour la population des Antilles françaises du chlordécone (...) ont été négligées, voir ignorées, sous la pression des grands planteurs.» Un lobbying qui a conduit à occulter la toxicité du chlordécone, pourtant connu depuis 1968. Sous le titre «Chlordécone : "une honte d'État" », Stéphane Foucart, spécialiste des questions d'environnement au Monde, signe, le 11 juin 2018, une chronique implacable: «Environ 800 000 personnes vivent désormais dans un monde dystopique, où chaque tranche de gigot, chaque poisson, chaque œuf, chaque crustacé devient suspect, où il ne reste parfois plus aucune rivière propre - c'est le cas en Martinique et à Basse-Terre, où la pêche est interdite dans presque tous les cours d'eau Le plus surprenant est peut-être que, pour ces torts irréparables, nul n'ait jusqu'à présent eu l'idée de présenter aux Antillais des excuses au nom de l'État français. »

7 décembre 2019.....Science-fiction : Qui se souviendra dans sept siècles de la publication du rapport de la commission parlementaire d'enquête sur le chlordécone ? Sept siècles étant la durée maximale de vie de la molécule toxique. Vous pouvez lire cette chronique grâce à un traducteur simultané multilingue. Elle date du 27 novembre 2717. La langue créole parlée jadis en Guadeloupe et en Martinique a quasiment disparu. La langue française aussi. Ce n'est pourtant pas le bouleversement le plus important survenu ces sept derniers siècles dans ces deux territoires anciennement sous juridiction française. Le plus spectaculaire de ces mutations est la disparition totale de toute trace de chlordécone de ces territoires. Et de leurs habitants aussi. L'environnement de ces îles est définitivement expurgé de ce pesticide. Il avait été employé dans les bananeraies durant vingt ans. Ce qui a été largement suffisant pour créer une pollution durable. Les autorités savaient tout : Les gouvernements de l'époque étaient parfaitement informés de la haute toxicité des produits utilisés par les planteurs de banane. Lesquels connaissaient la dangerosité de ce pesticide destiné à éradiquer les bananiers contre un parasite mortel. Mortel, le chlordécone l'a été aussi pour des milliers d'habitants de ces contrées. Ils ignoraient que les légumes, les fruits, les poissons, la viande et les eaux étaient contaminés. En vivant normalement, Guadeloupéens et Martiniquais se sont involontairement empoisonnés sous le regard cupide et intéressés de certains dirigeants politiques et de chefs d'entreprise. Les experts avaient prédit que l'environnement serait soumis durant six à sept siècles aux effets secondaires de la molécule. Leur pronostic s'est avéré exact. Les sols, les rivières et la mer sont redevenus sains en ce mois de novembre 2717. La nature a repris ses droits : Aune méthode scientifique expérimentée ne s'est révélée probante. La nature a fait son oeuvre, tout simplement. Le chlordécone a enfin disparu. En revanche, ou en contrepartie, il n'existe plus aucun Guadeloupéen, ni aucun Martiniquais. Ces peuples ont disparu eux aussi. Quelques dizaines de milliers de leurs descendants ont eu la chance d'être évacués pour raison sanitaire. Ces lointains descendants des Franco-antillais du 21e siècle n'ont pas oublié la culture de leurs ancêtres, obligés de quitter leur pays pollués. La planète compte désormais deux peuples sans pays, deux peuples réfugiés chimiques. Le 27 novembre 2717, 700e anniversaire de la publication du rapport d'une commission parlementaire d'enquête ayant révélé partiellement les responsabilités des acteurs de cet

**CHLORDECONE**

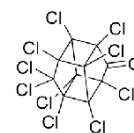


empoisonnement, il n'y a plus grand monde pour se souvenir de ce drame humain collectif. Plus grand monde hormis vous, les scientifiques envoyés en mission dans ces terres de désolation. Fin de l'histoire...

6 mars 2020..... La pollution des Antilles au chlordécone, un crime colonial. Ce 6 mars 2020, Michèle Rivasi (eurodéputée EELV) est invitée par Synergie Outre-Mer, aux côtés du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) et Générations futures, à une discussion sur le chlordécone. Pour les militants, il est urgent de relancer une campagne citoyenne et d'en finir avec cette substance qui a pollué les sols pour 600 ans en Guadeloupe et en Martinique. Il s'agit aussi de réparer les dommages causés aux habitant.e.s. Une action en justice est en cours. Ghislain Vedeux - président du CRAN - a rappelé que 90% des Guadeloupéens et martiniquais présentent des traces de chlordécone dans leur sang. Interdite en Hexagone depuis 1993, elle a continué à être utilisée par les planteurs de bananes. L'émission "Complément d'enquête" de février 2020 interviewe un ex-fonctionnaire affirmant avoir reçu l'ordre d'enfouir les restes de Chlordécone, parfois sur les terres agricoles elles-mêmes. Une commission d'enquête parlementaire a également révélé que les archives des années 1972 à 1992 du ministère de l'Agriculture ont tout bonnement disparu. La responsabilité de l'État est engagée... Christophe Lèguevacques, avocat des victimes du chlordécone rappelle que cette substance est un Polluant organique persistant (POP) bioaccumulatif, donc qu'il imbibe les tissus humains à long terme. Sur le plan juridique, il indique que la causalité des maladies reste difficile à prouver ; mais puisque l'État recommande de ne pas consommer de légumes racines aux Antilles, comment peut-il le nier ? Pour lui, « nous ne sommes pas face à un simple crime d'État, mais à un crime colonial. Il faut créer une commission réconciliation et vérité, pas uniquement gérée par le préfet mais avec les collectivités. » Selon Malcolm Ferdinand, auteur du livre L'écologie décoloniale, « aux États-Unis entre 1975 et 1978 des condamnations ont eu lieu. 30 ans après les faits, en France, toujours pas de condamnation, pas de réparation. Tant que nous n'avons pas désigné les personnes responsables on ne peut pas faire le travail de réconciliation. Loin d'être une question de vengeance, c'est une question de dignité. Rien ne se fera sans la pression citoyenne. » Nous sommes clairement face à un scandale d'État ! Si la complicité de l'État est maintenant établie, le paradoxe, c'est que rien ne se passe au niveau citoyen... Michèle Rivasi : « Lors de mes déplacements, j'ai été très étonnée de l'absence de mesures du chlordécone dans l'air ou les sols aux Antilles. Je me suis engagée à trouver des financements européens pour ce faire ».

17 décembre 2020..... Pesticide : Consultation publique sur le plan chlordécone. Le quatrième plan chlordécone, destiné à lutter contre les effets à long terme de cet insecticide aux Antilles, a entamé sa dernière ligne droite par une consultation publique, forte de 20 000 contributions, d'après le préfet de Martinique, interrogé mardi 15 décembre. Ce plan sur la période 2021-2027 fait suite au rapport d'une commission d'enquête parlementaire qui avait conclu, fin 2019, que l'Etat était « le premier responsable » de cette contamination touchant plus de 90% de la population adulte en Guadeloupe et Martinique. selon Santé publique France. Il prévoit notamment de créer une coordination locale de la recherche sur la chlordécone aux Antilles, de développer un service d'analyse gratuit destiné aux agriculteurs et éleveurs pour les sols, l'eau et les fourrages, de mener des études scientifiques sur les cancers liés au chlordécone, de procéder à des tests du taux de chlordécone dans le sang pour les populations les plus vulnérables. 20 février 2021..... Des découvertes sur les pesticides en région Rhône-Alpes : Une étude montre comment le glyphosate contribue à une contamination généralisée de l'environnement aux Antilles françaises. Une étude, associant l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, a montré que le chlordécone réapparaissait massivement aux Antilles françaises depuis la fin des années 1990. Comment ? Le glyphosate, herbicide utilisé à partir de la fin des années 1990, détruit les racines des végétaux, ce qui favorise l'érosion des sols. Conséquence : cela contribue à la libération d'un autre polluant stocké au plus profond des champs, le chlordécone. Le chlordécone a été répandu dans les champs de bananes de 1972 à 1993. La publication du 28 janvier dernier dans la revue scientifique Environmental science & technology illustre ainsi l'interaction entre les caractéristiques et le comportement des pesticides, les pratiques agricoles et l'érosion des zones contaminées. Dirigée par le géologue Pierre Sabatier, enseignant chercheur au sein du laboratoire "Environnement, dynamique et territoires de la montagne" (Edytem, USMB/CNRS), elle est le fruit d'un travail interdisciplinaire. Le chlordécone est un engrais qui a été répandu dans les champs de bananes de 1972 à 1993 pour lutter contre un insecte (le charançon), avant d'être, depuis, interdit. Nocif pour l'environnement et la santé, il est tenu pour responsable, entre autres, du très grand nombre de cancers de la prostate en Guadeloupe et en Martinique. 28 février 2021..... Chlordécone : les Antilles redoutent une prescription. La lenteur de la justice face au désastre environnemental causé par cet insecticide suscite la colère en Guadeloupe et en Martinique. Plusieurs milliers de manifestants sont attendus, samedi 27 février, à Fort-de-France, en Martinique, et à Capesterre-Belle-Eau, haut lieu de la production bananière en Guadeloupe. A l'appel d'une quarantaine d'organisations - partis politiques, syndicats, associations - sur les deux « îles sœurs », ils souhaitent protester contre la possible prescription du dossier du chlordécone, un insecticide organochloré à

forte toxicité qui avait été abondamment épandu dans les plantations bananières de Guadeloupe et de Martinique entre 1972 et 1993. L'annonce, faite le 21 janvier par le tribunal de grande instance de Paris, lors d'une audition en visioconférence des représentants de plusieurs organisations qui avaient déposé plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » en 2006, a

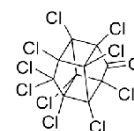




semé la consternation aux Antilles. «Quinze ans après le dépôt de notre plainte, le tribunal auditionne les parties civiles pour la première fois, et on nous dit qu'il y aura prescription. Mais c'est du mépris !» s'insurge Jean-Marie Nomertin, secrétaire général du syndicat guadeloupéen CGTG, qui figure parmi les plaignants. «La justice ne nous laisse pas le choix, il va falloir multiplier les actions », avertit le syndicaliste. Cette lenteur des tribunaux exacerbe la défiance de la population antillaise et nourrit un sentiment diffus de déni de justice. Une frange radicale de l'opinion ne recule plus devant la violence : en juillet 2020, des manifestations anti-chlordécone avaient tourné à l'émeute à Fort-de-France deux nuits durant, donnant lieu à des interpellations. Cette situation inquiète les responsables politiques. «Oui, nous comprenons la colère, l'exaspération du peuple », concède Justine Benin, députée (Mouvement démocrate) de la Guadeloupe. Mais le volet judiciaire doit pouvoir se dérouler de façon transparente, en toute sérénité. Prenons garde à ces accès de véhémence, et veillons plutôt à rester sur le chemin de la responsabilité », exhorte l'élue guadeloupéenne. Un quatrième plan chlordécone a été présenté, mercredi 24 février, au cours d'une réunion virtuelle par le préfet de Guadeloupe, Alexandre Rochatte. Promis en octobre 2019 par Agnès Buzyn, alors ministre de la santé, il fait suite aux plans chlordécone I à III qui avaient été mis en œuvre successivement entre 2008 et 2020. Il vise à «protéger les populations» des effets d'une pollution à grande échelle, mais aussi à prendre en charge les impacts «sanitaires, environnementaux ou économiques » d'une catastrophe écologique invisible à l'œil nu. Pas moins de huit ministères se sont impliqués dans l'élaboration de ce programme, doté d'un budget prévisionnel de 92 millions d'euros sur la période allant de 2021 à 2027. Cette fois-ci, les collectivités locales, dans les deux départements, mais aussi des associations, des scientifiques ou des organisations professionnelles ont été associés aux travaux. Autre nouveauté : en novembre et décembre 2020, une consultation publique a permis aux Martiniquais et aux Guadeloupéens de donner leur avis sur les grandes orientations de ce plan encore en gestation. Au final, un fascicule gouvernemental énonce 47 mesures, regroupées en six stratégies - parmi lesquelles la recherche scientifique, la promotion d'une production alimentaire locale saine, ou encore l'accompagnement des professionnels affectés, en premier lieu les cultivateurs et les marins pêcheurs. Objectif : atteindre le «zéro chlordécone ». Aux Antilles, après une longue attente, les réactions sont mitigées. «Ce plan chlordécone IV s'inspire largement des recommandations de la commission d'enquête parlementaire. Son financement est trois fois plus important que celui du plan chlordécone III », se félicite Justine Benin, qui avait été la rapporteuse de la commission d'enquête parlementaire mise en place en 2019 pour faire la lumière sur ce scandale. Si elle reconnaît, à demi-mot, quelques insuffisances au plan annoncé par le gouvernement, l'élue préfère insister sur sa volonté de «voir le verre à moitié plein ». Adopté par l'Assemblée nationale en novembre 2019, le rapport de la commission parlementaire avait désigné l'Etat «premier responsable» du scandale, pour avoir autorisé l'emploi de cette substance pendant deux décennies, alors que l'Organisation mondiale de la santé l'avait classée cancérigène possible dès 1979. Paris avait attendu 1990 pour interdire cet insecticide, et accordé des dérogations aux producteurs bananiers des Antilles pendant les trois années suivantes. Sur les deux îles, la molécule du chlordécone, très persistante, est désormais présente partout : dans les sols - sur 20 000 à 30 000 hectares de terres potentiellement polluées -, les cours d'eau, et même en milieu marin. La production alimentaire locale est largement contaminée, et avec elle, plus de 90% de la population antillaise, qui présente un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde. «Ces plans chlordécone ne sont pas à la hauteur de la situation », regrette le député (apparenté PS) martiniquais Serge Letchimy, qui avait présidé la commission d'enquête parlementaire. «La philosophie qu'a installée l'Etat, c'est que les Antillais devraient apprendre à vivre avec le chlordécone. Or, on ne peut pas vivre avec ce poison : on doit sortir du chlordécone », martèle l'élue. Pour lui, la solution passe par une loi d'orientation et de programmation - réclamée par le rapport parlementaire de 2019 - afin de guider la gestion du dossier et d'assurer des financements adéquats. Les députés antillais sont unanimes : le budget du quatrième plan de lutte contre ce polluant ne suffira pas. «Rien que pour tester tous les sols, en Guadeloupe et en Martinique, il faudrait 25 millions à 30 millions d'euros, estime M. Letchimy, je suis très déçu. » Les élus sont loin d'être les seuls à s'émouvoir de la réponse de l'Etat. Les défenseurs de l'environnement déplorent, entre autres, le manque de progrès en matière de traçabilité. Résultat, pour les consommateurs antillais, il est encore difficile de savoir si les produits locaux dans leurs assiettes sont sains ou non. «Après toutes ces années, il y a encore un flou autour de la présence de la molécule dans les fruits et légumes. Les produits maraîchers ont été déclarés conformes, mais en fait, ça signifie qu'ils peuvent contenir du chlordécone en dessous d'un certain seuil », explique Laetitia Privat, dirigeante d'entreprise et porte-parole du «Lyannaj pou dépolyé Matinik», («collectif pour la dépollution de la Martinique»), fondé en 2018.

8 mars 2021..... Ministère de la santé et de la prévention : Le plan chlordécone IV (2021-2027). La pollution par la chlordécone, pesticide utilisé en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, constitue, par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles. Cette molécule toxique et très persistante dans les sols est susceptible de contaminer certaines denrées végétales ou animales ainsi que les milieux aquatiques. La lutte contre cette pollution a fait l'objet d'un ensemble d'actions, mises en œuvre à travers trois plans nationaux depuis 2008, complétés par la feuille de route interministérielle 2019-2020 qui reprend les engagements du Président de la République lors de son déplacement aux Antilles en septembre 2018. Le Gouvernement a lancé un nouveau plan chlordécone IV pour la période 2021-2027, en date du 24 février 2021. Ce plan a été élaboré à l'issue d'un processus de co-construction associant l'ensemble des acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations, organisations professionnelles), et après

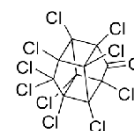
### CHLORDECONE



une consultation publique organisée aux Antilles fin 2020, ayant ainsi permis de prendre en compte des attentes locales. L'ambition de ce plan est d'agir en commun - Etat, collectivités locales et société civile - pour protéger au mieux la population antillaise face à la pollution à la chlordécone, et de prendre en charge les impacts liés à cette pollution. Le plan IV vise ainsi à poursuivre et à renforcer les mesures déjà engagées pour réduire l'exposition des populations à la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique, ainsi qu'à déployer des mesures d'accompagnement adaptées, tout en veillant à répondre aux besoins de la population. \* Bilan du plan chlordécone III 2014-2020 : Les actions menées dans le cadre de plan III ont permis de répondre à plusieurs enjeux sur l'environnement (cartographie), l'agriculture, l'élevage et la pêche (contrôles, accompagnement des professionnels) ou encore la santé (impact sanitaire, protection des populations, programmes JaFa « Jardins Familiaux » et TITIRI). Néanmoins, d'autres actions sont à consolider, telles que la possibilité de s'approvisionner avec une alimentation tendant vers le « zéro chlordécone », la remédiation des sols, la limitation de la diffusion de la pollution, la chlordéconémie, l'éducation et la formation ou le suivi médical des travailleurs. Une commission d'enquête parlementaire a été conduite en 2019 sous la présidence du député de la Martinique, M. Serge LETCHIMY. Dans le rapport rendu fin 2019, Mme Justine BENIN, députée de la Guadeloupe et rapporteure, s'est attachée à mieux comprendre les responsabilités dans la pollution et à cerner ses conséquences sur l'environnement, la santé et l'économie locale. Elle a émis des propositions de réparations pour les territoires, notamment dans le champ de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, mais également pour restaurer la confiance des populations envers l'État, et renforcer les efforts en matière de recherche. En outre, les inspections générales (IGAS - IGAENR) et conseils généraux (CGAAER - CGEDD), missionnés par six ministres en mars 2019 pour évaluer le plan chlordécone III et faire des propositions pour le nouveau plan, ont notamment préconisé dans leur rapport de juillet 2020 [3] une réforme du système de pilotage du plan avec une gouvernance associant les collectivités et les composantes du corps social. La mission propose une stratégie de lutte contre la pollution à la chlordécone, avec l'enjeu majeur de rétablir la confiance des populations. \* Construction du plan chlordécone IV : Forte de l'ensemble de ces recommandations, l'élaboration du nouveau plan interministériel de lutte contre la pollution par la chlordécone aux Antilles 2021-2027 s'est inscrit dans une volonté de co-construction. Le projet de plan a été bâti grâce à la contribution active de nombreux groupes de travail, mis en place sous l'égide des préfetures de Guadeloupe et de Martinique et associant les services de l'État, les collectivités, les représentants de la société civile et les organisations professionnelles. Les acteurs locaux ont ainsi travaillé depuis fin 2019, dans les différents domaines couverts par le plan chlordécone III et sa feuille de route 2019-2020, et ont élaboré des propositions pour le futur plan. Les propositions de ces groupes de travail ont été présentées en comités de pilotage locaux et sont publiées sur les sites internet des préfetures de Guadeloupe et de Martinique. Une consultation publique sur le projet de plan chlordécone IV 2021-2027 a été organisée par les préfetures de Guadeloupe et de Martinique du 19 novembre au 18 décembre 2020. Le plan chlordécone IV a été présenté lors du comité de pilotage national du 5 février 2021 présidé par Sophie BROCAS, directrice générale des outre-mer et Jérôme SALOMON, directeur général de la santé, et il a été lancé avec la tenue des comités de pilotage locaux organisés par les préfets de Guadeloupe et de Martinique les 24 février et 3 mars 2021. \* Un plan chlordécone IV avec 6 stratégies et un budget renforcé : Le nouveau plan chlordécone IV 2021-2027 comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population, dans le cadre d'une gouvernance interministérielle renforcée tant au niveau local que national, sous l'égide d'une directrice de projet chargée de la coordination interministérielle et travaillant en étroite collaboration avec les préfets et les présidents des collectivités territoriales. Trois stratégies transversales pour une vision globale et un travail commun des acteurs sur : - la « communication » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics (grand public, consommateurs, travailleurs, professionnels de santé...) en vue de protéger la population ; - la « recherche » pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain ; - la « formation et éducation » pour former dès le plus jeune âge mais aussi les professionnels. Trois stratégies thématiques pour répondre aux grands enjeux : - de « santé - environnement - alimentation » en vue de protéger la santé, l'environnement et promouvoir une alimentation locale saine et durable vers le zéro chlordécone ; - de « santé - travail » à destination des assurés, des médecins et des entreprises ; - « socio-économique » pour accompagner les professionnels impactés. Le budget global prévisionnel du plan chlordécone IV, pour la période 2021-2027, est fixé à 92 millions d'euros. Plus de 31 millions d'euros seront financés par le Programme des Interventions Territoriales de l'État (PITE), complétés par d'autres financements de l'Etat (dont 3 millions d'euros via France Relance) et 16 millions d'euros de fonds européens à mobiliser avec l'appui des collectivités territoriales.

10 mars 2021..... René Truhaut, fut le premier responsable du chlordécone. René Truhaut, né en 1909, est l'homme du chlordécone, celui dont pourtant personne ne parle. Après guerre, il va dominer de loin la toxicologie officielle, celle qui décrit et analyse les poisons, au moment où déferle la chimie de synthèse. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il a partie liée dès 1948 avec un petit journal qui sera le vecteur de la diffusion des pesticides de synthèse chimique en France, Phytoma. Pas de malentendu : à l'époque, Truhaut pense comme beaucoup que ces produits sont la solution, non le problème. Quand paraît, en 1962, le livre de Rachel Carson Printemps silencieux - il rapporte le grand désastre du DDT et d'autres produits -, ce sera trop tard. Truhaut est alors comblé d'honneurs et de Légions d'honneur diverses, et il refuse de mettre en cause des décennies d'avantages. En 1970, il se déshonore en patronnant à Paris une conférence pseudoscientifique, menée en sous-main par le manipulateur du dossier de l'amiante, Marcel Valtat. Les défenseurs des pesticides préfèrent oublier qu'il est l'inventeur - d'ailleurs contesté - de la « dose journalière admissible » (DJA), cette

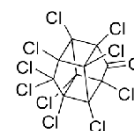
**CHLORDECONE**



grande mystification. En théorie, si on ne dépasse pas la DJA d'un pesticide, tout va bien. Telle est la base d'un édifice de normes qui permet à l'industrie de continuer à vendre ses poisons. Laquelle ne s'y est d'ailleurs pas trompée, qui précise dans un document de 2000. à propos de la DJA : «Outre ses effets potentiellement bénéfiques pour la santé, l'harmonisation des procédures en matière de normes alimentaires représente un avantage économique sous la forme d'une suppression des obstacles au commerce international. » Le pauvre Truhaut avait-il conscience d'être un instrument commercial ? Peut-être bien. Dans l'un de ses derniers articles, en 1991 - il est mort en 1994 -, il note sans trop de gêne : «L'application [de la DJA] a rendu de grands services aux autorités chargées de l'établissement des régulations dans le domaine agroalimentaire et grandement facilité le commerce international.» Qui veut comprendre le chlordécone doit d'abord comprendre Truhaut. Car c'est lui qui a couvert de sa haute autorité les premières autorisations d'épandage. Pourquoi ? (Fabrice Nicolino)

10 mars 2021..... Chlordécone : Les ministres sont bien planqués. Mais qui diable les protège ? Quatre ministres vivants ont contresigné des autorisations entre 1981 et 1993. Par ordre d'apparition sur le banc d'infamie, Édith Cresson, Henri Nallet, Louis Mermaz et Jean-Pierre Soisson. Un premier rapport d'information parlementaire, en 2005, cite incidemment le nom de trois d'entre eux, Nallet, Mermaz et Soisson, mais pas celui de Cresson. Et aucun n'est seulement interrogé. Idem dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire de 2019, qui se paie un beau voyage aux Antilles, mais omet d'auditionner les quatre anciens ministres. Il y aurait pourtant beaucoup à dire. Ne serait-ce qu'à propos de l'excellent Henri Nallet. Ce dernier a commencé sa carrière à 26 ans comme chargé de mission de la FNSEA, syndicat clé de la dissémination des pesticides en France. Pendant cinq ans. Il sera ensuite conseiller agriculture de Mitterrand après 1981, puis ministre de l'Agriculture. Entre 1997 et 2013, il devient lobbyiste de luxe du laboratoire pharmaceutique Servier, celui du Mediator. Une carrière exemplaire, d'une cohérence rare. (Fabrice Nicolino)

10 mars 2021..... La très véridique histoire du poison Chlordécone : Cela finira mal. Une manifestation vient d'avoir lieu à Fort-de-France (Martinique) pour protester contre l'impunité dans le lourd dossier de l'empoisonnement par le Chlordécone. Pendant plus de vingt ans, jusqu'en 1993 au moins, on a utilisé dans les bananeraies un pesticide qu'on savait cancérigène et très toxique. Le sang de 90% des Antillais est contaminé par un produit si stable cliniquement qu'il pourrait être présent dans les sols pendant plusieurs siècles. Alors, où sont passés les documents ? Plutôt, qui les a volés ? Ont-ils fini dans la broyeuse, quelqu'un les a-t-il planqués dans un coffre ? Le chlordécone est un polar dont les coupables, bien qu'invisibles, sont connus. Une scène de crime où les victimes humaines sont des milliers. Le résumé est limpide: un poison mortel est épandu entre 1972 et 1993 dans les bananeraies des Antilles, pour y lutter contre un coléoptère, le charançon. En 1972, c'est Chirac, alors ministre de l'Agriculture, qui signe l'autorisation. De 1981 à 1993, les socialos. Que sait-on au départ ? L'essentiel, comme l'indiquent des documents officiels dès 1968 : «Lors des essais de toxicité à long terme sur rats, on a observé une augmentation du poids relatif du foie et des reins chez les femelles ayant reçu 1 ppm [partie par million] du chlordécone dans le régime [...] D'autres effets de toxicité se manifestent à partir de 10 ppm. Il y a une forte accumulation de produit dans les graisses ». En 1969, c'est pire : «La toxicité à court terme et à long terme fait apparaître des effets cumulatifs nets. Sur rats, un régime de 50 ppm a provoqué la mort de tous les animaux au bout de six mois. L'intoxication se traduit principalement par des effets au niveau du foie et des reins ». En 1972, Chirac s'assoit sur les inquiétudes, ce qui n'étonne guère : dès cette époque, il copine de près avec trois responsables de l'Outremer qui auront de lourds ennuis judiciaires : Gaston Flosse en Polynésie, Léon Bertrand en Guyane et surtout Lucette Michaux-Chevry, qui sera présidente du conseil général puis du conseil régional de la Guadeloupe. Le lobby des planteurs - des békés, descendants blancs des esclavagistes -, qui s'appelle l'Association des producteurs de bananes des Antilles (Asproban), sait à quelles portes parisiennes il faut frapper. Pendant ce temps, une usine américaine de Hopewell (Virginie) fabrique gentiment du Kepone, nom commercial du chlordécone. Tout va bien, dans un sens. Mais de mars 1974 à juillet 1975, 76 des 133 salariés présentent des symptômes divers, notamment neurologiques: troubles nerveux, tremblements, perte de poids, douleurs articulaires, oligospermie (diminution du nombre de spermatozoïdes). La direction commence par dire qu'ils sont des ivrognes. Mais difficile d'affirmer la même chose de la James River, qui se jette dans la Chesapeake Bay. Pendant près de dix ans, on a balancé dans la James des résidus de chlordécone, ce qui conduira à l'interdiction de la pêche sur 150 km, mesure qui restera en vigueur treize ans. Le scandale est immense, et fait l'objet de centaines d'articles et d'émissions. En 1975, le chlordécone est définitivement interdit aux États-Unis. À Paris, nos experts toxicologues, ceux qui siègent à la Commission des toxiques -la ComTox pour les initiés - continuent à autoriser le chlordécone comme si de rien n'était. Et parmi eux, son président, René Truhaut, pape de la toxicologie en France (lire la suite). Il sait tout de la folie Hopewell, mais il couvre. Parmi les fort rares documents sauvés du vol, un attire l'œil : le compte rendu d'une séance de la ComTox, le mardi 1er février 1972. Sont présents Truhaut, trois fonctionnaires proches des fabricants de pesticides, Guy Viel, Lucien Bouyx et Hubert Bouron, enfin deux représentants directs de l'industrie, MM. Métivier et Thizy. Ce n'est déjà pas si mal, mais il y faut ajouter le cas François Le Nail, présent lui aussi, qui dirige le faux nez de l'industrie appelé Chambre syndicale de la phytopharmacie. Après avoir pris la suite, en 1957, du premier lobbyiste français des pesticides, Fernand Willaume, Le Nail est devenu un manipulateur en chef. Il organise des congrès truqués, faussement scientifiques, où tout le monde s'embrasse sur la bouche : ceux de l'agro-industrie, des pontes de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des «scientifiques» amis. Dans un document entre les mains de Charlie, Le Nail écrit à propos d'un congrès tenu en 1970 en présence de l'inévitable René Truhaut : «Ce Congrès a servi

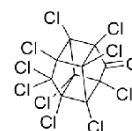




le prestige de notre profession, mais le plus grand avantage [...] ne doit pas passer inaperçu : pendant ces trois années de préparation, les réunions des comités, commissions et groupes de travail, les innombrables rapports avec les chefs de départements et les responsables de l'Inra, de hauts fonctionnaires, les journalistes de différentes origines... nous ont permis [...] d'accroître un capital de relations utiles sur le plan des intérêts professionnels ». C'est donc à ces gens charmants que l'on demande de jauger et de juger la toxicité du chlordécone. Faut-il sérieusement s'étonner de la disparition de dix-sept années d'archives ? En effet, on apprenait en 2019 que les comptes rendus de la ComTox entre 1972 et 1989 demeuraient introuvables. On ne saura donc pas pourquoi la sainte alliance entre l'industrie, la haute administration du ministère de l'Agriculture et les toxicologues a réussi un crime parfait. La suite serait presque burlesque. L'année 1980 est de grande incertitude. En France, la Société d'exploitation de produits pour les industries chimiques (Seppic) n'a plus accès au chlordécone, interdit aux États-Unis, et doit cesser sa production de Kepone, qui en contient. Début 1981, les planteurs antillais de bananes en sont réduits à liquider leurs réserves. Mais une divine surprise se prépare : l'arrivée de la gauche au pouvoir. En mai, Mitterrand s'installe à l'Élysée, et une certaine Édith Cresson devient ministre de l'Agriculture. Alors commence une danse du ventre du lobby des planteurs, menée par l'entreprise de planteurs békés Laurent de Laguarigue, qui a racheté un brevet de production du poison, Attention, cela va aller très vite : Cresson, qui ne connaît rien à l'agriculture, est à peine installée au ministère qu'elle signe, en juin, une autorisation pour un nouveau pesticide, le Curlone, autre nom commercial du chlordécone. Comment est-ce possible ? En l'absence de documents de la ComTox, trois commentaires restent vraisemblables. Un, la fine équipe Truhaut-Le Nail, ou ses successeurs, est forcément derrière la demande d'homologation. Deux, le cabinet de Cresson est farci d'ingénieurs du génie rural et de responsables de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), qui a donné naissance à Groupama et au Crédit agricole. Tous acquis au triomphe de l'agriculture industrielle, ainsi qu'on se doute. Trois, Cresson reste totalement responsable. Qui signe un texte au nom de tous en supporte fatalement les conséquences. Sinon, on peigne la girafe au Jardin des Plantes. Car en effet, dès 1975, l'Inra a confié au chercheur Jacques Snegaroff un rapport. En 1977, la messe est dite: en Guadeloupe, tout est pourri de chlordécone. Le sol des bananeraies, le rivage marin, les sédiments. En 1980, nouveau rapport du chercheur de l'Inra Alain Kermarrec. Luc Multigner, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), n'en est pas revenu: «Sa lecture m'a laissé pratiquement tétanisé lorsque j'ai découvert le niveau de contamination [...] par différents produits phytosanitaires de type persistant. La colonne qui correspondait à celle de cette molécule, le chlordécone, dépassait d'un facteur dix, cent, parfois mille, celles des autres pesticides ». C'est donc en toute lucidité que le cabinet Cresson donne une autorisation scélérate, dont il n'aura jamais à rendre compte. Henri Nallet, socialo bon teint, ancien employé de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), prendra la suite au ministère de l'Agriculture. Puis Louis Mermaz, socialo aussi. Enfin Jean-Pierre Soisson, centriste rallié aux socialos après 1992. Chacun d'entre eux ajoutera une criminelle signature au bas de dérogations permettant d'épandre le chlordécone jusqu'en... 1993. Officiellement, car selon l'ancien député de la Martinique Guy Lordinot, «L'Etat fermait les yeux sur l'utilisation de cette molécule dans les bananeraies, bien après l'interdiction.» Et pour Joël Beaugendre, auteur, en 2005, du premier rapport parlementaire sur le chlordécone, «en 2005 en Guadeloupe, nous avons constaté qu'il y avait du chlordécone utilisé sur des habitations ». On ne serait pas autrement étonné qu'il y ait encore quelque stock bien dissimulé. L'affaire du chlordécone, on l'aura compris, réclamerait une mise en cause si profonde des pouvoirs en place qu'elle risque de s'enliser à jamais. Sauf révolte profonde et durable, que l'on souhaite aux peuples des Antilles. Pour l'heure, on refuse obstinément de s'en prendre aux politiques, aux experts, aux commissions officielles, au ministère de l'Agriculture. La note de centaines de millions d'euros, peut-être de milliards, est pour la société. En 2001, un certain André Rico, successeur de René Truhaut à la ComTox, déclarait vaillamment au cours d'un colloque de l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), qui regroupait les intérêts de Bayer-Monsanto, BASF, DuPont, Dow : «Tous les êtres vivants sont protégés contre les effets des produits chimiques qui nous entourent et nous sommes bien protégés contre les faibles doses... Ce n'est pas à nous de prendre des décisions par rapport à ceux qui vont naître ; les générations se démerderont comme tout le monde ». Compris ? (Fabrice Nicolino)

28 mars 2021..... Chlordécone, C'est un entretien très inhabituel qu'a accordé au quotidien France-Antilles, le 15 mars, le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz : c'était un cours de droit sur la notion de prescription, bien plus qu'un article de presse au sens classique du terme. Professeur, mais aussi pompier. Par la pédagogie tranquille de ses propos, le magistrat tentait d'éteindre l'incendie de colère et d'indignation allumé quelques semaines plus tôt par les déclarations de deux juges d'instruction du pôle de santé publique du tribunal judiciaire de Paris. Selon eux, dans le scandale du chlordécone, la plus grande part des faits visés par les plaintes de plusieurs associations de Martinique et de Guadeloupe étaient sans doute prescrits. La probabilité est forte que l'affaire, après quatorze années d'instruction, aboutisse à un non-lieu. En métropole, rares sont ceux qui ont déjà entendu parler du chlordécone, ce pesticide utilisé massivement dans les bananeraies antillaises entre 1972 et 1993. Mais dans les Antilles françaises, il est dans tous les esprits. Neurotoxique, reprotoxique, perturbateur endocrinien et cancérigène, le chlordécone a colonisé les sols, les rivières, les écosystèmes côtiers de vastes régions de Guadeloupe et de Martinique; plus de 90% des Antillais en sont imprégnés. Les estimations officielles indiquent que cette contamination est là pour durer quatre à sept siècles, tant cette substance est persistante. Et à peu près tout ce qu'il était nécessaire de savoir pour l'interdire était connu depuis le début des années 1970. Au ministère de l'agriculture, la commission des toxiques (ComTox) refusait d'ailleurs, en 1969,

## CHLORDECONE



l'autorisation de mise sur le marché de cette substance, «composé organochloré toxique et persistant». «Bien qu'il n'y ait pratiquement pas de résidus dans les bananes, précisait la ComTox, il y a quand même les risques de contamination du milieu environnant.» C'est donc en pleine connaissance de cause que le chlordécone fut autorisé à titre provisoire trois ans plus tard par la ComTox pour lutter contre le charançon du bananier - le provisoire, reconduit d'année en année, durera plus de vingt ans. Le scandale du chlordécone n'est pas un accident, c'est un crime hors norme. Que l'instruction ait été correctement conduite, que le droit ait été scrupuleusement suivi - ainsi que l'a assuré Rémy Heitz dans France-Antilles - ne changera sans doute rien au sentiment d'injustice des Antillais si l'affaire devait se conclure par un non-lieu. Le 27 février, le plus important rassemblement depuis dix ans s'est tenu à Fort-de-France contre une telle issue. Une nouvelle manifestation est prévue le 10 avril. C'est, autant qu'on le sache, la première fois qu'une population manifeste pour avoir été empoisonnée. «Dans le cas de l'utilisation du chlordécone, je comprends le ressenti des parties civiles et des habitants de Martinique et de Guadeloupe, a expliqué M. Heitz. Mais l'autorité judiciaire ne peut pas apporter des solutions à toutes les conséquences humaines, sociales, sanitaires ou écologiques des faits dénoncés et ce, même si les magistrats en charge du dossier sont (...) pleinement conscients des souffrances générées par l'utilisation passée du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe. » Il est toutefois difficile de prendre la pleine mesure des torts irréparables faits à la population antillaise dans cette affaire. Les dégâts produits vont bien au-delà des effets sanitaires documentés - en particulier la forte élévation du risque de cancer de la prostate, des troubles du neuro-développement pour les enfants exposés in utero, des troubles de la fertilité, etc. Le chlordécone s'infiltré dans l'environnement et l'intimité du fonctionnement biologique des individus, mais il abîme aussi le tissu socio-économique de la société antillaise. Ces dégâts-là ne sont pas quantifiables. Dans un livre-enquête en bande dessinée paru récemment (Tropiques toxiques, Les Escales, 2020), Jessica Oublié et Nicola Gobbi ont fait un long travail d'investigation et d'innombrables rencontres, pour donner à voir et à comprendre l'ampleur et les différentes dimensions de ce scandale. L'ouvrage est à la fois roboratif et remarquable de subtilité, de précision et d'empathie. On y apprend notamment, avec sidération, comment les effets désastreux du chlordécone sur l'environnement et la santé alimentaient déjà une chronique nourrie, aux Etats-Unis, dans les années 1970 - tout ce qui se produit aujourd'hui aux Antilles était prévisible. Mais toute la richesse du livre est qu'il ne traite pas seulement de maladies et de ce que les épidémiologistes sont parfois capables de mesurer. Il y est aussi question d'aquaculture sinistrée pour cause de production contaminée, de l'élevage des animaux qui devient un casse-tête (et parfois simplement impossible), de la petite pêche côtière artisanale, elle aussi interdite ou fortement restreinte le long de nombreuses côtes. L'économie locale est déstabilisée par la catastrophe, mais aussi tous les usages qui tiennent à la fois de la culture et des modes de subsistance. Les poissons pris dans les rivières, les légumes-racines cultivés dans les jardins, tout ce qui s'échange dans les circuits informels et participe du lien social est menacé de contamination. Toutes ces façons de tirer modestement parti de la terre sont en sursis; les mécanismes qui amortissent la dureté de la vie économique sont en voie d'obsolescence, pour cause de chlordécone ubiquitaire. S'il pouvait n'y avoir, devant un désastre de cette magnitude, ni procès, ni responsables, ni réparation, il resterait cette question : que feriez-vous si vous étiez antillais ?

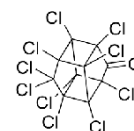
2 juillet 2021..... L'Assemblée nationale ouvre ses archives sur le chlordécone : Le bureau de l'Assemblée nationale a accepté, mercredi 30 juin, d'ouvrir à la justice les archives de la commission d'enquête sur le chlordécone, un pesticide qui a causé une importante pollution en Guadeloupe et en Martinique. «Le bureau a fait droit à la demande de deux vice-présidentes de la cour d'appel de Paris », indique le compte rendu du bureau. Des associations martiniquaises et guadeloupéennes qui ont déposé plainte il y a quatorze ans pour empoisonnement au chlordécone avaient appris en début d'année que cette plainte pourrait tomber sous le coup de la prescription. En avril, des avocats ont contesté en déposant un mémoire auprès des juges d'instruction.

## 6 – RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE

29 novembre 2021..... Le lien entre le chlordécone et le cancer de la prostate reconnu : Un décret reconnaissant le cancer de la prostate comme maladie professionnelle à la suite de l'usage du pesticide chlordécone sera pris «avant la fin de l'année », a indiqué le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. Il rendra possible l'indemnisation des agriculteurs empoisonnés par le chlordécone ainsi que les cueilleurs de bananes aux Antilles notamment via un nouveau fonds d'indemnisation pour les victimes de maladies professionnelles liées aux pesticides.

23 décembre 2021..... Un décret publié hier au Journal officiel reconnaît comme maladie professionnelle les cancers de la prostate dus au chlordécone, un pesticide utilisé aux Antilles jusqu'aux années 1990. Un premier pas vers une officialisation de ce scandale. Fin novembre, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, avait annoncé la publication d'un décret «avant la fin de l'année» pour reconnaître le cancer de la prostate comme maladie professionnelle, lié à l'utilisation de pesticides, dont le chlordécone. C'est désormais chose faite, selon un décret publié mercredi au Journal officiel. Les agriculteurs concernés pourront avoir accès à un fonds destiné à indemniser les personnes atteintes de maladies liées aux pesticides. Le gouvernement estime ne pas pouvoir «préjuger en amont du nombre de victimes». Santé publique France a mené une étude à grande échelle en 2013, dont les résultats ont été publiés en 2018. Selon l'organisme de santé, la quasi-totalité des Guadeloupéens (95%) et des Martiniquais, (92%) sont contaminés au chlordécone. Un chiffre à mettre en regard du nombre de cancers de la prostate en Martinique, le record du monde : plus de 227 nouveaux cas pour

CHLORDECONE



100 000 hommes chaque année. La Guadeloupe suit de près, avec 184 cas. Une lente reconnaissance de l'État En 2018, Emmanuel Macron a reconnu que la pollution à la chlordécone est un «scandale environnemental, dont souffrent la Martinique et la Guadeloupe depuis quarante ans» et que «l'État doit prendre sa part de responsabilité dans cette pollution», tout en précisant que «l'état des connaissances scientifiques» ne permet pas de certifier les effets du chlordécone «sur la santé humaine». Une commission d'enquête parlementaire a néanmoins jugé un an plus tard l'État «premier responsable» de cette pollution, déclenchant plusieurs plans pour tenter de limiter les effets du pesticide sur l'homme et l'environnement.

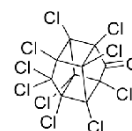
29 décembre 2021..... Toul ça pour des bananes : C'est en 1951 que deux chimistes américains synthétisent un merveilleux pesticide, le chlordécone. Ils le font breveter l'année d'après. Le voilà commercialisé dans le monde entier. Et, très vite, montré du doigt. Les Etats-Unis le bannissent de chez eux dès 1976. La France aurait pu en faire autant, et cela bien avant. En 1969, la Comtox, la commission des toxiques du ministère de l'Agriculture, refuse sa mise sur le marché, vu les «risques de contamination» qu'il comporte. Trois ans plus tard, Jacques Chirac, alors ministre de l'Agriculture, l'autorise à titre provisoire. Pour une année. Cela se répétera durant plus de vingt ans. De 1972 à 1993, les producteurs de bananes de la Martinique et de la Guadeloupe aspergent très légalement et joyeusement leurs plantations de chlordécone (lequel est interdit en métropole à partir de 1990, mais les ministres Mermaz et Soisson y ajoutent trois années de dérogation spéciale Antilles, histoire de liquider les stocks). Ce formidable poison est tellement pratique ! Le charançon noir, ennemi numéro un du bananier, n'y résiste pas. La femelle de ce coléoptère adore pondre ses œufs dans le bulbe du bananier. Lesquels, une fois devenus larves, creusent des tunnels dans les tiges, ce qui affaiblit le bananier, ralentit sa croissance, fait baisser les rendements. Avec le chlordécone, finis les ennuis. On peut concurrencer la banane américaine et faire fortune. C'est seulement en 2002 que les Antillais découvrent l'horreur : leurs patates douces sont empoisonnées au chlordécone. Et tout le reste : leurs sols, leurs rivières, leurs rivages. Leurs légumes-racines, leurs poissons, leur aquaculture, leur bétail. Et eux : 90% sont contaminés. Des troubles de la fertilité et du développement (pour les enfants intoxiqués pendant la grossesse), l'un des taux de cancer de la prostate les plus élevés au monde. Et ça ne fait que commencer, la durée de vie de ce poison étant affreusement longue : de quatre cents à sept cents ans. Un empoisonnement général, interminable, criminel. Ils saisissent la justice en 2006. Seize ans plus tard, l'instruction n'est toujours pas finie. Et les juges d'instruction l'ont annoncé carrément, en février dernier : ils se dirigent vers un non lieu. Ce serait la meilleure. Une gigantesque manif à Fort-de-France a accueilli cette annonce. Y a prescription, chers plaignants ! Faux, disent ceux-ci : la prescription ne court qu'à partir du moment où les parties civiles ont eu connaissance du préjudice (2002). Depuis, silence judiciaire. Et suspense affreux. Pas de responsables, pas de coupables ? En 2018, Macron, en visite à la Martinique, reconnaît qu'il s'agit là d'un «scandale environnemental». Une première pour un président français. Mais encore ? Les «plans chlordécone» quinquennaux (poursuite des recherches, accompagnement des professionnels, etc.) se succèdent, on en est au quatrième, à 92 millions d'euros. Mais encore ? Ceci: la semaine dernière, le cancer de la prostate a été reconnu par décret comme maladie professionnelle. Mais encore ?

31 décembre 2021..... Chlordécone : l'instruction bientôt sur place ? «Dans le cadre d'une instruction criminelle, ce n'est pas à 7000 kilomètres du lieu qu'il faut instruire.» La Collectivité territoriale de Martinique (CTM) a saisi les juges d'instruction en charge de la plainte sur l'empoisonnement au chlordécone des Antilles françaises d'un «acte de transport sur les lieux», a annoncé leur avocat, Me Alex Ursulet, mercredi 29. «C'est incompréhensible», a justifié la CTM. «Cette instruction dure depuis plus de 15 ans et aucun déplacement sur les lieux du crime n'a eu lieu.» La CTM cherche à tout prix à faire avancer le dossier. Car le temps presse : des associations martiniquaises et guadeloupéennes, qui avaient déposé plainte il y a 14 ans ont appris début 2021 que cette plainte pourrait tomber sous le coup de la prescription. Le chlordécone, un pesticide interdit en France en 1990 mais qui a continué à être autorisé dans les champs de bananes de Martinique et de Guadeloupe par dérogation ministérielle jusqu'en 1993, a provoqué une pollution importante et durable des deux îles. Plus de 90% de la population adulte en Guadeloupe et Martinique est contaminée par ce pesticide, selon Santé publique France.

6 avril 2022..... Chlordécone aux Antilles: fin des investigations. Les juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris ont prononcé le 25 mars la fin des investigations sans mise en cause dans l'enquête sur l'empoisonnement des Antilles au chlordécone, l'orientant ainsi vers un possible non-lieu. Le chlordécone, un pesticide interdit en France en 1990 mais qui a continué à être autorisé dans les champs de bananes de Martinique et de Guadeloupe par dérogation ministérielle jusqu'en 1993, a provoqué une pollution importante et durable des deux îles.

7 avril 2022..... Chlordécone : les Antillais redoutent un «dénî de justice». Les juges chargées de l'enquête sur l'emploi de ce pesticide ultratoxique ont mis fin à leurs investigations sans prononcer de mise en examen. Seize années de bataille judiciaire pour aboutir à un non-lieu ? C'est le dénouement que redoutent les parties civiles, en Guadeloupe et en Martinique, dans le scandale de l'empoisonnement au chlordécone dans ces deux territoires des Antilles françaises. Les derniers développements ne sont pas de nature à rassurer les plaignants. En effet, le 25 mars, les juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris prononçaient la fin de leurs investigations dans l'affaire de la contamination de milliers d'hectares de terres agricoles par cet insecticide à forte toxicité. Brigitte Jolivet et Fanny Bussac, les deux magistrates qui instruisent la plainte déposée en 2006 pour «mise en danger de la vie d'autrui», ont notifié à la douzaine de parties civiles leur intention de clore ce dossier. Aucune mise en examen n'ayant été prononcée dans le cadre de l'instruction, celle-ci s'oriente désormais vers un non-lieu. Révélée mardi 5 avril par l'Agence France-Presse, l'information a provoqué un tollé aux Antilles, des îles dont les sols, les cours d'eau, les produits agricoles et la population sont contaminés par cette molécule ultra-persistante, employée dans les plantations bananières entre 1972 et

CHLORDECONE



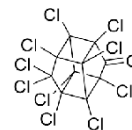


1993. «Dans toute cette affaire, il y a eu beaucoup de légèreté à l'égard de la population », déplore Philippe Pierre-Charles, porte-parole du collectif écologiste Lyannaj pou dépolyé Matinik, rappelant qu'en février 2021, une dizaine de milliers de Martiniquais avaient défilé contre une possible prescription du dossier. Le militant syndical assure que son collectif, qui regroupe plusieurs associations plaignantes, n'a pas reçu le courrier du 25 mars du tribunal judiciaire de Paris. Hasard du calendrier, le 4 avril, Lyannaj pou dépolyé Matinik avait adressé à plusieurs candidats de gauche à l'élection présidentielle une lettre dénonçant «le crime colonial d'Etat que constitue l'empoisonnement de la Martinique et de la Guadeloupe au chlordécone ». L'ampleur de cette catastrophe «justifie selon nous une mobilisation conséquente dans nos territoires mais aussi dans l'Hexagone », souligne ce document daté du 2 avril. Certains destinataires ont bien reçu le message. Durant son dernier grand meeting de campagne, organisé mardi soir à Lille et retransmis dans 11 autres villes, Jean-Luc Mélenchon a évoqué l'affaire. «Je déplore que, pour terminer, l'enquête judiciaire soit bouclée et que la décision prise au sujet du chlordécone est qu'il n'y aurait aucune poursuite », a affirmé le candidat de La France insoumise. «La République ne peut pas considérer que ce dossier est clos. Toutes les victimes du chlordécone doivent être indemnisées », a répondu l'écologiste Yannick Jadot sur Twitter. Aux Antilles aussi, la classe politique a commencé à réagir. «Nous nous acheminons vers un incompréhensible déni de justice », a déploré, dans un communiqué, Serge Letchimy, le président du conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique, qui s'est constituée partie civile en octobre 2021. «Il s'agit d'un drame systémique, sociétal, économique et sanitaire ; le nier serait un manque de respect envers nous, Martiniquais et Guadeloupéens », a-t-il ajouté, rappelant que la moitié des 24 000 hectares de surface agricole utiles de la Martinique est contaminée. Un éventuel non-lieu serait «un coup très dur pour les victimes du chlordécone », a renchéri Justine Benin, députée (Mouvement démocrate) de la Guadeloupe et rapporteuse de la commission d'enquête parlementaire mise en place en 2019 pour faire la lumière sur ce scandale d'empoisonnement. Adopté par l'Assemblée nationale en novembre 2019, le rapport de la commission parlementaire avait désigné l'Etat «premier responsable» de cette affaire, pour avoir autorisé l'emploi, pendant deux décennies, de cette substance, classée cancérigène possible par l'Organisation mondiale de la santé, dès 1979. La connaissance des risques liés à ce pesticide est plus ancienne encore : en 1969, la Commission des toxiques du ministère de l'agriculture avait, dans un premier temps, refusé sa mise sur le marché, en raison de sa toxicité et de sa persistance. Les conditions de son autorisation, quelques années plus tard, demeurent obscures, les procès-verbaux des délibérations de la commission ayant été égarés par le ministère de la rue de Varenne. «La politique a fait son travail », affirme de son côté Justine Benin, soulignant que le quatrième «plan chlordécone», doté d'un budget de 92 millions d'euros, a été lancé en 2021. Néanmoins, «les gens attendent également une décision de la justice », concède l'élue, qui dit espérer que «les associations puissent présenter des recours ». La toxicité de la molécule et ses effets délétères ne font plus de doute. Depuis un décret du 22 décembre, le cancer de la prostate lié à une exposition au chlordécone est reconnu comme maladie professionnelle pour les travailleurs et les exploitants agricoles. Mais les études de biosurveillance indiquent que ce sont plus de 90% de la population antillaise qui sont imprégnés. Le chlordécone est très persistant dans l'environnement, et la contamination des zones touchées - sols, eaux de surface et souterraines, écosystèmes côtiers - ne disparaîtra pas avant quatre à sept siècles selon les milieux. Des travaux récents montrent en outre que le chlordécone perturbe le système hormonal et agit à de très faibles doses d'exposition. Des études épidermiologiques menées aux Antilles indiquent qu'il nuit au développement du cerveau des enfants et altère leur motricité fine lorsqu'ils ont été exposés dans la période périnatale. Le chlordécone est également suspecté d'être reprotoxique, mais aussi d'être toxique pour les reins, le foie et de perturber le fonctionnement de la thyroïde. «Le chlordécone tue toujours », s'émeut Jean-Marie Nomertin, secrétaire général du syndicat guadeloupéen CGTG, qui figure parmi les plaignants. Pour cet ancien travailleur de la banane, un non-lieu définitif risquerait d'entraîner une flambée de violence. «Lorsque les crimes restent impunis devant les tribunaux, la voie du rapport de force sur le terrain est parfois la plus efficace», avertit le leader syndical.

Mai 2022..... Chlordécone : La maladie professionnelle enfin reconnue. Fin décembre 2011, le cancer de la prostate lié à l'exposition au chlordécone, pesticide utilisé dans les bananeraies aux Antilles, a été reconnu comme maladie professionnelle. Pour bénéficier des indemnités, les personnes touchées devront justifier d'une activité d'au moins dix ans au contact du pesticide et avoir été diagnostiquées moins de 40 ans après.



CHLORDECONE



+++++

**Rappel des ex spéciaux de la DEV :**

- 1 Le lynx (16 pages)
- 2 Les écologistes aux élections européennes (16 pages)
- 3 Le bruit (74 pages)
- 4 Les élections municipales à Voiron (Isère) (45 pages)
- 5 les élections municipales en France ( 22 pages)
- 6 L'Ours blanc en péril (19 pages)
- 7 L'Empreinte écologique et le jour du dépassement (34 pages)
- 8 Bouquetin
- 9 Marée noire sue le littoral atlantique (1ère partie)
- 10 Marée noire sue le littoral atlantique (2ème partie)
- 11 Marée noire sue le littoral atlantique (3ème partie)
- 12 Marée noire sue le littoral atlantique (4ème partie)
- 13 Marée noire sue le littoral atlantique (5ème partie)
- 14 Marée noire sue le littoral atlantique (6ème partie)
- 15 Le Plomb (1ère partie)
- 16 Le Plomb (2ème partie)
- 17 Le Plomb (3ème partie)
- 18 Pierre Rabhi
- 19 Small Modular Reactor
- 20 Le gazoduc Nord Stream et l'influence du gaz sur le conflit Russie/Ukraine
- 21 Le nucléaire dans le conflit Russie/Ukraine (1 – La catastrophe de Tchernobyl)
- 22 Le nucléaire dans le conflit Russie/Ukraine (2 – Conflit Russie /Ukraine)
- 23 Chlordécone, les Antilles empoisonnées



Vous pouvez demander un envoi sur un de ces points (gratuit) par mail, mais ces travaux n'ont pas été réactualisés  
Certains travaux d'écologie politique non cités ici restent réservés aux cadres EELV et certaines grandes associations impliquées.

+++++

